



Belgique
partenaire du développement



Étude sur les Enfants en situation de rue à Kinshasa

Phase finale

Rapport final

Kinshasa, avril 2026

Réalisée par

Raoul KIENGE-KIENGE INTUDI, Consultant

raoul.kienge@unikin.ac.cd / rkienge@gmail.com

Directeur de l'École de criminologie
de l'Université de Kinshasa

Avec la collaboration de

Patrick PIDIKA KIHANGU, Enquêteur

patrickpidika5@gmail.com

Florence HWAHELE KWETO, Enquêteuse

hklflorence@gmail.com

Remerciements

Nous remercions Dynamo International (DI) Belgique, Partenaire du développement, la Direction Générale, Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD), Wallonie Bruxelles International (WBI) et le Comité d'appui au travail social de rue (CATSR) pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée.

Table des matières

Table des matières	4
Table des illustrations	6
Résumé exécutif	8
Introduction	15
A. Partenariat Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR) - Dynamo-International (DI)	15
B. Description du Programme DGD 2022-2026	16
C. Description du Projet WBI 2022-2025	17
D. Plan du Rapport final de la deuxième phase de l'étude	18
I. Objectifs de l'étude, méthodologie suivie et difficultés rencontrées	19
A. Objectifs de l'étude	19
B. La méthodologie suivie et les difficultés rencontrées	20
II. Considérations générales sur les ESDR	28
A. Les tranches d'âge et le genre des ESDR enquêtés selon les données quantitatives	28
B. L'ancienneté dans la rue des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés	30
C. Les circonstances de l'arrivée dans la rue	32
D. Du maintien du contact avec la famille et de la localisation des parents	34
III. Les perceptions sur la protection des ESDR	38
A. Les perceptions des ESDR sur leur propre protection	38
1° Concernant la sécurité des droits	38
2° Les connaissances, attitudes et pratiques des TSR	45
3° Les mécanismes de protection des ESDR existants	50
B. Les perceptions des acteurs sociaux sur la protection des ESDR	55
1° Les perceptions des TSR sur les ESDR	55
2° Les perceptions des familles sur la protection des ESDR	59
3° L'ambivalence des perceptions des communautés rapprochées sur les ESDR	62
IV. Les perceptions sur les discriminations à l'égard des ESDR	69
A. Perceptions des ESDR sur les discriminations subies par eux	69
1° Discriminations subies par les garçons ESDR	70
2° Les discriminations subies par un enfant vivant avec handicap	71
3° Les discriminations subies spécifiquement par les ESDR filles	72
B. Perceptions des autres acteurs sur les discriminations subies par les ESDR	73
Les perceptions des autres acteurs sociaux sur les discriminations subies par les ESDR comprennent les perceptions des TSR et celles des membres des communautés rapprochées.	73
1° Les perceptions des TSR sur les discriminations à l'égard des ESDR	74
2° Les perceptions des membres des communautés rapprochées sur les discriminations à l'égard des ESDR	76
V. Les perceptions sur la participation des ESDR	79
A. Perceptions des ESDR sur leur participation	79
1° La participation des ESDR garçons	79
2° La participation des ESDR filles	82
B. Perceptions des acteurs sociaux sur les ESDR	85
1° Perceptions des TSR sur la participation des ESDR	85

2° Perception des membres des communautés rapprochées sur la participation des ESDR -----	89
<i>Conclusion</i> -----	93
<i>Recommandations</i>-----	95
<i>Bibliographie et webographie</i> -----	98
<i>Annexes</i>-----	101

Table des illustrations

Figures

Figure 1. Répartition des enquêtés de moins de 14 ans (enquêtes quantitatives), selon la tranche d'âge	29
Figure 2. Circonstances de l'arrivée des enquêtés dans la rue	32
Figure 3. Occupation des enquêtés de moins de 14 ans avant l'arrivée dans la rue	34
Figure 4. Maintien du contact des ESDR de moins de 14 ans enquêtés avec la famille	35
Figure 5. Lieu de vie (localisation) des parents des enquêtés	36
Figure 6. Membres des familles avec lesquels un contact est établi par les enquêtés	37
Figure 7. Connaissance par les ESDR enquêtés de leurs droits	38
Figure 8. Perception des ESDR sur le respect de leurs droits	39
Figure 9. Contact des ESDR enquêtés avec un ou une TSR	45
Figure 10. Connaissance du centre LIKEMO par les enquêtés	47
Figure 11. Fréquentation du centre LIKEMO par les enquêtés	48
Figure 12. Sentiment de sécurité des enquêtés au centre LIKEMO	48
Figure 13. Connaissance par les enquêtés d'une structure qui s'occupe des ESDR en dehors de LIKEMO	51
Figure 14. Sentiment de sécurité dans les autres centres	53
Figure 15. Connaissance par les ESDR d'autres centres ou structures de protection des filles.	54
Figure 16. Existence des formes d'exclusion sociale spécifique aux ESDR filles :	72

Tableaux

Tableau 1. Répartition des enquêtés de moins de 14 ans (enquêtes quantitatives), selon la tranche.....	31
Tableau 2. Membres des familles avec lesquels un contact est établi par les enquêtés . <i>Les raisons de retour et de non-retour des enquêtés dans leurs familles</i>	37
Tableau 3. Le sentiment de sécurité par les enquêtés	39
Tableau 4. Moment du sentiment d'insécurité pour les enquêtés	40
Tableau 5. Sources d 'insécurité des ESDR enquêtés	40
Tableau 6. Faits dont sont victimes les ESDR garçons dans la rue	41
Tableau 7. Faits dont sont victimes les ESDR filles dans la rue	41
Tableau 8. Sensation des ESDR enquêtés lors de leur contact avec les TSR	46
Tableau 9. Raisons majeures de sentiment de sécurité ou d'insécurité au centre LIKEMO par les enquêtés	49
Tableau 10. Autres centres connus par les enquêtés en dehors de LIKEMO	51
Tableau 11. Formes d'exclusion sociale (non-acceptation) subies par les ESDR garçons.....	72

Résumé exécutif

Objectifs de l'étude

La présente étude sur les enfants en situation de rue (ESDR) de la ville de Kinshasa avait pour objectif d'évaluer (mesurer, analyser et comparer) – en début et en fin d'exécution – l'impact des programmes (DGD 2022-2026 « Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et enfants vulnérables en RDC » et WBI 2022-2025 « Insertion socio-professionnelle des jeunes en situations de rue en RDC ») sur, d'une part, la perception que les enfants en situation de rue (ESDR) ont d'eux-mêmes et de leur place au sein des communautés, et d'autre part, la perception que les familles et les communautés rapprochées ont sur les ESDR. De manière spécifique, cette étude d'évaluation d'impact (mesurer, analyser et comparer) devrait inclure les aspects liés à la protection, aux discriminations et à la participation des ESDR. Cette étude a été réalisée la phase finale, réalisée en fin d'exécution du Programme (DGD 2022-2026 ci-dessus).

Concernant la protection, il s'agissait d'évaluer le sentiment de sécurité et de protection des ESDR, les sources de leur insécurité et de leur vulnérabilité, y compris celles qui sont spécifiques aux ESDR filles, les connaissances, attitudes et pratiques des travailleurs sociaux de rue (TSR) en matière de leurs droits et de leur protection, les connaissances, attitudes et pratiques des familles et des communautés rapprochées en matière de leurs droits et de leur protection, l'existence et la fiabilité des mécanismes de leur protection mis en place par les TSR et au niveau des communautés, et, enfin, l'existence et la fiabilité de mécanismes de protection spécifiquement adaptés aux filles ESDR.

S'agissant des discriminations, il était question d'évaluer les souffrances des ESDR liées à d'éventuelles discriminations, les stéréotypes et préjugés véhiculés par les familles et les communautés rapprochées à leur égard, les mécanismes de leur exclusion sociale, l'importance de la dimension du genre dans les mécanismes de leur discrimination, et leurs stratégies de contournement en tenant compte des spécificités selon le genre.

Quant à la participation, l'évaluation devrait porter sur les opportunités de participation à la vie communautaire et d'insertion socio-professionnelle des ESDR, leur accès à des outils de développement personnel et professionnel (soutien psycho-social, formations), la prise en compte de leurs opinions sur les choix qui affectent leur vie, le sentiment pour les filles et les garçons ESDR de pouvoir agir sur leur propre vie.

Délimitation de l'étude

Sur le plan géographique, cette étude a été conduite dans les communes de la ville de Kinshasa, où le CATSR est actif (Bandalungwa, Kasa-Vubu, Kintambo et Selembao) et, au-delà de ces communes, au carrefour Monseigneur Luc Gillon (communément appelé Rond-point Ngaba) situé à l'intersection des communes de Lemba, Makala et Ngaba, compte tenu de la nécessité d'inclure la catégorie des ESDR qui, *a priori*, n'ont aucun contact avec le CATSR. Sur le plan temporel, la collecte de données de terrain a été réalisée du 17 novembre 2025 au 21 avril 2026.

Méthodologie de l'étude

Prenant en considération les termes de référence qui exigeaient une approche participative, inclusive, adaptée aux enfants et sensible au genre, l'approche méthodologique mobilisée pour cette étude comprend trois variantes, à savoir une revue documentaire, une approche quantitative mise en œuvre à l'aide de l'outil Kobocollect pour l'administration d'un questionnaire aux ESDR âgés de 6 à 13 ans et enfin, une approche qualitative mise en œuvre moyennant des entretiens semi-dirigés pour les ESDR âgés de 14 ans à moins de 25 ans, pour les TSR du CATSR, les membres de familles et de communautés rapprochées ainsi que les équipes de coordination du projet DGD 2022-2026 en Belgique et à Kinshasa.

Résultats de l'étude

Les données de l'étude montrent que les ESDR font toujours l'objet de perceptions paradoxales : alors qu'ils ont une perception positive d'eux-mêmes, se considérant comme de bonnes personnes douées de créativité, d'ambitions et de projets pour leur avenir qui, bien qu'inconnu maintenant, pourra s'avérer meilleur, ils sont perçus par les familles et les membres de communautés rapprochées tantôt comme des personnes vulnérables et pitoyables, qui ont besoin de protection, d'encadrement et d'assistance ; tantôt comme des figures menaçantes, voire dangereuses, au point que certains les stigmatisent comme des « *Kuluna* »¹ ou des délinquants ou encore comme des sorciers, bref, des enfants de mauvaise vie, par le seul fait de vivre dans la rue.

Il est apparu plus clairement dans cette phase finale de l'étude, que la rue à Kinshasa, n'est plus l'habitat des seuls enfants, mais qu'il existe une catégorie de la population de la ville, des familles entières, qui vivent dans la rue ou la fréquentent intensément, surtout la journée, notamment pour vendre toutes sortes d'articles en ambulatoire ou à un endroit fixe ou pour y mendier l'argent. On pourrait parler, plus exactement des populations occupant les rues de Kinshasa, parmi lesquelles on trouve, évidemment des enfants, parfois nés eux-mêmes dans la rue des parents se trouvant déjà dans la rue, garçons et filles. Ces dernières portent parfois leurs bébés ou plus d'un enfant et considèrent les garçons comme leurs maris (*mobali na ngai*). Ce sont en fait des familles constituées dans la rue. Le phénomène « enfants en situation de rue » à Kinshasa semble avoir atteint le quatrième degré de filiation. Il s'agit d'enfants-parents en situation de rue. Cela devrait impliquer une métamorphose du travail social de rue, particulièrement en ce qui concerne l'objectif de la réunification familiale, qui devient peu pertinent dans plusieurs situations d'enfants, alors que l'autonomisation à la suite d'une formation professionnelle, semble plus pertinente, tandis que pour les plus jeunes âgés de moins de 14 ans, la réinsertion scolaire reste bien entendue pertinente.

Du point de vue de la protection, l'étude établit, comme lors de la phase initiale, que les ESDR s'estiment en insécurité par rapport à leurs droits fondamentaux (droit à l'alimentation, au logement, à l'habillement, aux soins de santé, à l'éducation ou à la formation professionnelle, à l'intégrité physique et à la bonne considération), de sorte qu'ils considèrent cette insécurité comme étant globale et permanente aussi bien la journée que la nuit. Elle est renforcée, d'une part, par les violences physiques et morales ainsi que les abus sexuels, de manière spécifique à l'égard des filles, et d'autre part, par l'absence de l'offre d'hébergement la nuit. Contrairement à

¹ Les jeunes dits *Kuluna* sont de bandes de jeunes qui menacent les passants avec des armes blanches dans certains quartiers de Kinshasa. Voir Kienge-Kienge et Liwerant (2017, 2019).

la phase initiale de l'étude où il apparaissait que beaucoup d'entre eux ignorent leurs droits et bien d'autres ne savent pas s'ils sont respectés, si bien qu'ils ne sont pas en condition de les faire respecter ni de les revendiquer devant les instances appropriées. Il apparaît dans cette phase finale de l'étude que les ESDR considèrent que les instances policières ou judiciaires ne s'intéressent pas aux plaintes qu'ils peuvent formuler concernant la violation de leurs droits. Il est apparu ainsi que leurs droits d'accès à la justice ou aux instances appropriées n'est pas reconnu. Il leur est souvent répondu : « ce sont vos affaires entre schegués, ça ne nous intéresse pas ». Ils n'ont même pas d'argent pour payer les frais de la plainte. Aussi se résignent-ils devant les violences subies. Car personne ne pourra soutenir leurs revendications (*moto akokotela yo aza te*).

S'agissant des sources de cette insécurité, l'étude indique qu'elle est causée avant tout par les ESDR plus âgés, les membres de la communauté rapprochée, les forces de l'ordre (policiers et militaires), et les membres de la famille, les autorités politiques ou administratives et les leaders religieux (pasteurs), spécialement lorsqu'ils sont accusés de sorcellerie.

En associant la typologie des violences subies par les ESDR avec les sources de ces violences, les données font correspondre les mépris ou les violences morales ainsi que les injustices aux membres des communautés rapprochées ou parfois aux familles, les violences physiques aux ESDR plus âgés, les arrestations aux forces de l'ordre (policiers), et les abus sexuels aux autres ESDR garçons ainsi qu'aux forces de l'ordre et aux membres de communautés rapprochées.

Au regard des conditions effroyables où ils passent la nuit (en grappes, à la belle étoile et à la merci des intempéries et dangers multiformes), le droit à l'hébergement s'est avéré le plus important pour les ESDR, spécifiquement pour les filles et les garçons plus jeunes. Presque tous souhaitent que les structures de prise en charge leur offrent l'hébergement surtout la nuit.

Le non-accès aux soins de santé est un autre aspect non négligeable de l'insécurité des ESDR. En effet, les conditions peu hygiéniques de vie dans la rue et les violences subies sur le plan physique et sexuel rendent la prise en charge sanitaire prioritaire.

Par ailleurs, la majorité des enquêtés estiment que les ESDR filles sont plus exposées dans cette insécurité, notamment, par suite des viols collectifs (*sangana* ou *vaka*) imposés par les garçons plus âgés comme rites d'accueil dans la rue ou à titre de représailles. Toutefois, les filles ESDR sont moins nombreuses que les garçons en raison de la représentation sociale de la jeune fille dans la société congolaise, considérée comme un être plus vulnérable devant recevoir plus d'attention que le garçon et ne pouvant pas se débrouiller facilement seule pour survivre dans la rue. Aussi les enfants rencontrés au carrefour Mgr Luc Gillon, ne voulant pas voir les filles dans la rue, les reconduisent dans leurs familles ou dans une structure offrant l'hébergement pour les filles. Seules restent dans la rue, les filles plus âgées qui sont, en réalité, des compagnes des garçons en situation de rue.

Concernant les perceptions sur les pratiques des Travailleurs sociaux de rue (TSR), il importe de nuancer les perceptions lors de la phase initiale de l'étude et lors de sa phase finale. En effet, si les données de la phase initiale de l'étude indiquaient qu'un grand nombre d'ESDR déclaraient être en contact avec une TSR, et que cette rencontre leur produisait un sentiment de joie et de sécurité, au regard des services (conseils, protection contre les agressions) et/ou des biens (nourriture, savon, dentifrice, etc.) que leur apportaient les TSR, un certain relâchement des TSR a été constaté par les ESDR, lors de la phase finale de l'étude. En effet, les ESDR âgés de plus de 14 ans estiment que les TSR n'apportent pas de solutions durables à leurs préoccupations

essentielles, ce qui a généré leur méfiance envers les TSR non seulement lors des zonages, mais aussi au centre LIKEMO. Toutefois pour les ESDR âgés de moins de 14 ans, le contact avec une TSR procure la joie et un sentiment de sécurité, qui n'exclut pas une certaine peur, probablement à cause d'une expérience d'avoir été grondé par une adulte, d'autant plus que la TSR leur fait penser à leur maman.

Quant aux mécanismes de protection des ESDR, comme lors de la phase initiale de l'étude, il s'avère qu'il en existe plusieurs que les ESDR connaissent dans diverses communes de la ville et qu'ils ont énumérés, dont le centre LIKEMO. Lors de la phase finale de l'étude, il a constaté une certaine diminution du nombre d'enfants fréquentant LIKEMO, à la suite des droits exigés par les ESDR plus âgés aux plus jeunes pour leur offrir un espace pour dormir la nuit. Cela amène les ESDR moins âgés à consacrer la journée à la recherche d'argent à donner aux plus âgés pour qu'ils trouvent un espace pour dormir. Comme lors de la première phase de l'étude, certains ESDR plus âgés ne fréquentent pas ou plus le centre LIKEMO parce qu'ils sont plutôt intéressés par des activités d'insertion professionnelle conduisant à leur autonomisation. Toutefois, la fiabilité de ces structures est diversement appréciée par les ESDR, car certaines d'entre elles paraissent limitées sur le plan financier et surtout du fait qu'elles n'offrent pas l'hébergement de nuit.

En dehors de l'insécurité, telle que développée ci-dessus, et comme cela a été relevé lors de la phase initiale de l'étude, les ESDR font l'objet de discriminations et d'exclusions sociales de diverse nature de la part aussi bien de leurs familles que des membres des communautés rapprochées. Dans leurs familles, souvent décomposées, les ESDR subissent les conséquences d'une grande pauvreté et de la vulnérabilité des parents, qui sont parfois sans emplois ou reçoivent un salaire modique ne leur permettant pas d'entretenir et de scolariser leurs enfants, ce qui occasionne l'exclusion de l'école, le rejet à la suite de l'accusation de sorcellerie et le départ des enfants de la famille pour la rue. Tandis qu'une fois dans la rue, les ESDR subissent d'autres formes d'exclusion sociale, comme l'interdiction d'accès à certains lieux (hôtels et bars surtout pour les filles, restaurants de qualité et supermarchés) à la suite des préjugés et stéréotypes (voleurs, sorciers, figures menaçantes, etc.) dont ils sont victimes dans la communauté. Par exemple, au marché où ils attirent l'attention des vendeuses qui les injurient parfois pendant que d'autres s'étonnent et s'apitoient sur leur situation, particulièrement s'il s'agit des ESDR filles. La stratégie de contournement utilisée par les ESDR (filles ou garçons) consiste à se rendre propres pour pouvoir accéder à ces lieux, particulièrement ceux âgés d'au moins 15 ans, sauf s'ils décident de réagir aux injures par d'autres injures.

Par rapport à la participation, l'étude montre que vivre dans la rue est toujours une situation transitoire ou passagère dans le parcours des jeunes. Les ESDR envisagent toujours d'en sortir pendant qu'ils grandissent et finissent par s'insérer tout de même dans la communauté à travers l'exercice de petites activités génératrices de revenus en fonction de leurs capacités physiques (porteurs de marchandises, balayeurs des étalages du marché, cireurs de chaussures aux arrêts de bus ou de taxis, receveurs de bus avant de se convertir en conducteurs de bus de transport en commun, ou même de motos, vendeurs ambulants, etc. pour les garçons, et nettoyage de la vaisselle ou autres services dans les restaurants populaires ou *malewa*, etc. pour les filles). Certaines filles s'insèrent socialement et quittent la rue à travers l'exercice de la prostitution. Mais, tous sont victimes d'exploitation économique en raison de leur condition de vulnérabilité du fait de vivre dans la rue, d'une part, et d'autre part, de l'ignorance de leurs droits et leur incapacité de les revendiquer ou d'être pris au sérieux lorsqu'ils les revendiquent devant les instances compétentes (la police par exemple). Donc la situation est presque identique que lors de la première phase de l'étude.

Cependant, il est apparu que les ESDR plus âgés ou ceux qui sont déjà sortis de la rue pourraient être impliqués dans les activités de sensibilisation sur le respect des droits des ESDR dans la rue aussi bien par les autres ESDR que par les membres des communautés rapprochées, car jusque-là, ils ont toujours été les bénéficiaires des activités de sensibilisation réalisées par les TSR, alors qu'ils peuvent aussi devenir acteurs de la sensibilisation dirigée aux autres ESDR dans la rue.

Ainsi, comme cela a été relevé lors de la première phase de l'étude, leur besoin le plus important, surtout pour ceux âgés d'au moins 15 ans, est de bénéficier d'une formation professionnelle ou de l'apprentissage d'un métier pouvant leur permettre de devenir autonome. Il s'avère, dès lors, important de ne pas considérer la réunification familiale comme le but de toute intervention protectrice en faveur d'un ESDR, en raison, non seulement de la précarité des conditions de vie au sein de leurs familles, mais aussi au regard de la pertinence de l'autonomisation des ESDR âgés d'au moins 15 ans. Par rapport à ce désir des ESDR d'exercer un métier pour devenir autonome, le relèvement à 18 ans de l'âge légal d'accès au travail de l'enfant (*cf* article 6 de la loi n° 16/010 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 015-2002 portant Code du travail) est susceptible de constituer un obstacle juridique à sa participation, dans la mesure où il faudrait obtenir une dérogation au tribunal de paix, ce qui implique une procédure judiciaire à mettre en œuvre.

Recommandations

Compte tenu des moyens très limités des structures de prise en charge, de l'insuffisance des TSR face à l'amplification du phénomène ESDR, qui a atteint le 4^{ème} degré de filiation, car les certaines filles ESDR nées dans la rue, sont devenues aussi mères dans la rue, il y a lieu de relever que l'hébergement, particulièrement la nuit, reste le besoin prioritaire des ESDR. Ce besoin ne devrait pas être assuré uniquement par les structures privées. Lors de cette phase finale de l'étude, il a été constaté, en effet, un changement de perception du phénomène par la communauté rapprochée, qui interpelle de plus en plus l'Etat à assurer un encadrement efficace des ESDR et leur hébergement, au moins nocturne, dans les centres, particulièrement en faveur des filles, surtout si elles portent un bébé, et des ESDR plus jeunes (moins de 14 ans). Outre l'hébergement de nuit en cas d'urgence ou de détresse, la scolarisation pendant la journée pour les ESDR âgés de moins de 14 ans et l'accompagnement de leurs familles identifiées pour rendre efficace leur réunification familiale, ainsi que la formation et l'insertion professionnelle pour les ESDR âgés d'au moins 15 ans répondent véritablement à la protection des ESDR.

En effet, une approche d'intervention positiviste par la recherche des causes (étiologie) de la présence de l'enfant dans la rue, a tendance à considérer que la réunification familiale est une panacée (l'enfant ne peut s'épanouir qu'au sein de sa famille) et que toute intervention devrait aboutir à la réunification familiale pour qu'elle soit considérée comme une réussite. Il y a plutôt lieu de considérer l'approche d'émancipation des jeunes par la facilitation de leur accès aux droits sociaux, économiques et culturels dont ils sont déficitaires dans une situation de rue en vue de prioriser leur autonomisation, notamment par la formation professionnelle.

De tout ce qui précède, l'étude formule les recommandations suivantes :

1° Examiner les modalités selon lesquelles le centre LIKEMO pourrait, dans la mesure du possible, assurer un accueil d'urgence la nuit en cas de détresse au bénéfice des ESDR.

2° Renforcer la scolarisation des ESDR âgés de moins de 14 ans ou leur alphabétisation pour les outiller dans le cas où ils devraient se réinsérer à travers certaines activités artisanales ou professionnelles sans pouvoir parcourir une scolarité normale. Comme la gratuité de l'enseignement primaire ne semble pas prendre en compte tous les besoins scolaires, il conviendrait de renforcer le kit de scolarité.

3° Concernant toujours la catégorie d'ESDR âgés de moins de 14 ans, il serait plus pertinent d'organiser des activités d'accompagnement de leurs familles identifiées, moyennant des activités génératrices de revenus ainsi que des activités de renforcement de capacités en entrepreneuriat de manière à garantir leur autonomisation et garantir l'efficacité de la réunification familiale des ESDR.

4° En revanche, concernant les ESDR âgés de plus de 14 ans, orienter leur protection vers la priorisation des activités de formation et d'insertion professionnelles en vue de préparer leur autonomisation, dans la mesure où la réinsertion scolaire ne serait plus envisageable.

5° Réorienter les stratégies d'intervention en faveur des enfants en situation de rue vers une approche individualisée et centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant, sans considérer la réunification familiale comme une solution systématique (une panacée), en privilégiant des alternatives adaptées à la situation de l'enfant et de sa famille, notamment la formation et l'insertion professionnelles, lorsque le milieu familial ne garantit ni la protection, ni le bien-être, ni l'épanouissement de l'enfant.

6° Intensifier les activités de sensibilisation sur le respect des droits de l'enfant en situation de rue à l'égard des membres des communautés rapprochées (les policiers, les chefs de quartiers, les administrateurs des marchés, les leaders religieux, les agents des centres de promotion sociale, les responsables d'école et de structures de santé, etc.), à l'égard des familles et des ESDR plus âgés sur différents sites (particulièrement dans le district de Lukunga et de la Funa) en vue d'obtenir un changement de regard ou de perceptions sur les ESDR.

7° Impliquer dans ces activités de sensibilisation les ex ESDR qui se sont déjà autonomisés ou qui sont sortis de la rue en vue de partager leurs expériences de séjour dans la rue avec les autres ESDR.

8° Consolider le travail en réseau avec les différentes structures de prise en charge d'ESDR en favorisant la spécialité de chaque structure pour une intervention efficace auprès des ESDR. A cet effet, il importe de clarifier les relations entre la Coordination du CATSR en tant que plateforme des structures de protection d'ESDR et ses structures membres pour que les problèmes éventuels de leadership et de communication interne au CATSR ne gênent pas les activités de formation professionnelle et d'autonomisation des ESDR âgés d'au moins 15 ans.

9° Organiser la formation continue ou le renforcement des capacités des TSR en fonction des besoins exprimés par eux-mêmes, particulièrement, sur l'accompagnement psychosocial ou intervention criminologique, sur la mise à jour (actualisation) du travail social de rue, sur les soins de premiers secours, sur la protection de l'environnement, etc. afin de renforcer la professionnalisation et la redynamisation de l'approche d'intervention et d'accompagnement des ESDR lors des zonages pour favoriser la créativité et l'initiative chez les TSR de manière à éviter une certaine routine qui finit par créer la méfiance dans la relation entre les TSR et les ESDR.

10° Organiser également le renforcement des capacités à travers un stage en management ou en gestion des projets (*reporting* d'activités, etc.) du gestionnaire du programme pour faciliter la lisibilité des activités sur le terrain et mieux articuler le niveau opérationnel et celui de la gouvernance afin de rendre plus performante l'intervention auprès des ESDR.

11° Organiser des activités de plaidoyer auprès du Gouvernement (à travers les ministères des Affaires sociales et du Genre, Familles et Enfants) afin de :

- a) Rendre opérationnels les différents Centres de promotion sociale (CPS) pour y créer des centres d'hébergement nocturne des ESDR afin d'assurer leur protection contre l'insécurité et les intempéries pendant la nuit.
- b) Apporter un appui matériel et financier sous forme de subvention aux structures privées de prise en charge des ESDR, et d'assurer leur émargement du budget annexe de l'Etat pour garantir la rémunération des Travailleurs sociaux.
- c) Appliquer effectivement l'article 69 de la Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, par l'adoption de l'arrêté interministériel des ministres ayant dans leurs attributions la famille, l'enfant et les affaires sociales pour fixer les conditions d'intervention matérielle et financière de l'Etat en faveur des parents vulnérables, qui sont incapables d'assurer la survie de leur enfant.
- d) Créer des institutions publiques à caractère social, prévues à l'article 64 de la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant pour organiser l'hébergement nocturne des ESDR pour assurer leur sécurité tout en veillant à la séparation selon le sexe.
- e) Exploiter la responsabilité sociétale des certaines entreprises brassicoles, de Télécommunication et d'agroalimentaire comme les boulangeries pour offrir des activités génératrices de revenus avec certaines facilités aux familles en précarité qui sont accompagnées par les structures de prise en charge d'enfants.

12° Organiser des actions de plaidoyer auprès du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique pour l'organisation de l'alphabétisation des ESDR à travers des groupes mobiles d'intervention sur les différents sites.

Introduction

La présente étude a été réalisée à la demande du Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR), partenaire local de Dynamo-International, en exécution, d'une part, du Programme DGD (Direction générale Coopération au Développement et Aide humanitaire) 2022-2026, intitulé « Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et enfants vulnérables en RDC », et d'autre part, du Projet WBI (Wallonie-Bruxelles International) 2022-2025 intitulé « Insertion socio-professionnelle des jeunes en situations de rue en RDC ». Dans les lignes qui suivent, nous présentons, d'abord, le partenariat entre ces deux institutions, avant de décrire brièvement le Programme DGD 2022-2026 et le Projet WBI 2022-2025. Le plan du rapport de l'étude est annoncé à la fin de cette introduction.

A. Partenariat Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR) - Dynamo-International (DI)

Le CATSR est une plate-forme d'organisations non gouvernementales (ONG) congolaises et de travailleurs·euses sociaux·ales de rue (TSR) œuvrant pour la valorisation du travail social de rue et la prise en charge de personnes vivant en situation difficile en République Démocratique du Congo (RDC). Le CATSR a pour mission de valoriser et de promouvoir le travail social de rue, ainsi que de contribuer à élaborer des réponses structurelles et durables aux problématiques rencontrées sur le terrain et vécues par les populations les plus fragilisées, et plus spécifiquement les enfants en situation difficile.

Pour sa part, Dynamo International (DI) est une ONG et un service d'aide à la jeunesse belge qui lutte, partout dans le monde, pour la défense des droits fondamentaux des personnes en situation d'exclusion sociale. L'action de Dynamo International est constituée autour de trois pôles : 1) *Dynamo International Street Workers Network* (DISWN), qui est un réseau international de travailleur·euse·s sociaux·ales de rue se coordonnant et se mobilisant afin d'augmenter l'ampleur, l'efficacité, la durabilité et la qualité de leurs pratiques et de leurs actions ; 2) La coopération internationale qui soutient des projets de coopération et de solidarité internationale privilégiant l'action en milieu ouvert au profit des enfants et des jeunes en difficulté, notamment ceux qui sont en situation de rue, et le renforcement du travail social de rue à un niveau local et régional ; 3) Dynamo International Mobilité, qui est un service d'accompagnement offrant une aide socio-éducative, en Belgique, pour tout jeune en difficulté, de 13 à 25 ans, utilisant la mobilité internationale comme un outil pédagogique et mobilisateur à destination individuelle ou collective.

Depuis 2006, le CATSR est membre de DISWN et partenaire de Dynamo International pour la mise en œuvre de projets de coopération au développement en RDC, dans les domaines de la protection sociale, de la lutte contre l'exclusion sociale, de la promotion des droits humains et de l'enfant en situation de rue en particulier. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie d'intervention pluriannuelle qui vise à soutenir le travail social de rue et plus particulièrement, la prise en considération des enfants en situation de rue en RDC et à l'échelle internationale.

B. Description du Programme DGD 2022-2026

Il a été constaté qu'au sein du public des Enfants Vulnérables, les enfants en situation de rue (ESDR) échappent à la plupart des services et institutions d'aide sociale en RDC. Seuls, 7% des ESDR, estimés à 70.000, ont accès à un service social de base qui consiste, dans la grande majorité des cas, uniquement en un service d'hébergement souvent de mauvaise qualité. Les services sociaux de base sont peu accessibles aux ESDR et les travailleurs sociaux sont peu outillés et peu reconnus.

Le travail social de rue constitue alors, une pratique professionnelle alternative et parfois complémentaire au placement. Il s'agit d'une approche de proximité par laquelle le travailleur social va à la rencontre de l'enfant, et de sa famille le cas échéant, dans son milieu de vie qui se résume souvent à la rue. Une fois la relation de confiance établie, un accompagnement individuel est entrepris où il s'agit de construire, avec l'enfant et ses proches, un projet individualisé conforme à ses aspirations et approprié aux réalités du milieu. La participation de l'enfant à ce qui le concerne est primordial. Par ailleurs le travailleur social de rue poursuit également un objectif de prévention qui vise à réduire les risques de rupture sociale et familiale et organise la réponse à des pratiques préjudiciables, telles que les mariages précoces, la victimisation par la sorcellerie ou le viol d'enfant. Il est donc primordial d'implémenter et de promouvoir le travail social de rue en RDC en tant que pratique de prise en charge de proximité et de protection des enfants, ce qui est en partie le rôle du Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR), partenaire du programme sur place.

Le travail social de rue repose sur le non-jugement de l'autre et l'acceptation des différents "modes de vie" des personnes rencontrées. Cette approche de proximité et personnalisée, permet d'établir un lien avec les enfants et jeunes les plus éloignés et de tenir compte du principe de « *Leave No-One Behind* ».

Le programme a pour objectif d'améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situations de rue et enfants vulnérables (EV) en RDC ainsi que leur (ré)insertion scolaire, socio-professionnelle, familiale et communautaire.

Dans ce but, 4 axes sont développés en partenariat avec le CATSR et en synergie avec d'autres acteurs de la coopération non-gouvernementale (ACNG) belge, pour maximiser l'impact sur les ESDR et EV.

1. Un axe de sensibilisation auprès du grand public dans le but de mobiliser la population pour la protection des ESDR.
2. Un axe de concertation, afin de toucher les différentes ACNG et acteurs institutionnels intervenant dans le secteur de la protection de l'enfant en vue d'améliorer leurs synergies et progresser de façon collective quant à la qualité des interventions qu'ils proposent, tout en contribuant à alimenter un plaidoyer auprès des autorités publiques visant à améliorer significativement la protection et le respect des droits des ESDR.
3. Un axe visant à renforcer les capacités des TSR locaux, en apportant un appui en termes de partage d'expérience en méthodologie du travail social de rue, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des ESDR par des formations.

4. Un axe d'accompagnement direct des EDSR visant la prise en charge des EDSR, sans discrimination de genre et en tenant compte de leurs éventuels besoins sexo-spécifiques, constituant un autre levier d'intervention et d'action pour donner aux EDSR un accès à des prestations et à un processus de (ré)insertion familiale, communautaire, scolaire et socio-professionnelle.

C. Description du Projet WBI 2022-2025

Le projet WBI 2022-2025 s'inscrit dans la continuité des activités partenariales entre Dynamo-International et le Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR) visant à soutenir le travail social de rue au profit des enfants et jeunes en situation de rue en République Démocratique du Congo (RDC). Le projet vise à offrir aux jeunes, en particulier aux filles, des formations professionnelles, dans le but d'apprendre un métier et d'acquérir des compétences entrepreneuriales et de vie. L'accent est mis sur l'efficacité des formations en fonction des perspectives d'insertion professionnelle. Les jeunes formé·e·s sont accompagné·e·s et soutenu·e·s tout au long de leur parcours de formation et appuyé·e·s pour la mise à l'emploi ou comme micro-entrepreneur·euse·s.

Ces jeunes formé·e·s et ayant acquis des compétences et des aptitudes entrepreneuriales seront mieux armé·e·s pour revendiquer leurs droits et accéder aux services existants. Le secteur privé, les employeurs et artisans, seront plus prêts à les engager et contribueront ainsi à leur auto-estime et intégration communautaire. Enfin, les jeunes formé·e·s à un métier, gagnant un revenu décent leur permettant de subvenir à leurs besoins et à améliorer leurs conditions de vie, contribueront à la croissance économique inclusive en RDC.

En dernier lieu, le projet vise à changer les perceptions de la société congolaise à l'égard des jeunes et des enfants en situations de rue (ESDR) pour que leurs droits soient garantis et leurs besoins satisfaits. Dans ce processus de changement, le projet vise le grand public, les différents acteurs de la sphère publique et privée.

Le projet WBI 2022-2025 a pour objectif d'améliorer les perspectives d'insertion socio-professionnelle des jeunes en situation de rue de Kinshasa et Lubumbashi à travers la formation et la mise en place d'un processus d'accompagnement vers la mise à l'emploi et l'autocréation d'emploi. Il s'organise autour de trois résultats formulés de la manière suivante :

- Résultat 1 : Les jeunes en situations de rue sont inséré·e·s au niveau socioprofessionnel et communautaire par le biais de l'accompagnement des travailleur·euse·s sociaux·ales de rue (TSR) en ayant une attention particulière pour l'*empowerment* des filles et mères adolescentes.
- Résultat 2 : Les intervenants sociaux tels que les travailleurs sociaux de rue (TSR), assistants sociaux, éducateurs des ONG, des administrations congolaises membres de la coordination Enfants vulnérables (EV), formateurs et étudiants dans le secteur de la prévention et la prise en charge des ESDR et leurs familles, développent et améliorent la qualité de leurs interventions.
- Résultat 3 : La société civile et les décideurs politiques s'engagent concrètement dans le renforcement du cadre politique et légal de la RDC en matière de protection des populations en situation de rue et de respect des droits humains au niveau régional,

national et international et la population est conscientisée aux enjeux de la problématique des ESDR.

D. Plan du Rapport final de la deuxième phase de l'étude

Hormis la présente introduction et la conclusion, nous présentons, dans les lignes qui suivent, cinq points consacrés aux objectifs de l'étude, à la méthodologie suivie et aux difficultés rencontrées (I), aux considérations générales sur les ESDR à Kinshasa (II), aux perceptions sur la protection des ESDR (III), aux perceptions sur les discriminations à l'égard des ESDR (IV) et enfin, aux perceptions sur la participation des ESDR (V).

I. Objectifs de l'étude, méthodologie suivie et difficultés rencontrées

A. Objectifs de l'étude

La présente étude a pour objectif d'évaluer (mesurer, analyser et comparer) – en début et en fin d'exécution – l'impact des programmes (DGD 2022-2026 « Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et enfants vulnérables en RDC » et WBI 2022-2025 « Insertion socio-professionnelle des jeunes en situation de rue en RDC ») sur :

- la perception que les enfants en situation de rue (ESDR) ont d'eux-mêmes et de leur place au sein des communautés,
- la perception que les familles et les communautés rapprochées ont sur les ESDR.

Plus précisément, cette étude d'évaluation d'impact (mesurer, analyser et comparer) devra inclure les aspects suivants :

- Concernant la Protection :

1. Le sentiment de sécurité et de protection des ESDR ;
2. Les sources d'insécurité et de vulnérabilité des ESDR ;
3. Les sources d'insécurité et de vulnérabilité spécifiques aux ESDR filles ;
4. Les connaissances, attitudes et pratiques des travailleurs sociaux de rue (TSR) en matière de droits et de protection des ESDR ;
5. Les connaissances, attitudes et pratiques des familles et des communautés rapprochées en matière de droits et de protection des ESDR ;
6. L'existence et la fiabilité des mécanismes de protection des ESDR mis en place par les TSR et au niveau des communautés ;
7. L'existence et la fiabilité de mécanismes de protection spécifiquement adaptés aux filles ESDR.

- Concernant les discriminations :

1. Les souffrances des ESDR liées à d'éventuelles discriminations ;
2. Les stéréotypes et préjugés véhiculés par les familles et les communautés rapprochées à l'égard des ESDR ;
3. Les mécanismes d'exclusion sociale des ESDR ;
4. L'importance de la dimension du genre dans les mécanismes de discrimination des ESDR ;
5. Les stratégies de contournement des ESDR et leurs spécificités selon le genre.

- Concernant la Participation :

1. Les opportunités de participation à la vie communautaire et d'insertion socio-professionnelle des ESDR ;
2. L'accès des ESDR à des outils de développement personnel et professionnel (soutien psycho-social, formations) ;
3. La prise en compte des opinions des ESDR sur les choix qui affectent leur vie ;

4. Le sentiment pour les garçons de pouvoir agir sur leur propre vie des ESDR ;
5. Le sentiment pour les filles de pouvoir agir sur leur propre vie des ESDR.

B. La méthodologie suivie et les difficultés rencontrées

Conformément aux Termes de référence de cette étude, la méthodologie de cette phase finale adopte la même approche que la phase initiale : participative, inclusive, adaptée aux enfants et sensible au genre. Elle permet de produire des informations quantitatives et qualitatives et une analyse approfondie. Cette dernière phase prévoit de recueillir des données auprès des mêmes groupes cibles qu'au démarrage (ESDR, TSR, familles et communautés rapprochées), d'une part, et, d'autre part, auprès des équipes de coordination afin d'analyser l'influence des résultats préliminaires sur l'élaboration du programme.

Si la phase initiale de l'étude a couvert l'ensemble des groupes cibles via 119 entretiens (64 ESDR, 6 TSR, 35 familles, 14 communautés rapprochées) et 45 questionnaires (ESDR âgés de moins de 14 ans), la phase finale, elle, n'a pas atteint les différentes catégories de tous ces groupes. En effet, dans cette phase finale de l'étude, 31 questionnaires ont été administrés aux ESDR âgés de moins de 14 ans et 121 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les groupes cibles composés des ESDR âgés d'au moins 14 ans (83), des TSR (13), des familles (3), des communautés rapprochées (17), auxquels s'ajoutent 5 membres des équipes de coordination de Dynamo International et du CATSR, et ce, selon les spécifications ci-dessous.

1. S'agissant de la catégorie des ESDR, comme lors de la phase initiale de l'étude, trois catégories d'ESDR ont été abordées distinctement dans cette étude, à savoir les ESDR accompagné·e·s par les TSR du Comité d'appui au travail social de rue (CATSR) qui fréquentent le Centre d'accueil d'urgence LIKEMO, les ESDR accompagné·e·s par les TSR du CATSR à Kinshasa qui ne fréquentent pas le Centre LIKEMO, enfin, ceux avec lesquels le CATSR n'a a priori aucun lien, dans des zones d'activités économiques à définir par le consultant avec le Comité de Pilotage de l'étude.

Pour la première catégorie d'ESDR (suivis par les TSR du CATSR qui fréquentent le centre LIKEMO), la méthodologie est restée identique à la phase initiale : des entretiens semi-directifs pour les plus de 14 ans et des questionnaires pour les moins de 14 ans, réalisés sur place.

Ainsi, sur le plan qualitatif, contrairement à la phase initiale où 21 entretiens individuels ont été réalisés dont 12 avec les garçons et 9 avec les filles, lors de la phase finale, 22 entretiens individuels ont été réalisés dont 14 avec les garçons et 8 avec les filles. L'opinion de ceux qui n'ont pas voulu participer à l'enquête a été respectée. C'est le cas de 4 filles qui n'ont pas accepté de participer parce qu'elles accusaient de la fatigue et avaient plutôt besoin de se reposer.

Comme lors de la phase initiale, les enquêteurs ont noté que ce sont, pour la plupart, les mêmes enfants qui revenaient au centre d'un jour à l'autre, confirmant ainsi l'observation déjà faite lors de la phase initiale de l'étude.

En revanche, ils ont pu noter une diminution de la fréquentation de LIKEMO durant cette phase finale de l'étude. En effet, beaucoup d'enfants rencontrés dans la rue à Victoire, et qui ont fréquenté LIKEMO quelquefois, ont déclaré consacrer leurs journées au chargement des taxis et taxis-bus dans les différents parkings au lieu d'aller au centre LIKEMO. Ceux rencontrés à Kintambo-Magasin ont déclaré qu'ils ont appris la conduite de la moto ou du tricycle de sorte

qu'ils ne fréquentent plus le centre LIKEMO. Il apparaît clairement qu'au-delà de l'aide alimentaire qu'offre souvent le centre, les ESDR âgés de plus de 14 ans aspirent davantage à l'acquisition d'une compétence professionnelle pour quitter la rue, plutôt qu'à recevoir une simple ration alimentaire. Cela explique la diminution de fréquentation du centre LIKEMO par cette tranche d'âge (âgés de plus de 14 ans).

Les enquêteurs ont également noté l'absence totale de filles ESDR au sein de l'atelier de coupe et couture de LIKEMO.

D'après les entretiens menés, les apprenantes ont indiqué n'avoir jamais côtoyé les filles ESDR au sein de l'atelier. Bien qu'elles ressentent de la pitié en les apercevant de loin, elles évitent de les approcher parce qu'elles les perçoivent comme des *Kuluna* en raison de leurs violences intestines ou de leur apparence comme le déclare une enquêtée, qui, sans être en situation de rue, vient apprendre la couture à LIKEMO : « je ne cause pas avec elles. Certaines filles se sont coiffées les cheveux et se comportent comme des *Kuluna*, c'est pourquoi j'ai peur de les approcher ».

Et au niveau quantitatif, 6 questionnaires ont été administrés uniquement aux garçons dans cette phase finale de l'étude, contrairement à la phase initiale où 16 questionnaires l'avaient été dont 10 aux garçons et 6 aux filles. Les enquêteurs ont constaté la récurrence des mêmes enfants qui fréquentent LIKEMO, comme lors de la phase initiale. Ils ont aussi relevé une nette diminution de la fréquentation du centre LIKEMO par les ESDR âgés de moins de 14 ans. Beaucoup d'ESDR de cette sous-catégorie rencontrée dans la rue lors des zonages à Victoire, à Kintambo-Magasin et au Rond-point Ngaba ont déclaré qu'ils ne fréquentaient pas ou plus LIKEMO parce qu'ils étaient contraints de chercher de l'argent que leur exigent les ESDR plus âgés pour trouver un espace où dormir. Cependant, les rares filles âgées de moins de 14 ans rencontrées au centre LIKEMO pendant cette période n'ont pas consenti à participer à l'enquête.

Quant à la deuxième catégorie des ESDR, (ceux et celles qui sont accompagné·e·s par les TSR du CATSR à Kinshasa, mais qui ne fréquentent pas le Centre LIKEMO), sur le plan qualitatif, 34 entretiens semi-directifs ont été réalisés lors des zonages, dont 19 avec les garçons et 15 avec les filles, lors de cette phase finale de l'étude, contrairement à la phase initiale où 26 entretiens semi-directifs avaient été réalisés respectivement avec 15 garçons et 11 filles. Notons que tous les trois zonages avaient été effectués lors de la phase initiale de l'étude respectivement aux sites de Victoire à Kasa-Vubu, de Kintambo-Magasin à Kintambo et du marché de Selembao avec l'accompagnement effectif des TSR du CATSR. La seule contrainte résidait dans la programmation des zonages avec les TSR. Mais dans sa phase finale, cette contrainte réside, d'une part, dans la difficulté d'accommoder le programme des TSR et celui des enquêteurs pour les zonages au regard des difficultés de mobilité dans la ville de Kinshasa au mois de décembre ou lors des pluies, l'enquête s'étant déroulée pendant la saison pluvieuse, et d'autre part, dans la divergence entre la logique professionnelle des TSR et la logique pragmatique des enquêteurs sur le terrain, celle-ci permettant de transformer les obstacles comme la pluie en opportunité d'accéder aux ESDR pendant que la pluie les a immobilisés à un endroit. Cette contrainte a occasionné plusieurs reports des zonages lors de cette phase finale de l'étude. Les enquêteurs ont également constaté que, sur le terrain, les ESDR manifestaient une certaine méfiance vis-à-vis des TSR², suggérant un relâchement de leur part. Pour remédier à ces difficultés, les enquêteurs

² La source de cette méfiance est traduite par les propos de cet ESDR, dont le père, en vie, est militaire ; il déclare avoir passé plusieurs années dans la rue et préfère y vivre. Il évoque dans un entretien avec un

se sont appuyés sur l'expérience acquise lors de la phase initiale non seulement pour s'immerger dans l'univers des ESDR, mais aussi pour établir un climat de confiance indispensable pour la collecte des données. Les zonages dans trois sites de Rond-point Ngaba ont été effectués avec succès sans l'accompagnement des TSR. Celui réalisé au site de Kintambo-Magasin grâce à la perspicacité des enquêteurs a été l'un des meilleurs, alors que les TSR, suivant leur logique professionnelle, s'y opposaient en disant qu'on n'y trouverait pas d'enfants au regard de l'heure à laquelle nous avons réalisé ce zonage.

Sur le plan quantitatif, 13 questionnaires ont été administrés uniquement aux garçons, lors des zonages aux sites de Victoire (5) et de Kintambo Magasin (8). Les enquêteurs ont constaté une baisse du nombre d'enfants dans la rue par rapport à la phase initiale, qui avait comptabilisé 16 questionnaires (12 garçons et 4 filles). Bien souvent, ceux qui étaient rencontrés ne consentaient pas à participer à l'enquête parce qu'ils étaient préoccupés à chercher de l'argent exigé par les ESDR plus âgés pour négocier un espace où dormir la nuit.

Enfin, concernant la troisième catégorie des ESDR (ceux avec lesquels le CATSR n'a *a priori* aucun lien, dans des zones d'activités à définir par le consultant avec le Comité de Pilotage de

des enquêteurs, des attentes pour lesquelles les TSR ou le centre LIKEMO ont des moyens limités. Ces propos traduisent une certaine tendance à l'instrumentalisation des activités du programme par certains ESDR :

Q/ Est-ce que les TSR de ce centre consacrent-ils suffisamment de temps à votre écoute ou aux problèmes que vous avez ?

R/ Non. Quand nous venons ici, c'est juste pour prendre un repas, une douche et se reposer. Les autres problèmes ne les intéressent pas. Ils ne s'en occupent pas.

Q/ Les TSR vous apportent-ils tout de même quelque chose en termes de biens ou denrées lorsqu'ils viennent à votre rencontre dans la rue ?

R/ Ils ne nous apportent rien.

Q/ Comment réagissent-ils, ces TSR, lorsque vous leur posez vos problèmes à partir de vos milieux de vie dans la rue ?

R/ Ça ne sert à rien de leur confier un problème, car ils vont rentrer chez eux alors que toi tu resteras dans la rue la nuit. «Ata oyebisi bango, bango bakokende na bandako na bango, yo okotikala libanda. Inutile ya koyebisa bango ». Autant mieux résoudre ton problème seul plutôt que de compter sur des gens qui disparaîtront juste après

[...] Je vous dirais que certains visiteurs nous apportent quelques choses en termes de vivres, habits, etc. mais nous ne voyons pas ça. A la place de ces biens et de l'autoécole qu'ils n'offriront pas, il serait mieux qu'ils nous remettent de l'argent pour nous permettre d'exercer de petites activités génératrices de revenus.

Q/ Comment sais-tu à l'avance que des visiteurs vous apporteront des produits et d'autres biens ?

R/ Je le sais parce que les TSR nous ont sensibilisés pour venir nombreux ce jour-là. C'est comme ça qu'ils font souvent. Lorsqu'il y a une activité et que des visiteurs se sont annoncés, ils viennent nous sensibiliser pour venir au centre pour montrer qu'ils s'occupent des enfants. Ce jeudi (Journée internationale des droits de l'homme), si vous venez, vous verrez que les gens viendront visiter les ESDR, Ces visiteurs apportent des biens pour les ESDR. Mais nous ne savons pas où vont tous ces biens. Ils ne nous les donnent même pas.

Q/ Avez-vous déjà dit aux TSR que vous n'êtes pas satisfait de ce qu'ils font ?

R/ Je ne sais pas quoi dire encore. Que pourrais-je leur dire ? Même si vous leur dites quelque chose, ils ne vous écouteront pas parce que nous ne valons rien à leurs yeux. «Neti nga, nakoyebisa bango nini? Ata nalobi, bayokelaka biso te po toza eloko te na miso na bango». Je pourrais même vous dire que je viens ici pour me laver et pour lessiver. Car, se promener avec des habits sales et tout en étant sale risque de te discréditer. C'est ce qui fait que je vienne ici. S'il y avait de l'eau et la possibilité de se laver là où nous dormons, je ne pense pas que j'allais venir dans ce centre. Ce centre n'aide pas les enfants. Venir au centre pendant la journée, et être chassé le soir pour rester dans la rue, ce n'est pas de l'aide ça. Même lorsqu'il pleut, ils vous chassent sans pitié lorsqu'ils estiment qu'il est temps de fermer.

l'étude), les enquêteurs sont revenus au carrefour Mgr Luc Gillon (Rond-Point Ngaba), un site qui s'était révélé pertinent lors de la phase initiale de l'étude au regard des opportunités de survie qu'il offre. Par ailleurs, le retour sur ce site répond au besoin de comparer les résultats de deux phases de l'étude. Notons, par ailleurs, que le carrefour de Rond-point Ngaba a aussi été choisi par les TSR parmi les sites où les zonages devaient être effectués lors de cette phase finale de l'étude. Mais sur le terrain, tous les enquêtés ont déclaré ne pas connaître les TSR du CATSR.

Sur le plan qualitatif, la phase finale a permis de réaliser 27 entretiens au Rond-Point Ngaba (12 garçons et 15 filles), marquant une augmentation par rapport à la phase initiale qui comptait 17 entretiens (12 garçons et 5 filles).

Tandis que sur le plan quantitatif, les enquêteurs n'ont rencontré aucun ESDR petits garçons, ni de petites filles. Celles-ci n'étaient déjà pas présentes sur ce site lors de la phase initiale. En effet, certains ESDR de plus de 14 ans rencontrés au rond-point Ngaba déclarent qu'ils renvoient systématiquement les enfants plus jeunes vers leurs familles dès leur arrivée dans la rue. Les tout-petits ESDR (enfants sans domicile de rue) de moins de 5 ans, rencontrés le plus souvent avec leur mère qui partage ce statut d'ESDR, ont été exclus de l'enquête en raison de leur jeune âge. Cependant, 12 petits garçons ESDR ont été rencontrés lors de l'inauguration d'un centre d'accueil et d'un centre d'apprentissage pour ESDR par l'ONG MISED, à laquelle un enquêteur assistait sur invitation de son initiateur, un ancien ESDR. Mais tous ces enfants déclaraient qu'ils fréquentaient aussi LIKEMO. L'enquêteur n'a pas pu administrer de questionnaire à certains d'entre eux parce qu'il les avait déjà rencontrés à LIKEMO. Cette situation s'explique par la mobilité des enfants qui parcourent des longues distances à la recherche de leur survie entre les principaux sites (de Kintambo Magasin, au Rond-Point Ngaba en passant par la mythique Place Victoire sans oublier le Marché de Liberté et Pascal). Ces deux derniers sites n'étaient pas inclus dans cette étude ni lors de la première phase ni dans la deuxième phase.

Par ailleurs, il est à noter que, tout comme lors de la phase initiale, les trois catégories d'ESDR, ont profité de ces échanges pour faire part des préoccupations liées à leur vulnérabilité et leur précarité. Au centre LIKEMO, les préoccupations des ESDR portaient souvent sur le droit d'hébergement imposé par les plus âgés. Concernant les autres ESDR rencontrés lors des zonages, les doléances exprimées s'avéraient plus complexes à satisfaire. C'est le cas des ESDR filles-mères du Rond-point Ngaba, dont les besoins étaient déterminés par leurs charges parentales, ou de certains ESDR garçons rencontrés dans la rue à Kintambo-Magasin, à Victoire ou au Rond-point Ngaba, qui avaient besoin d'un appui conséquent (moto, frais de l'apprentissage d'un métier, un métier stable, etc.) pour leur autonomisation.

En fonction de l'expérience acquise lors de la phase initiale de l'étude, un budget a été réservé pour répondre aux préoccupations des ESDR lors de la phase finale. Toutefois, en raison de fonds restreints (40 % du budget rendu disponible), les enquêteurs ont dû trouver d'autres moyens en vue de préfinancer et subvenir, autant que faire se peut, à certains besoins exprimés par ces trois catégories des ESDR.

Il importe de préciser, en outre, qu'à l'instar de la phase initiale, les enquêteurs garantissaient aux ESDR le strict caractère confidentiel de l'étude, tout en mettant en exergue, d'un côté, la protection de leurs données, et de l'autre, la portée constructive de leur apport pour l'amélioration de leur prise en charge. La participation de ces ESDR a, donc, été libre, consentante et éclairée.

Il était impressionnant de constater la volupté des paroles lors des différents entretiens avec les ESDR, particulièrement les filles, qui s'exprimaient avec une aisance et confiance.

Au terme de cette phase finale, 83 entretiens (38 filles et 45 garçons) et 31 questionnaires (administrés uniquement aux ESDR garçons) ont été recueillis auprès des ESDR, contre respectivement 64 entretiens et 45 questionnaires lors de la phase initiale.

2. Concernant les TSR du CATSR à Kinshasa, trois entretiens collectifs ont été menés au Centre LIKEMO les 17 novembre, 24 novembre et 1^{er} décembre 2025, en contraste avec la phase initiale de l'étude, où deux entretiens collectifs avaient été conduits auprès de cette population. Le nombre de participants est passé de 7 TSR (6 femmes et 1 homme) en phase initiale à 13 lors des entretiens collectifs finaux (10 femmes et 3 hommes). Le groupe de femmes comprenait 1 responsable TSR, 4 TSR, 2 infirmières, 2 formatrices en coupe et couture, ainsi qu'une chargée de la porcherie. Le groupe masculin comptait le Directeur de LIKEMO, un secrétaire-comptable et un TSR. Pour garantir l'anonymat, les TSR sont tous masculinisés dans le rapport de l'étude.

3. Relativement aux familles, trois catégories distinctes devraient être considérées tant au stade initial que final de la recherche. Il s'agit des familles qui ont un lien de parentalité avec des ESDR et qui ont été sensibilisées par le CATSR dans le cadre de démarches préventives ou de réunification familiale, les familles sensibilisées par le CATSR qui n'ont pas de lien de parenté avec les ESDR, et les familles qui n'ont pas été sensibilisées par le CATSR et qui n'ont jamais eu de contact avec cette entité. Les deux premières catégories des familles devaient être jointes par les enquêteurs avec l'accompagnement des TSR du CATSR en raison de leur connaissance de ces familles et de leurs adresses.

À l'inverse de la phase initiale, lors de laquelle les trois catégories avaient effectivement été contactées, aucun membre de deux premières catégories de familles retenues n'a pu être sollicité durant la phase finale de l'étude. Cette situation s'explique par l'indisponibilité des TSR du CATSR, une difficulté signalée ci-dessus par rapport à certains ESDR. Certes, si la catégorie d'enfants en situation de rue était aisément accessible aux enquêteurs sans l'accompagnement des TSR, l'approche des familles, dans leurs deux composantes, ne pouvait se concevoir sans l'entremise des travailleurs sociaux de rue, d'autant plus qu'il s'agit de ménages en lien étroit avec ces derniers.

Pour la troisième catégorie des familles, 3 entretiens individuels ont été effectivement conduits avec les membres de cette catégorie sur les perceptions qu'elles ont des ESDR au Rond-point Ngaba, comme lors de l'étape initiale de l'étude, à la seule différence qu'à l'époque, 8 familles avaient participé à l'enquête.

Finalement, le nombre d'entretiens individuels avec les familles s'est réduit à trois lors de la phase finale, comparé aux trente-cinq entrevues menées lors du démarrage.

4. S'agissant des membres des communautés rapprochées, deux catégories distinctes devraient être approchées au cours de deux phases de l'étude. Il s'agit des membres des communautés rapprochées auprès desquels le CATSR a mené des démarches de sensibilisation, d'une part, et des membres des communautés rapprochées qui n'ont jamais eu de contact avec le CATSR, d'autre part.

À la différence de la phase initiale, qui dénombrait 13 entretiens pour la première catégorie des communautés rapprochées, 5 entretiens individuels ont été conduits par les enquêteurs sans

l'appui des TSR : 3 à Kintambo (1 mère et 2 pères tous ESDR), 1 à Bandalungwa (vendeuse) et 1 à Kasa-Vubu (chargé de parking).

Pour la seconde catégorie, soit les membres de communautés rapprochées n'ayant pas de contact préalable avec le CATSR, les entretiens ont été conduits sur le site de Rond-point Ngaba où le nombre d'entretiens réalisés est passé de 4 lors de la phase initiale à 11 durant la phase finale.

Cette augmentation est due au fait que durant la phase finale, les enquêteurs ont pu contacter certains membres des communautés sur deux nouveaux sites situés dans la commune de Makala mais qui offrent l'hébergement à certains ESDR qui fréquentent souvent le carrefour de Rond-point Ngaba. Il s'agit du site du Quartier Mfidi et de deux structures récemment inaugurées par un ex-ESDR.

Ainsi, au site du Quartier Mfidi, sis au marché de Rond-point Ngaba, 6 entretiens ont été conduits respectivement auprès de 1 Cheffe du quartier, 1 Rédacteur en état civil/Bureau secondaire, 1 promoteur d'une ONG d'appui aux vulnérables congolais, 1 chargé de salubrité au marché de Rond-point Ngaba, 1 Agent de l'administration du marché, 1 préposé au Bureau secondaire de la Commune de Makala.

S'agissant du site du Quartier Mfidi, les enquêteurs s'y étaient rendus avec l'accompagnement d'un membre des communautés rapprochées, préposé au Quartier Mfidi sis au Rond-point Ngaba, pour découvrir le cadre d'hébergement qu'une dame offrait aux ESDR. Lors du zonage sur ce site, les enquêteurs y ont trouvé une population de 17 ESDR des différents âges, dont 5 hommes, 7 filles et 5 enfants dont 3 âgés de moins de 5 ans et 2 âgés de plus de 5 ans, une fille et 1 garçon. Les deux groupes vivaient dans deux vieilles maisons, hormis celle qu'occupait la propriétaire, elle-même. D'une manière générale, la parcelle affichait une insalubrité notoire. Les ESDR y vivaient dans des conditions précaires. Ce lieu était également un point d'acquisition du chanvre et des boissons alcooliques de mauvaise qualité qui foisonnent dans les rues de Kinshasa, dont ces ESDR sont les potentiels clients. En réalité, cette dame exige des ESDR un peu d'argent en contrepartie de l'hébergement qu'elle offre. Selon les témoignages recueillis au Rond-point Ngaba, actuellement de nombreuses familles profitent des ESDR qui leur amènent de l'argent le soir contre un hébergement. En réalité, c'est moyennant un paiement que ces ESDR négocient cet hébergement présenté comme un acte de générosité. Il s'agit là d'une activité bien connue par les services de l'Etat. En effet, le relais communautaire qui avait accompagné les enquêteurs est un préposé au Quartier Mfidi, dans la commune de Makala. Par ailleurs, pendant que nous étions sur ce site, une équipe des policiers, puis des militaires étaient passées pour collecter une somme de 20.000 FC chacune. Il s'agit d'une somme que Madame Eyano paie chaque samedi à ces policiers et militaires.

Les enquêteurs y ont mené 4 entretiens respectivement avec la propriétaire de la parcelle et 3 ESDR filles. Quatre filles et les ESDR hommes (âgés de plus de 30 ans) n'avaient pas collaboré à l'enquête. L'un d'entre eux était très nerveux. Néanmoins, il était maîtrisé par l'accompagnant des enquêteurs. Les 2 enfants âgés de plus de 5 ans n'avaient pas consenti à l'enquête parce qu'ils déclaraient qu'ils n'avaient pas encore mangé. Avant de partir, les enquêteurs avaient remis une petite somme d'argent à leurs interlocuteurs pour tenter de résoudre ce genre des doléances.

Le second site est composé d'un centre d'accueil des ESDR et d'un centre de formation dédiés par un ex-ESDR, initiateur de l'ONG nommée *Mouvement intégré de secours aux enfants défavorisés* (MISED en sigle) qui avait invité le Consultant lors de l'inauguration. Le centre

d'accueil, (foyer Mgr Nicolas Thevenin), offre l'hébergement de nuit aux ESDR ; tandis que le centre de formation (centre de savoir Geoffroy De Liedekerke) se veut un cadre d'apprentissage et de divertissement ouvert aux ESDR et aux autres enfants du quartier. Les enquêteurs y avaient réalisé 4 entretiens respectivement avec 1 agent du ministère des Affaires sociales, 1 Commandant de la Police, 1 chef du quartier et 1 éducateur de l'ONG MISED.

L'entretien avec l'ex-ESDR, initiateur de cette ONG qui s'occupe des ESDR, Moïse Mbaya, a été réalisé à l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa. Cet enquêteur a toujours bien apprécié l'invitation lui donnée de venir sur le site universitaire, qui est une marque de considération pour lui.

Ainsi, nous avons pu réaliser 17 entretiens individuels semi-directifs, dont 13 avec les hommes et 4 avec les femmes, membres des communautés rapprochées durant cette phase, finale tandis que 14 avaient été réalisés lors de la phase initiale.

5. Concernant, enfin, les équipes de coordination belge et du CATSR/Kinshasa, deux entretiens collectifs ont été réalisés sur *Google Meet*. L'équipe belge était composée de 3 membres, tous des femmes, tandis que celle du CATSR était composée de 2 membres, tous hommes. Ces entretiens, prévus uniquement à la phase finale, ont été réalisés moyennant un guide d'entretien qui abordait quatre sous-thèmes, à savoir : les contraintes auxquelles ils font face dans la mise en œuvre du programme concernant les différentes parties prenantes (ESDR bénéficiaires, TSR, familles des ESDR), concernant les activités de sensibilisation communautaires, le partenariat avec les autres structures de protection de l'enfant, et les pouvoirs publics) ; les satisfactions procurées par le programme par rapport aux diverses parties prenantes ; la manière dont les résultats de la phase initiale de l'étude leur ont servi dans la mise en œuvre du programme, et les éléments capitalisables en vue de l'amélioration de l'intervention auprès des enfants dans le prochain programme.

Comme lors de la phase initiale, presque tous les entretiens étaient réalisés en lingala, excepté ceux réalisés avec les TSR et les deux équipes de coordination. Pour faciliter leur analyse, les entretiens conduits en lingala ont été retranscrits et traduits en français, langue de l'analyse et de l'écriture, ce qui a requis plus de temps et de travail. Par ailleurs, tous les entretiens n'étaient pas enregistrés. Seuls ceux pour lesquels les enquêteurs avaient l'autorisation des enquêtés, furent enregistrés. Dans les autres cas, les enquêteurs prenaient note dans la langue de l'entretien : le lingala.

Cette phase finale de l'étude a été réalisée par le Consultant et les mêmes enquêteurs, comme lors de la phase initiale. Il s'agit d'une femme et d'un homme, tous deux apprenants à l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa. Ces derniers ont manifesté un grand intérêt respectivement pour la question de la protection de l'enfant et pour la consolidation de la formation en méthodologie de recherche empirique de type qualitatif. Le Consultant, en sa qualité de Directeur de l'Ecole de criminologie, leur avait délivré une attestation de recherche pour faciliter la réalisation de l'enquête sur le terrain.

La phase finale de l'étude a duré cinq mois et demi, soit du 17 novembre 2025 au 30 avril 2026. Comme lors de sa phase initiale, la phase finale a été conduite sous l'accompagnement d'un Comité de pilotage composé des parties prenantes. Elle a davantage marqué les enquêteurs par rapport au changement de leurs perceptions sur les ESDR tel qu'ils le soulignent dans les témoignages suivants.

En effet, pour l'enquêtrice :

« Cette deuxième phase de l'étude m'a permis de comprendre que les comportements des enfants en situation de rue prennent sens dans leur contexte de vie, et que leurs choix, même difficiles, répondent à une logique qu'il faut analyser et comprendre. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain, notamment l'insécurité dans certains milieux, l'insuffisance des moyens financiers, ainsi que l'indisponibilité des TSR, cette expérience a été très enrichissante pour moi. Elle m'a surtout permis de changer mon regard sur ces enfants. J'ai découvert, par exemple, que les filles mères en situation de rue ont un véritable sens de responsabilité. Elles prennent soin de leurs enfants et assument leur rôle de mère, malgré les conditions très précaires dans lesquelles elles vivent. Par ailleurs, j'ai compris que la rue n'est pas seulement un espace de souffrance, mais aussi, pour certains enfants, un espace qu'ils préfèrent à leur famille, en raison de leur vécu. Cela m'a amenée à remettre en question certaines idées, notamment celle selon laquelle la réunification familiale est toujours la meilleure solution. J'ai donc compris qu'il est important de repenser les stratégies de réinsertion, en tenant compte de la réalité et du vécu des enfants, surtout des filles mères ».

Et pour l'enquêteur :

« J'ai appris énormément des choses qui ont changé ma perception sur les enfants en situation de rue. En effet, durant cette dernière phase de l'étude, j'ai été particulièrement marqué par la résilience de ces enfants. J'ai beaucoup admiré la manière dont ils font de leur vécu difficile un moteur de réussite, et leur sourire permanent, en dépit de conditions de vie précaires, frappe les esprits. Observer la croissance de ceux rencontrés au début de l'étude (fin 2022), et particulièrement les entendre dire qu'ils sont désormais capables de se prendre en charge, est simplement incroyable pour moi. Les voir exprimer la joie lors de nos rencontres m'a fait plaisir et m'a prouvé que j'avais été utile à ces personnes exclues. En valorisant leur parole, j'ai eu le sentiment de mettre en lumière la complexité de leurs stratégies de survie. Par ailleurs, cette phase finale a été une véritable opportunité de me former à la recherche qualitative en terrain difficile. Établir ce lien de confiance et entendre ces récits poignants m'a apporté un regard neuf sur ce phénomène. Cette étude m'a fait réaliser que le terrain est un acteur vivant qui enseigne le chercheur au fil de l'enquête. Je me réjouis de m'impliquer dans des travaux qui améliorent l'intervention auprès des ESDR ».

II. Considérations générales sur les ESDR

Au regard des 31 questionnaires administrés aux ESDR et des 83 entretiens réalisés avec cette catégorie, il ressort que la participation des ESDR à l'enquête dans la phase finale de l'étude a été libre et volontaire. Ils ont voulu s'exprimer aux enquêteurs en lingala et ont autorisé l'enregistrement des entretiens.

Les considérations générales ci-dessous relatives aux tranches d'âge et au genre des ESDR enquêtés, à leur ancienneté dans la rue, aux circonstances de leur arrivée dans la rue, au maintien du contact avec la famille et à la localisation des parents, résultent uniquement de l'analyse des données quantitatives obtenues moyennant KoboCollect auprès des ESDR âgés de moins de 14 ans, étant donné que c'est auprès de cette tranche d'âge que le questionnaire devait être administré. Car, comme lors de la première phase de l'étude, ils ne pouvaient pas être soumis aux entretiens, qui requièrent un échange argumenté de l'enquêteur avec l'enquêté. Toutefois, les commentaires de ces données quantitatives mobilisent parfois les données qualitatives pour une meilleure compréhension du contexte des ESDR.

A. Les tranches d'âge et le genre des ESDR enquêtés selon les données quantitatives

Concernant les tranches d'âge, les données indiquent 35% d'enfants dont l'âge varie entre 11 et 12 ans, 42 % dont l'âge varie entre 13 et 14 ans, 23% dont l'âge varie entre 8 et 10 ans. Ainsi, on pourrait considérer que les enfants sont majoritairement dans la rue à partir de 10 ans, même si on y trouve aussi ceux dont l'âge se situe en dessous de 10 ans. En effet, les plus petits retrouvés dans la rue sont nés dans la rue ou sont généralement accompagnés de leurs mères en situation de rue, ou de leurs frères ou sœurs. Un enquêté a pu relever que ces mères ou ces sœurs aînées sont dans le « système des filles en situation de rue : la “lutte”, c'est-à-dire la recherche d'argent ». Elles appellent cela “le rodage” ou « le passage » (pour parler de la prostitution). Dans le cadre de ce rodage, poursuit cet enquêté :

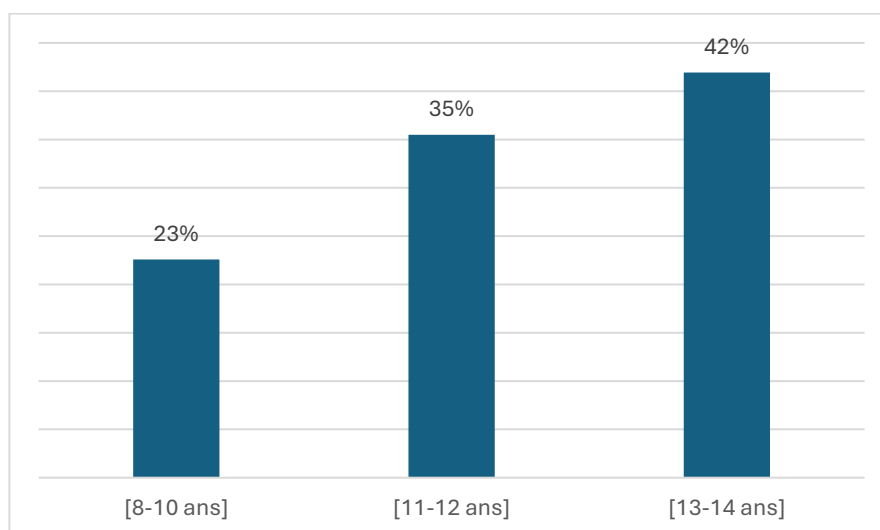
« Certaines filles qui tombent enceinte et qui laissent vivre l'enfant (parce que souvent elles avortent), soumettent leurs enfants à un traitement nuisible à l'enfant : elles leur administrent par exemple du valium, même du chanvre dans le thé pour que l'enfant dorme pendant qu'elle va faire son rodage. C'est pourquoi, les enfants qui naissent dans la rue des mères qui vivent dans la rue risquent d'avoir plus tard des problèmes mentaux à cause de la consommation de ces produits ».

Les filles qui laissent vivre le nouveau-né et qui continuent à faire le rodage ou le passage protègent le bébé contre le *sanga*³. Une fille enquêtée a pu déclarer qu'elle ne peut plus se prostituer pour protéger son bébé contre le *sanga*. Elle ne sort plus la nuit. « *Awa na komi maman, changement etoki, makambo mususu na zalaki kosala, na salaka yango lisusu te, po na batela mwana* ».

³ Le *sanga* est une maladie causée par l'infidélité de l'un des conjoints, c'est-à-dire le fait que l'un d'entre eux s'adonne à des rapports sexuels hors du toit conjugal (<https://losako-afrikblog.canalblog.com/archives/2006/11/15/3179140.html> consulté le 25 avril 2026). C'est ainsi que les filles en situation de rue qui ont un bébé qu'elles allaitent et qui se livrent à la prostitution ou aux rapports sexuels avec un autre partenaire exposent leur bébé à cette maladie. Pour l'en protéger, elles lui font porter un fil de raphia ou de laine au bras ou au pied ou à la hanche ou encore lui administrent un médicament indigène poussiéreux.

Sur cette population de 31 ESDR, 42% sont âgés de 11 à 14 ans, comme l'indique le graphique ci-dessous. Pour ceux âgés de plus de 14 ans, on a rencontré à l'occasion des entretiens, ceux et celles dont l'âge va au-delà de 25 ans.

Figure 1. Répartition des enquêtés de moins de 14 ans (enquêtes quantitatives), selon la tranche d'âge



Quant à la répartition selon le genre, les 31 ESDR ayant participé à l'enquête est composée exclusivement des garçons. Une des particularités de cette phase finale de l'étude réside, en effet, sur le fait qu'on n'a pu trouver des filles âgées de moins de 14 ans dans la rue pour les soumettre au questionnaire : au Rond-point Ngaba, il nous a été renseigné que les ESDR plus âgés renvoient les plus petites qui arrivent pour la première fois dans la rue soit au centre *Ndako ya biso* qui offre un hébergement, soit en famille. Les filles qui restent dans la rue sont en fait âgées d'au moins 14 ans et peuvent développer une activité sexuelle sous le contrôle d'un ESDR garçon, qui la prendra pour son épouse⁴. Les plus petites n'ont pas non plus été rencontrées lors des zonages sur les autres sites de l'étude. Au centre Likemo, il y avait deux fillettes, mais qui n'avaient pas pu consentir à l'enquête. Quant aux entretiens, l'enquête a connu la participation de 38 filles (soit 31,54%) contre 45 garçons (68,55%). De fait, cela indique, comme lors de la première phase de l'étude qu'il y a plus de garçons que de filles parmi les ESDR à Kinshasa.

Cette faible présence des filles parmi les ESDR serait liée à la représentation sociale de la fille au sein de leurs familles tout comme dans l'ensemble de la société congolaise comme un être qui doit être plus protégé que le garçon parce qu'elle ne peut pas se débrouiller facilement seule pour survivre⁵ dans la rigueur de « la loi de la rue » (Azia Dimbu, 2021 : 21). Perçue comme une future épouse, future mère, future éducatrice, les familles veillent généralement à la bonne éducation et à la bonne réputation de leur fille, dans l'espoir qu'elle soit prise en mariage et assure non seulement la perpétuation du groupe familial à travers la génération d'enfants, mais

⁴ En lingala, langue employée pour réaliser les entretiens avec les ESDR, le mot utilisé est celui de *mibali* (au pluriel) ou *mobali* au singulier. L'expression *mibali na bango* pourrait se traduire en français par « leurs maris » au sens d'époux ou leurs compagnons. En effet, comme nous l'avons relevé ci-dessus, certains ESDR vivent en couple, tout en étant dans la rue.

⁵ Azia Dimbu relevait déjà (2012 : 20) que « Outre le fait que les filles seraient moins aventureuses et plus orientées vers les travaux ménagers, leur présence inaperçue dans les rues est due au fait qu'elles sont vite la proie de la prostitution ».

également une dot⁶ ou un cadeau aux parents et à la famille de la part d'un mari satisfait de la bonne éducation reçue par son épouse. Le mariage d'une fille constitue ainsi un grand honneur pour ses parents et toute sa famille tout comme pour elle-même, car il est perçu comme le couronnement de l'éducation qu'elle a reçue de sa famille, beaucoup plus que les diplômes universitaires éventuels. Aussi, l'expansion du phénomène de « mères-adolescentes »⁷ engendre beaucoup d'inquiétudes auprès des parents, qui « voient les probabilités de mariage de leurs filles, auxquelles les sacrifices et les actions éducatives ont été investis, diminuer » (Mulamba Badibanga, 2022 : 4).

Ainsi, seules les difficultés sérieuses peuvent faire qu'une fille se retrouve à vivre dans la rue, rejetée par sa famille. En effet, relève Olivier Mulamba Badibanga, « les filles qui vivent dans la rue de Kinshasa, la plupart d'entre elles, viennent des toits familiaux et intègrent la rue par influence des amies » (2022 : 26). Une enquêtée a pu déclarer, en effet, à la question relative à la cause de son arrivée dans la rue : « *Na landaki kaka loyengé ya baninga na zalaki na bango* » (j'ai seulement suivi l'ambiance des amis).

Même dans ces conditions, l'espoir d'en sortir et d'être prise en mariage un jour ne s'estompe pas. Car, comme le relève Florentin Azia Dimbu (2021 : 21), « si l'enfant quitte le toit parental soit qu'il en ait été expulsé, soit de son propre chef, c'est qu'au fond de lui-même et des parents, il subsiste un espoir qu'il survivra là où il s'en va », dans la mesure où, poursuit l'auteur, « [l]'expérience basée sur l'observation des enfants qui sont déjà là, dans la rue, a fini par montrer que tout en les maltraitant, la rue entretient d'une certaine façon ses pensionnaires ; parfois ils y sont mieux qu'à la maison ». Dans ce cas, elles s'y habituent et ne veulent plus retourner à la maison. Elles travaillent à leur autonomisation en étant dans la rue. Apprivoisée par un ESDR, elle change rapidement de statut de mère. C'est ainsi qu'une enquêtée a pu déclarer lors d'un entretien : « Lorsque je me promène seule avec mon enfant au marché, c'est vraiment difficile que quelqu'un se rende compte que je suis une fille vivant dans la rue ». Mais si nous sommes en groupe de trois ou quatre, là les gens ont l'habitude de s'apitoyer sur notre sort, de s'en étonner ou parfois nous lancent des injures ou des propos obscènes ».

B. L'ancienneté dans la rue des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés

Quant à leur ancienneté dans la rue, les données du questionnaire administré auprès des 31 ESDR âgés de moins de 14 ans indiquent, comme le montre le tableau 1 ci-dessous sur la répartition des enquêtés selon leur ancienneté dans la rue, que 16,1% sont dans la rue depuis moins d'une année, contre 74,2% qui y sont depuis 2 à 5 ans et 3,2% y sont depuis 6 à 10 ans, alors que 6,5% sont nées dans la rue ou y ont toujours vécu, c'est-à-dire de parents ESDR ou d'une famille vivant dans la rue, à la suite, notamment, d'un déplacement familial ou d'une expulsion forcée de leur logement, etc. En effet, dans son étude portant sur un *Aperçu du phénomène filles-mères au sein des enfants de la rue à Kinshasa* sur un échantillon de 188 filles de la rue (2022), Olivier Mulamba Badibanga, a montré que « [L]es filles de la rue ont plus de probabilité de devenir mère que celles qui sont nées dans la rue, c'est-à-dire de parents vivant dans la rue, soit 74% des filles

⁶ Pour Florentin Azia Dimbu, « Les filles préfèrent cohabiter avec leurs petits copains plutôt que de se sauver dans la rue où déjà leur présence est mal perçue. Aussi est-il difficile pour les familles congolaises de les lâcher. La prostitution ou la dot (lors du mariage régulier) rapporte beaucoup plus à la famille, semble-t-il. En RDC, poursuit-il, « la dot a perdu sa valeur symbolique de la société traditionnelle. Elle est devenue un grand marché qui rapporte gros à la famille de la fille. Dans un tel environnement, il est normal qu'il y ait un nombre réduit des filles de la rue » (2021 : 92).

⁷ Sur le terrain en RDC ainsi que dans la littérature consultée, c'est l'expression « fille-mère » qui est généralement employée, bien que péjorative.

de la rue⁸. En outre, la tranche d'âge la plus concernée est comprise entre 16-19 ans avec un nombre élevé d'enfants soit 59% des cas et un niveau d'instruction très bas » (2022 : 30).

On assiste donc à plusieurs degrés de filiation d'enfants en situation de rue à Kinshasa, ce qui ne fait qu'accroître le nombre d'enfants, de jeunes et de familles socialement vulnérables. Cette deuxième phase de l'étude sur les ESDR à Kinshasa a permis de constater une métamorphose de la rue à Kinshasa. Derrière les « enfants en situation de rue », on retrouve en réalité des « familles vivant dans la rue » ou une catégorie de la population occupant la rue, et qui devrait être recensée. Dans un tel contexte, l'objectif de la réunification familiale perd sa pertinence pour cette catégorie d'ESDR, qui recherchent plus l'autonomisation à travers une formation professionnelle.

Tableau 1. Répartition des enquêtés selon leur ancienneté dans la rue

Valeur	Fréquence	Pourcentage
2-5 ans	23	74,2%
Moins d'un an	5	16.1%
Né.e dans la rue et y ai toujours vécu	2	6.5%
6-10 ans	1	3.2%

Ce tableau montre que, si le nombre d'enfants qui embrassent la rue est important (16,1%), et restent en permanence dans la rue pendant plus ou moins 5 ans, au-delà de cette durée, ils envisagent d'en sortir pendant qu'ils grandissent et s'insèrent tout de même dans la communauté à travers l'exercice des petites activités informelles au fur et à mesure de la croissance de leurs capacités physiques (porteurs de marchandises, balayeurs des étalages du marché, cireurs aux arrêts de bus ou de taxis, receveurs de bus avant de se convertir en conducteurs de bus de transport en commun, ou même de motos, vendeurs ambulants, etc.). Une activité qui s'est fortement développée entre la première et la deuxième phase de l'étude, est celle de taxi-moto ou tricycle qui a permis la sortie de la rue ou de l'activité de *Kuluna* de certains jeunes âgés de plus de 16 ans. C'est ainsi qu'un ESDR, rencontré à Kintambo Magasin, a pu demander à la fin de l'entretien : « Ce que je vous demanderais, c'est de m'aider à trouver une moto. Je maîtrise le métier de motard mais je n'ai pas de moto actuellement. Avec une moto, je m'organiserai et je pourrai quitter la rue ».

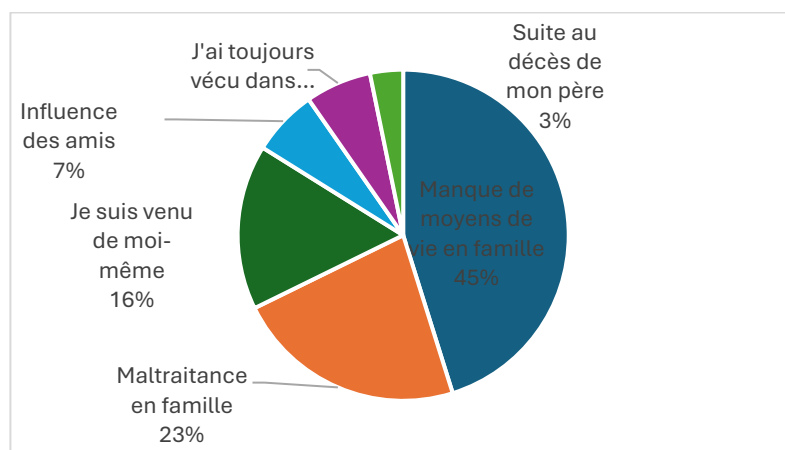
Ce constat permet de confirmer ce qui a été dit dans la première phase de l'étude : la situation de vivre dans la rue, sans être une fatalité, est toujours transitoire ou passagère dans le parcours d'une personne. La rue, comme cadre de vie, est en fait l'espace public, par opposition à l'espace privé (familial) : arrêts de bus, carrefours urbains, corridors des immeubles, marchés, parkings, ports, cimetières, églises, etc.

⁸ L'auteur indique ainsi que la probabilité de tomber enceinte est plus grande pour les filles qui ont quitté le toit parental pour vivre dans la rue que pour celles qui sont nées dans la rue des parents vivant dans la rue.

C. Les circonstances de l'arrivée dans la rue

En effet, les circonstances de l'arrivée des enfants dans la rue, telles qu'indiquées dans le graphique ci-dessous, sont le manque de moyens de vie en famille (45%), la maltraitance en famille (23%)⁹, l'influence (l'ambiance) des amis (7%), le décès du père (3%), ou de la mère. Certains ont décidé d'eux-mêmes de venir dans la rue (16%), d'autres ont toujours vécu dans la rue. C'est le cas de ceux qui sont nés dans la rue, qui représentent 6% de la population enquêtée.

Figure 2. Circonstances de l'arrivée dans la rue des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés.



⁹ Un ESDR rencontré à Likemo a précisé la maltraitance subie en famille de la part de son oncle maternel, alors qu'il vivait seulement avec sa mère à Binza, pendant que son père vit avec une autre femme à Mitendi : « Q/ Voudriez-vous bien me parler des circonstances qui vous ont amené à vous retrouver dans la rue ? - R/ C'était un jour où ma mère m'avait envoyé retirer de l'argent de la carte auprès d'un boutiquier. J'avais aussi retiré de l'argent. Au lieu de rentrer, j'avais préféré jouer à un jeu au hasard. Malheureusement, je n'avais pas gagné. En rentrant à la maison le soir, j'avais dit à ma mère que j'avais perdu l'argent. Un de mes oncles maternels qui était venu ce jour-là nous rendre visite, m'avait sérieusement tabassé et chassé de la maison pour avoir perdu l'argent. C'était la nuit, vers 22h. C'est de cette manière que j'avais quitté la maison ». En effet, dans un système matrilineaire vécu dans certaines provinces de la République Démocratique du Congo, notamment au Kongo central, au Kwilu, au Kwango, l'enfant appartient à lignée de sa mère et l'oncle exerce sur lui l'autorité parentale autant que le père. Ainsi, en l'absence du père, c'est compréhensible que ce soit l'oncle qui ait pu donner la correction au jeune homme. Un autre ESDR rencontré à la Place Victoire le 11 décembre 2025 évoque aussi un cas de maltraitance de la part de son propre père, militaire des FARDC, tout comme sa mère, et qui l'a amené à décider de quitter la maison :

« Je me suis retrouvé dans la rue par ma propre volonté. En fait, mes parents se sont séparés et je suis allé vivre avec mon père. Mais ma marâtre ne m'aimait pas. Elle me donnait beaucoup de tâches ménagères à faire. Vous verrez par exemple que le matin en se réveillant, elle va m'obliger de laver la vaisselle. Ce n'est pas un problème en soi, mais c'était devenu un problème parce qu'elle en avait fait une habitude. En effet, cela pourrait m'aider dans la vie. Il se pourrait que je sois seul à la maison, je n'allais pas souffrir parce que je sais déjà faire beaucoup de travaux ménagers. Mais la façon dont ma marâtre le faisait n'était pas bonne. C'est de cette manière que je commençais à refuser de faire d'autres travaux. Et en cas de refus, elle me privait de la nourriture. J'étais contraint de me débrouiller pour trouver de quoi manger. Je pouvais faire trois jours de suite sans manger en famille, et cela ne lui disait rien. Généralement, elle se comportait de la sorte en l'absence de mon père. Si mon père est à la maison, elle paraissait gentille à mon égard. Malheureusement, mon père, en tant que militaire, n'était pas souvent à la maison. Si je lui faisais le rapport, il ne me croyait pas. Il disait que je voulais le séparer de sa femme. Un jour, elle avait donné un mauvais rapport à mon père qui, sans vérification, m'avait sérieusement frappé. C'est pourquoi j'avais décidé de quitter la maison. Je suis parti de la maison en colère et je ne suis plus jamais rentré. Je n'y rentrerai jamais, je trouverai beaucoup d'argent ici dans la rue. Je me dis que c'est inutile de rentrer là-bas. Rentrer là-bas est une manière de régresser ».

L'accusation de sorcellerie comme circonstance de départ de l'enfant de la famille pour la rue n'a pas été signalée autant lors de cette deuxième phase de l'étude contrairement à la première phase en 2023, probablement à la suite des activités de sensibilisation réalisée dans les communautés et dans les églises de Réveil. Par ailleurs, la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 prohibe l'accusation de sorcellerie contre un enfant à son article 41 alinéa 4. De même, l'article 160 de la Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant punit de la peine de servitude pénale d'un à trois ans et d'une amende de deux cent mille à un million de francs congolais l'auteur de l'accusation de sorcellerie à un enfant¹⁰.

Toutes ces circonstances semblent s'enchevêtrer et aboutissent au départ volontaire ou forcé de l'enfant du cercle familial, qui ne semble plus protecteur. À la suite de Masiala ma Solo (2018), Azia Dimbu (2021 : 21) relève l'existence d'« un conflit ouvert entre l'enfant et soit tout le reste du noyau familial, soit l'un, soit l'autre parent ou supposé tel (père, mère, frère, sœur ou beau-père ou marâtre) », conflit dont les éléments déterminants sont souvent multiples et complexes, mais à la suite duquel l'enfant décide de quitter la maison.

En décidant de quitter le toit familial et de rejoindre l'espace public (la rue¹¹) à la suite d'un conflit intrafamilial, mal résolu, « l'enfant [...] choisit souvent d'aller loin de son quartier » (Azia Dimbu, 2021 : 23). Mais, comme le précise cet auteur (2021 : 41), « L'enfant qui sort dans la rue crie en fait au secours et affiche aux yeux de tout le monde le mal qu'il subit, les difficultés qu'il rencontre et pour lesquelles il a besoin d'aide ». Malheureusement, personne n'entend son cri : ni la communauté rapprochée, ni les autres enfants qu'il va rencontrer dans la rue, ni encore l'Etat qui veille sur l'espace public. Bien contraire, les agents de l'Etat, chargés de l'ordre dans cet espace vont en rajouter à la maltraitance subie, comme le mentionne un travailleur social de rue lors d'un entretien :

« Lorsque l'enfant est dans la rue, l'Etat qui doit venir peut-être en protection, c'est lui-même qui torture encore cet enfant-là. Il le frappe, il le taxe de toutes sortes... Ils sont des sorciers, ils sont des voleurs. Et surtout les filles, les agents de l'ordre, eux-mêmes, ils couchent avec ces filles-là sans leur donner de l'argent. Même s'ils sont à trois, ils couchent tous avec la fille, ils ne donnent pas de l'argent. Après, ils te couchent et ils te laissent partir. C'est comme ça. Les filles subissent beaucoup de tortures sur la rue, venant de la police. L'Etat est déserteur dans tout ça ».

Et l'enfant vivant désormais dans la rue va porter seul sa souffrance. Il dormira en pleine journée pour cacher sa souffrance (*teba lungu*), il sera appelé *phaseur*. Selon un ancien ESDR de la première génération « l'expression *teba-lungu* signifie *teba* (*s'endormir*) et *lungu* (pour distraire). Elle fait référence à la souffrance vécue par un enfant en situation de rue, qui s'endort pour que les passants ne comprennent pas sa souffrance, il passe ainsi inaperçu seul avec sa souffrance. Mais on l'appelle *phaseur* parce qu'il s'en dort en désordre (*a beti phase* en lingala). Il expose, en effet, ce qui suit sur son expérience de la vie dans la rue :

« Parfois les policiers leur font subir aussi des violences la nuit au lieu de les protéger. Ils créent seulement un problème pour montrer qu'il est le plus fort parce qu'il est l'homme de la loi. Comme un enfant de rue est ignorant, il pense qu'on ne peut rien faire contre un policier. Alors il ou elle subit sa loi. Parfois les PPF, (personnel policier féminin) protègent les filles contre les violences nocturnes, de leurs collègues ou des garçons. Mais le tout dépend de leur esprit, car tous cherchent l'argent. Face à ces violences, on se sent

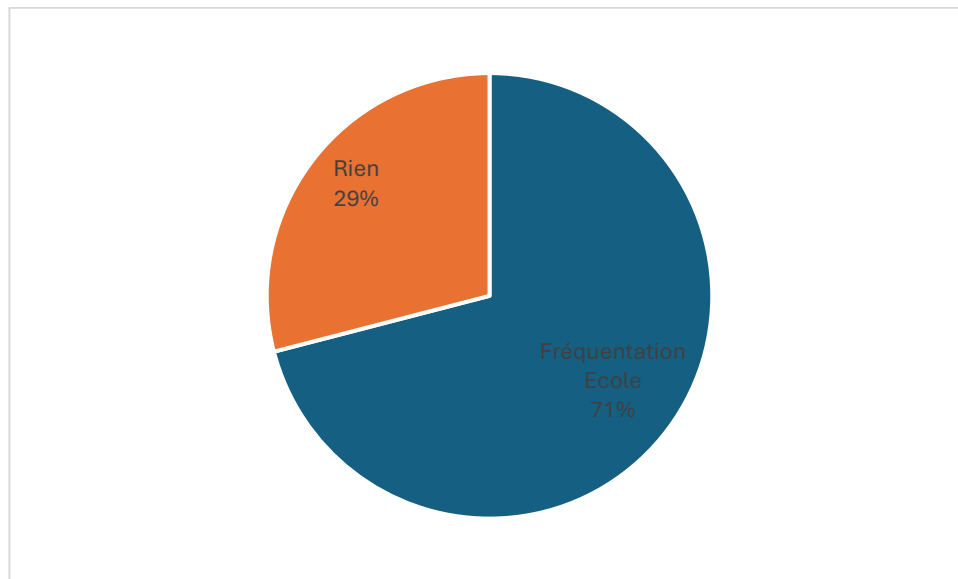
¹⁰ R. KIENGE-KIENGE INTUDI, *La justice pénale en République Démocratique du Congo, un recueil des textes mis à jour au 31 décembre 2020*, vol. 1, Kinshasa, Presses universitaires de Kinshasa, 2021, p. 260.

¹¹ Mais, comme le précise Azia Dimbu (2021 : 41), « L'enfant qui sort dans la rue crie en fait au secours et affiche aux yeux de tout le monde le mal qu'il subit, les difficultés qu'il rencontre et pour lesquelles il a besoin d'aide ».

obligé de consommer la drogue (chanvre, colle patex pour les chaussures). On renifle cette colle après l'avoir emballée dans un tissu. Cela donne de la cuite. On peut voler comme de la magie sous les effets de la drogue. Certains prennent le nutrilin, le valium, l'alcool indigène (*lokoto*), *aguené*, parfois même *bombé*. Quand les effets vont cesser, on se retrouve au point de départ. Donc ça ne résout pas le problème ».

Les données obtenues sur le terrain telles que présentées dans le graphique 3, ci-dessous, renseignent qu'avant d'arriver dans la rue, 71% fréquentaient l'école et ont dû l'abandonner soit à la suite du décès d'un des parents, souvent de la mère, ou des deux parents, soit à la suite de la séparation des parents et des difficultés économiques subséquentes, soit à cause de la maltraitance en famille. Tandis que 29% ne faisaient rien.

Figure 3. Occupation avant l'arrivée dans la rue des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés

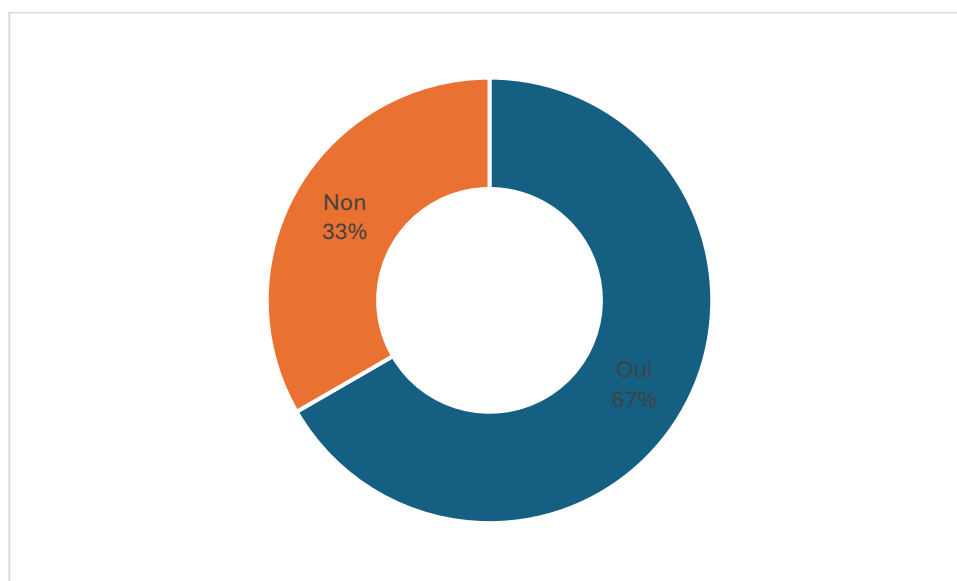


La gratuité scolaire annoncée par le Gouvernement ne semble pas avoir permis à de nombreux enfants des quartiers populaires de rejoindre le banc de l'école : soit parce qu'en plus des frais scolaires, les familles ne sont pas en mesure de faire face au coût de toute la dotation en matériels scolaires, soit de procurer des uniformes à l'enfant, de sorte que ce dernier reste à la maison à ne rien faire. Les services de l'État devraient organiser des campagnes de sensibilisation dans les rues et les quartiers et inspecter ces espaces peu avant la rentrée scolaire pour inscrire tous les enfants en âge scolaire dans chaque parcelle. Un travailleur social de rue a commenté lors de l'entretien au sujet de la scolarisation ce qui suit : « Il y a moins d'école publique. Et les écoles publiques sont inondées. Même dans les écoles publiques, il y a d'autres besoins comme l'uniforme, le transport, le repas de midi... que les familles doivent supporter ».

D. Du maintien du contact avec la famille et de la localisation des parents

Les données du graphique 4, ci-dessous, indiquent que tout en vivant dans la rue, l'enfant rentre parfois en famille. Ainsi, 67% déclarent maintenir le contact avec leurs familles contre 33% qui n'ont aucun contact. Si les premiers ne sont pas encore en rupture familiale, les seconds le sont.

Figure 4. Maintien du contact avec la famille des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés.



Toutefois, il y a lieu de faire remarquer qu'en réalité le retour ponctuel en famille s'inscrit dans une seule et même dynamique du départ du toit familial qui ne se fait pas du jour au lendemain, comme peut le laisser croire le mot « rupture ». Il s'agit bien d'un processus, comme l'a renseigné Lucchini : « un enfant ne devient pas enfant de la rue du jour au lendemain. Le départ du domicile familial se prépare et c'est un processus plus ou moins long » (1993 : 41). C'est dans ce processus de va et vient entre la maison et la rue, entre l'espace privé et l'espace public, que joue l'ambiance des amis et qu'intervient la décision de rester sur la voie publique et de ne plus regagner l'espace privé de la famille. Ainsi, les moments de retour ponctuel en famille sont des instants d'une même dynamique d'affranchissement de l'autorité ou du contrôle des parents pour s'assumer seul dans la vie. La décision de rester dans la rue intervient alors quand l'enfant s'estime prêt à lâcher le parachute protecteur de la famille. Cette décision d'autonomisation comporte bien évidemment une prise de risques, mais elle assure à terme une maturation précoce de l'enfant et le développement de ses capacités d'inventivité et de créativité pour survivre en dépit de la rigueur de « la loi de la rue » (Azia Dimbu, 2021 : 23). L'auteur relève, en effet, l'angoisse profonde que génère cette loi de la rue contre laquelle l'enfant se défend. Aussi considère-t-il les enfants en situation de rue à Kinshasa comme des « enfants d'avenir »¹².

Cette loi de la rue est évidemment faite de violence : violence subie et exprimée par l'enfant pour s'en défendre, violence utilisée dans l'espace public, la rendant ainsi visible en opérant un lien entre l'espace privé et l'espace public. En effet, comme le relève Stéphane Tessier (1997 : n° 36-39)

« Dans l'espace public, la violence est visible, affichée, voire [...] revendiquée par les jeunes lorsqu'elle est identificatrice. Elle est utilisée aussi comme repoussoir par la société formelle à ses adolescents en mal de rupture et pour justifier à la fois l'inégalité de la répartition (ils l'ont méritée) et la nécessité sécuritaire [...]. Dans l'espace privé, elle est masquée et ne se révèle qu'à l'occasion d'une dénonciation de l'enfant. Qualifiée de culturelle, elle est protégée des incursions du collectif. On oppose l'intimité du drame familial à l'obscénité de la violence publique alors que cette dernière n'est que la conséquence du premier, lui-même

¹² Titre de l'ouvrage de AZIA DIMBU, « Enfants de la rue à Kinshasa. Enfants d'avenir » (2021).

issu des violences collectives psychologiques, économiques, physiques en termes d'environnement, exercées par le collectif ».

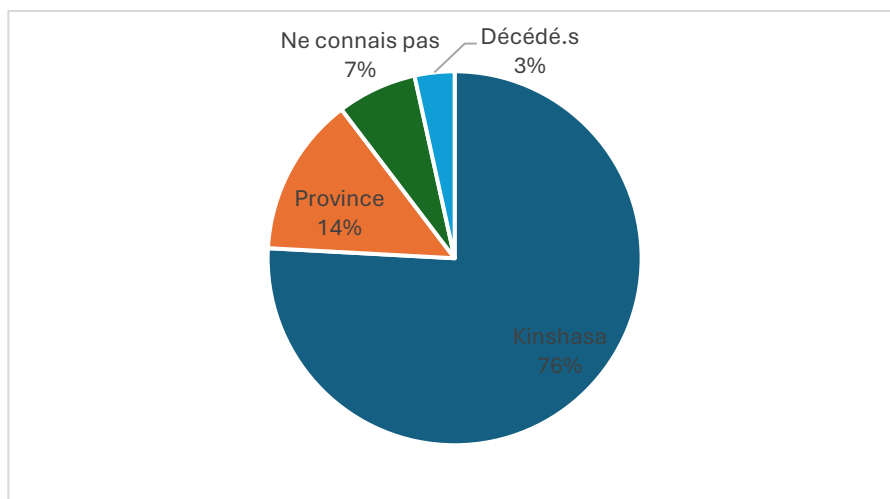
Aussi, précise-t-il, « La violence adolescente de la rue est une énergie qui peut être mise à profit par de nombreux acteurs sociaux » (1997 : n° 33), tout en conservant à l'esprit, comme un point essentiel, « qu'un jeune est un adolescent et, qu'il soit dans la rue ou non, il est en processus de développement psychomoteur qui a des besoins et des exigences » (1997 : 9).

Au sujet du maintien du contact avec la famille, les entretiens réalisés avec quelques filles ESDR révèlent que nombreuses ne connaissent pas l'adresse actuelle de leur mère ou d'un autre membre de famille la suite du déménagement familial après leur départ du toit familial. Une ESDR âgée de 15 ans, qui a rejoint la rue à l'âge de 10 ans avec sa sœur, ne sait plus localiser leur mère :

« Nous restions dans une parcelle familiale. Notre oncle était décédé. Les autres membres de la famille sont allés à leur église et on a dit là-bas que ce sont les enfants de sa sœur qui l'ont 'mangé en sorcellerie' (*ba lié yé*). Alors notre mère sortait le matin et rentrait le soir. On commençait à nous priver de nourriture. On s'est enfui. Après on est quand même rentré. Notre mère n'avait rien à dire dans cette parcelle. Il y avait beaucoup de membres de la famille. Elle est allée nous laisser auprès de notre père. Mais notre père n'a pas sa parcelle. Il est aussi dans une parcelle familiale avec sa sœur. Lorsque cette dernière préparait, elle donnait à manger à ses enfants, à ses petits-fils et nous donnait seulement ce qu'il en restait. Comme ça ne tenait pas, nous avons fini par partir de cette maison car nous ne vivions pas bien là-bas. Notre mère a déjà quitté là où elle habitait. Jusqu'aujourd'hui, nous ne savons pas là où elle se trouve ».

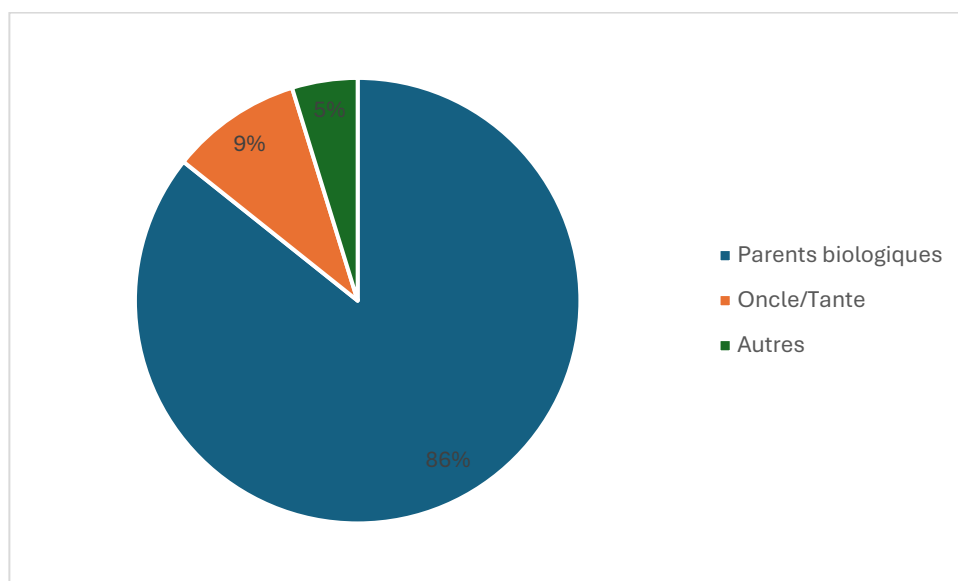
Des récits semblables sont nombreux sur le terrain. En effet, selon les données du graphique 5 ci-dessous, 7% d'enquêtés ne connaissent pas le lieu de vie de leurs parents. 14% ont laissé leurs parents en province tandis qu'ils vivent dans la rue à Kinshasa, 3% sont des orphelins, et 76% savent que leurs parents sont à Kinshasa, mais ils ne sont pas toujours en contact avec eux.

Figure 5. Lieu de vie (localisation) des parents des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés.



Parmi les ESDR qui maintiennent le contact avec les membres de leurs familles, 86% sont en contact avec les parents biologiques (père ou mère), 9 % avec les oncles et tantes et 5% avec d'autres, comme l'indique le graphique 6 ci-dessous.

Figure 6. Membres des familles avec lesquels un contact est établi par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés.



Les ESDR indiquent quelques raisons majeures justifiant leur retour ou leur non-retour dans leurs familles comme cela ressort du tableau 2 ci-dessous. Le retour a lieu soit pour rendre visite aux parents, aux frères et sœurs ou pour se ressourcer lorsqu'on est malade pour prendre des soins médicaux ou pour prendre un repas. Tandis que le non-retour s'explique soit par le fait que l'enfant n'a aucun repère pour localiser ses parents, soit qu'il évite de revivre la maltraitance, soit parce qu'on le déteste en famille.

Tableau 2. Les raisons de retour et de non-retour dans leurs familles des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés

Raisons majeures de retour	Raisons majeures de non-retour
▪ Pour rendre visite à mes parents, frères et sœurs ; ▪ Pour me ressourcer (prendre un repas, soins médicaux, etc.)	▪ Parce que je n'ai aucun repère pour les localiser ▪ Parce que j'évite de revivre la maltraitance ▪ Parce qu'ils me détestent

III. Les perceptions sur la protection des ESDR

A. Les perceptions des ESDR sur leur propre protection

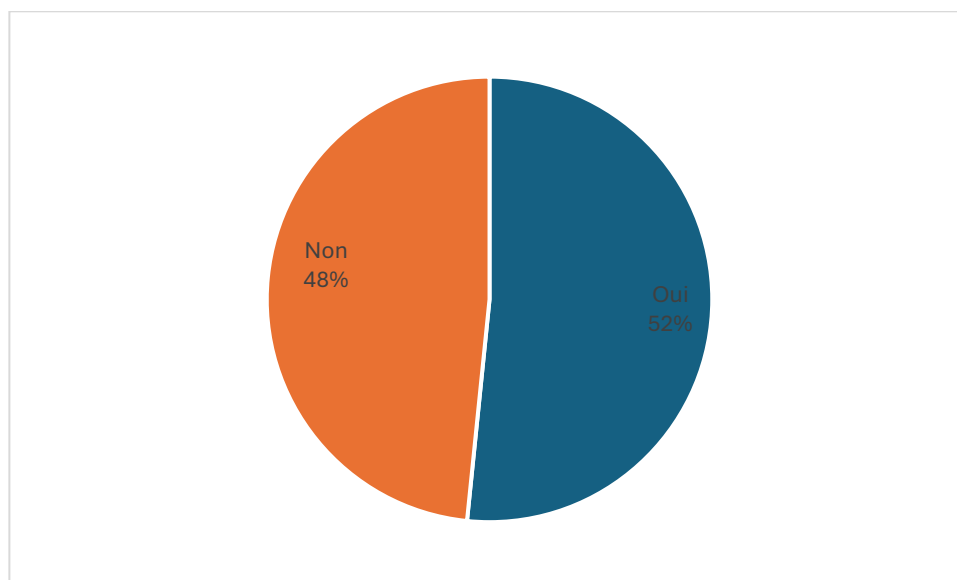
Les perceptions des ESDR sur eux-mêmes concernent la sécurité des droits (1°), les connaissances, attitudes et pratiques des TSR (2°) ainsi que les mécanismes de protection des ESDR existants (3°).

1° Concernant la sécurité des droits

- a) La sécurité des droits perçue selon les données quantitatives résultant des réponses au questionnaire

Les ESDR enquêtés se considèrent comme vivant dans une insécurité globale par rapport à leurs droits fondamentaux tout comme cela a été constaté lors de la première phase de l'étude. Il s'agit, particulièrement du droit à l'alimentation, au logement, à l'habillement, aux soins de santé, à l'éducation ou à la formation professionnelle, à l'intégrité physique, à la bonne considération et au respect, etc.). Cependant, contrairement à la phase initiale de l'étude où à la question de savoir s'ils connaissent leurs droits, 22% seulement des ESDR enquêtés répondaient par l'affirmative, tandis que 78% déclaraient ne pas connaître leurs droits, une évolution a été constatée dans les réponses des enquêtés lors de cette phase finale de l'étude. En effet, de 22%, les réponses affirmatives sont passées à 52%¹³ contre 48% de réponses négatives, comme l'indique le graphique 7 ci-dessous.

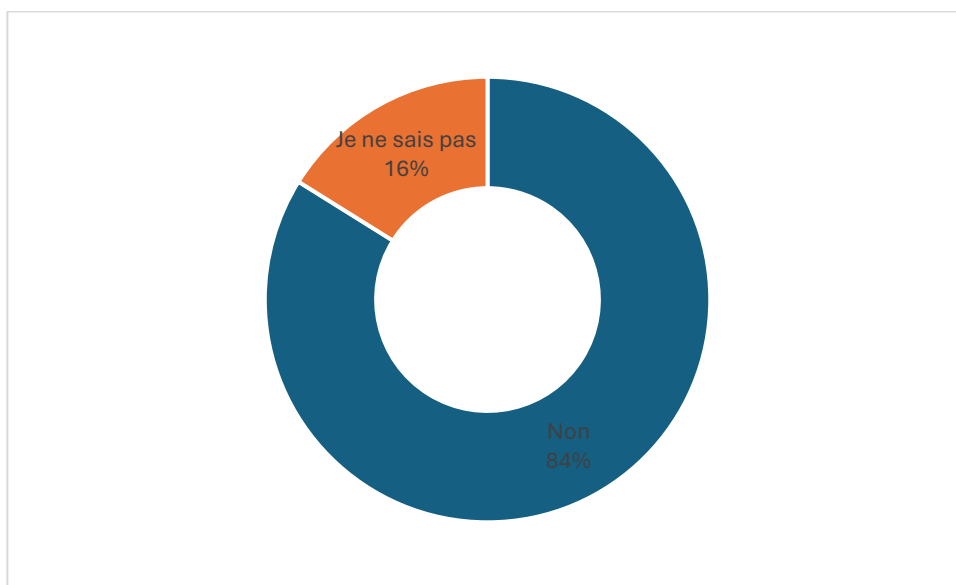
Figure 7. Connaissance de leurs droits par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés.



¹³ On ne saurait pas attribuer exclusivement aux TSR du Programme cette évolution sur la connaissance de leurs droits par les enfants, car sur le terrain les ESDR sont en contact avec d'autres intervenants qui réalisent des activités de sensibilisation parmi les ESDR. Par exemple, les ESDR plus âgés, les leaders de rue, sensibilisent aussi les ESDR sur la connaissance de leurs droits.

Mais concernant leur perception sur le respect de leurs droits par les agents de l'Etat, les membres de famille et la communauté, si lors de la première phase de l'étude, 82% d'enquêtés déclaraient ne pas le savoir (« je ne sais pas ») à la question de savoir si leurs droits sont respectés dans la rue, au cours de cette phase finale, les réponses des ESDR sont plus claires : 84% d'enquêtés ont répondu par la négative (« non »), contre 16% de « je ne sais pas » comme l'indique le graphique 8 ci-dessous.

Figure 8. Perception sur le respect de leurs droits par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés.



Mais cette réponse (« je ne sais pas ») peut être interprétée comme une réponse négative, car elle pourrait traduire l'embarras de penser faire respecter ses droits dans une vie « nue » comme la vie que mènent les ESDR, de sorte qu'un enquêté a pu considérer la rue comme « terre d'asile, mais terre hostile », où l'occupant est exposé à tout : intempéries (pluie, vent, soleil), agressions physiques ou sexuelles, moqueries, injures et indifférence des passants, des autres compagnons de la rue, et même des agents de l'Etat, garant de la sécurité dans la rue.

Les tableaux 3 et 4 ci-dessous renseignent justement sur les réponses des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés à la question relative à leur sentiment de sécurité dans la rue et le moment où ils se sentent le plus en insécurité. Si 90,3% d'enquêtés se sentent en insécurité, celle-ci est omniprésente, c'est-à-dire « aussi bien la journée que la nuit », mais avec un certain degré d'accentuation pendant la nuit, car nul ne sait d'où le danger pourrait-il venir ni sous quelle forme.

Tableau 3. Le sentiment de sécurité exprimé par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Non	28	90,3%
Oui	3	9,7%

Tableau 4. Moment du sentiment d'insécurité pour les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés.

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Aussi bien la journée que la nuit	30	96,8%
Pendant la nuit	1	3.2%

Concernant les sources de cette insécurité, le tableau 5 ci-dessous indique, à 100% des réponses données par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés, les autres ESDR, suivis des forces de l'ordre ainsi que des autorités politiques ou administratives (agents de l'Etat) (respectivement 61,3% pour les premières, et 12,9% pour les secondes, soit au total 74,2%, exactement selon la même proportion que les membres des communautés rapprochées (74,2%) qui en constituent la troisième. Mais si à ces derniers, on associe les leaders religieux (Pasteurs) qui font aussi partie de la communauté, ce groupe constituera alors la deuxième source d'insécurité pour les enfants en situation de rue âgés de moins de 14 ans (soit 80,7%).

Tableau 5. Sources d'insécurité des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés.

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Autres ESDR	31/31	100%
Membres de la communauté rapprochée	23/31	74,2%
Forces de l'ordre (policiers, militaires)	19/31	61,3%
Membres de votre famille	11/31	35,5%
Autorités politiques ou administratives	4/31	12.9%
Leaders religieux (Pasteurs)	2/31	6.5%

Les membres de la famille propre des ESDR constituent la quatrième et la dernière source d'insécurité des plus petits dans la rue (35,5%). La famille des ESDR constitue, en effet, une source d'insécurité pour ces derniers dans le sens originaire, car dans la rue, les ESDR enquêtés ne sont plus en contact avec leurs familles qui les ont rejetés ou chassés du toit familial. Mais elle constitue une source originaire comme étant à la base de la présence ou de la vie de l'enfant dans la rue. En effet, comme l'indiquent les tableaux 6 et 7 ci-dessous, relatifs aux faits dont sont victimes aussi bien les ESDR garçons (tableau 6) que les ESDR filles (tableau 7), traduisant leur insécurité dans la rue, on pourrait attribuer les violences physiques et les injustices aux membres de familles, à travers les cas de maltraitance subis par les ESDR dans leurs propres de familles, sous la forme de privation de nourriture, privation de liberté, passage à tabac, discrimination entre

les enfants vivant dans la famille en tenant compte de leur filiation paternelle ou maternelle, de leur santé, des accusations de sorcellerie, du refus ou parfois incapacité de scolariser, du refus d'accueil en réunification familiale, etc. Et c'est à la suite de l'insécurité vécue dans le cadre familial que l'enfant pourra chercher « asile » dans la rue, mais où il rencontrera, d'abord, l'hostilité des autres ESDR plus âgés qu'il rejoindra dans la rue et dont il subira les violences physiques (96,7% s'il est garçon et 90,3% si c'est une fille), les abus sexuels (45,2% si c'est un garçon et 96,8% si c'est une fille). Il rencontrera, ensuite, l'hostilité des autres membres de la communauté, dont il subira avant tout du mépris (96,7% s'i c'est un garçon et 90,3% si c'est une fille) sans exclure les injustices ou les discriminations ou même les violences physiques et les abus sexuels. Dans la rue, l'enfant rencontrera, enfin, l'hostilité des agents de l'Etat, particulièrement les forces de l'ordre, dont il subira avant tout les arrestations (54,8% si c'est un garçon et 29% si c'est une fille), sans exclure les abus sexuels (45,2% si c'est un garçon et 96,8% si c'est une fille), les violences physiques (96,7% si c'est un garçon et 90,3% si c'est une fille).

Tableau 6. Faits dont sont victimes dans la rue les ESDR garçons âgés de moins de 14 ans enquêtés.

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Du mépris des gens	30/31	96,7%
Des violences physiques	30/31	96,7%
Des injustices	23/31	74,2%
Des arrestations	17/31	54,8%
Des abus sexuels	14/31	45.2%

Tableau 7. Faits dont sont victimes dans la rue les ESDR filles selon les ESDR garçons âgés de moins de 14 ans enquêtés.

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Des abus sexuels	30/31	96,8%
Du mépris des gens	28/31	90,3%
Des violences physiques	28/31	90,3%
Des injustices	14/31	45.2%
Des arrestations	9/31	29%

On constate ainsi une hostilité différenciée subie par les ESDR entre les garçons et les filles : si les garçons sont atteints plus dans leur intégrité physique que dans leur intimité sexuelle, les filles le sont plus dans cette dernière que dans celle-là. Par ailleurs, il se dégage que la rue est un espace où règne la violence aussi bien pour les garçons que pour les filles, suivant une proportion plus

élevée pour les garçons que pour les filles, l'écart n'étant pas aussi important (96,7% pour les garçons et 90,3% pour les filles) que pour les abus sexuels (45,2% pour les garçons¹⁴ et 96,8% pour les filles). Cette violence de la rue est perceptible souvent aux visages d'enfants en situation de rue, qui arborent des cicatrices prononcées, comme le relèveront ci-dessous les données qualitatives issues d'entretiens avec les ESDR âgés de plus de 14 ans ou avec les TSR qui sont en contact permanent avec les ESDR.

La rue est donc un monde impitoyable, marqué par la violence et les rapports de force, mais qui cache parfois des brefs instants de solidarité et est surtout une école de la résilience, dont tout le monde aura à apprendre chez les enfants en situation de rue, car c'est cela qui rend leur vie possible dans cet espace. Ils développent, en effet, un « sixième sens » par rapport aux enfants qui évoluent dans le cadre relativement sécurisant des familles kinoises. Un ancien ESDR, âgé aujourd'hui de 53 ans, a considéré ce sixième sens comme « l'intelligence de la rue » en ces termes :

« La rue éveille ses occupants à force des canailles subies. On finit par développer un sixième sens : il peut détecter de loin un agent de l'ordre, un civil ou un simple passant (*moleki nzela*). Ces réflexes lui permettent de prendre des dispositions face à l'autre qu'il rencontre selon qu'il pressent la bienveillance ou la malveillance ».

Ces réflexes, expression du « sixième sens » ou de « l'intelligence de la rue » lui permettent de se sécuriser, car personne ne peut lui garantir sa sécurité physique.

b) La sécurité des droits perçue selon les données qualitatives

Voyons maintenant ce que révèlent les entretiens réalisés avec les ESDR plus âgés concernant les perceptions sur la sécurité de leurs droits, d'abord les garçons, ensuite, les filles.

L'insécurité provenant des ESDR plus âgés qu'un enfant va rencontrer dans la rue est décrite par ce jeune qu'un enquêteur a rencontré à la Place Victoire¹⁵ à Matonge :

« Dans la rue, nous ne sommes pas en sécurité. C'est Dieu qui nous protège. Notre sécurité, c'est Dieu « *Sécurité na biso, eza nde Nzambe* ». Ce sont ceux qui passent la nuit dans la maison qui sont en sécurité. Pas nous autres qui passons la nuit dehors. Dans ces conditions, quelqu'un pouvait nous agresser facilement. Nous ne sommes pas en sécurité. Notre sécurité est assurée parfois par nos amis qui ne dorment pas mais se promènent pendant la nuit et arrivent à veiller à côté de vous, fumer son chanvre pendant que vous dormez. Là, il peut vous assurer la sécurité. C'est lui qui peut vous alerter en cas de problème. Dans ce cas, nous allons nous sécuriser ».

Un autre jeune rencontré à Bandalungwa a pu déterminer, à l'intention de l'enquêteur lors d'un entretien au centre Likemo, ceux qui les insécurisent :

¹⁴ Selon une précision apportée par une TSR lors d'un entretien, les garçons sont victimes de pénétration anale. Mais un ESDR rencontré à Likemo, a pu déclarer que pour avoir de l'argent, une fille en situation de rue peut proposer aussi cette forme de pénétration comme une modalité de protection lorsque, s'offrant à un garçon ESDR, celui-ci ne dispose pas de préservatif ou refuse de l'utiliser.

¹⁵ Un ex ESDR a pu révéler que la Place Victoire est une place mythique pour tout ESDR. Tant qu'il n'a pas passé la nuit à la Place Victoire, à la belle étoile, peu importe le quartier ou la commune de la ville de Kinshasa dont il se réclame, il est considéré comme n'ayant qu'une expérience incomplète de la vie dans la rue à Kinshasa. C'est pourquoi, tout enfant qui veut se considérer vraiment comme un habitant de la rue de Kinshasa, cherche à s'identifier ainsi en fréquentant la Place Victoire à Matonge.

« Tels que nous sommes dans la rue, nous avons des aînés plus âgés, nous avons des aînés moins âgés, nous avons des jeunes de mon âge et nous avons des moins âgés que moi. Un grand peut, en te remettant seulement 500 francs congolais, t'envoyer lui acheter le jus de 2000 francs congolais et la nourriture de 3000 francs congolais, et lui rendre une partie de la monnaie. Là, tu chercheras à quémander ou à voler de l'argent pour le satisfaire, sinon, tu vas fuir ce site (*o kimi na yo, o changer place*). Si tu ne le fais pas, il peut te blesser pendant que tu seras en train de dormir ; te raser les cheveux (*akati yo kovo*) ; ou te ligoter et te jeter dans le nid d'oiseaux ».

« Il peut te blesser pendant que tu seras en train de dormir » à l'aide d'une rame de rasoir sur laquelle il a uriné au préalable. Et cela provoquera une blessure ouverte au visage, sur la joue, ou au bras. C'est l'origine des cicatrices qui marquent pendant longtemps des jeunes qui font l'expérience de la vie dans la rue. Ainsi l'explique un ex ESDR, âgé aujourd'hui de 53 ans, en répondant à la question de l'enquêteur de savoir d'où proviennent les cicatrices dont les ESDR sont souvent marqués sur leurs visages, les bras et d'autres parties du corps ?

« Ces cicatrices résultent des blessures qu'ils subissent lors de la bleusaille. Vous verrez parfois quelqu'un blesser l'autre à l'aide d'une lame de rasoir. La rue est un monde sans loi. C'est nous qui avons fourni des efforts pour qu'il n'y ait plus beaucoup d'actes de violence. Mais comme nous ne sommes pas partout, car nous avons aussi d'autres tâches dont nous nous occupons, les ESDR en profitent pour traumatiser les plus petits ou les ESDR filles. Mais nous travaillons avec les leaders des groupes des ESDR. En notre absence, ces derniers essaient de mettre de l'ordre.

Effectivement, comme le renseigne l'ESDR rencontré à la Place Victoire ci-dessus, ces violences intragroupes des ESDR est en train de diminuer à la suite des activités de sensibilisation réalisés par des anciens ESDR, qui vulgarisent les droits des enfants même au sein des groupes d'ESDR :

« Actuellement, nous entretenons de bons rapports entre nous. Ce n'est plus comme jadis où il y avait un clivage entre les vieux et les petits (plus jeunes). En ce temps-là, les vieux maltraièrent les plus jeunes. Ils les frappaient lorsque les jeunes ne faisaient pas ce qu'ils leur demandaient. Mais ce n'est plus le cas. Même lorsqu'on vous donne une grande somme d'argent en groupe, vous n'allez pas vous la disputer. Vous irez auprès d'un de vos chefs de base qui va changer le billet si c'est en devise étrangère, et il procèdera au partage équitable entre vous. Il n'y a plus des disputes comme autrefois. Ce sont seulement des rancunes et des guerres d'esprits entre groupes ou bases appartenant à des sites différents ».

Ce sont, en effet, les ESDR des autres groupes (base ou écurie) ou des jeunes qualifiés de *Kuluna* qui constituent une source d'insécurité pour les ESDR à l'occasion des repréailles, si par exemple, un ESDR d'un groupe est allé courtiser une ESDR, compagne d'un ESDR d'un autre groupe (base ou écurie). Un ESDR évoque cette forme d'insécurité en précisant le moment où ils se sentent le plus en insécurité :

« Q/ A quel moment vous êtes le plus exposés à l'insécurité ?

R/ Selon moi, c'est plus pendant la nuit que nous sommes le plus exposés à l'insécurité. En effet, nous ne sommes pas libres la nuit. Même lorsqu'on se promène pour chercher où dormir, on peut rencontrer des policiers qui vous arrêtent. Parfois, ce sont des affrontements entre deux bandes de *Kuluna* qui peuvent vous exposer à des dangers, car ils peuvent s'en prendre à vous et vous blesser grièvement ».

Et comment se passe l'insécurité dans la rue pour les filles ? Selon un enquêté, ESDR garçon, il apprend que les aînées insécurisent aussi les plus jeunes qui arrivent dans la rue : « J'apprends seulement que leurs aînées maltraièrent aussi les plus jeunes, en les envoyant aller chercher de l'argent pour elles. (*Bana ya basi, baninga na bango ya mikolo nde batungisaka bango. Balukisaka bango bambongo*) ». La recherche de l'argent se fait moyennant la prostitution, comme l'a exposé un ex-ESDR, qui voit se développer un proxénétisme au féminin :

« Du côté des filles, les plus âgées leur apprennent la prostitution : *ko roder*, pour vivre. Certaines s'entourent de plus petites à qui elles apprennent justement la prostitution, c'est elle qui leur offre des partenaires et reçoit l'argent, puis elle pourra leur acheter des habits ou d'autres histoires qui vont les rendre plus attrayantes. C'est le proxénétisme de rue au féminin. Elle peut acheter un polo, elle coupe une manche et fait porter à une de ses protégées comme une mini-jupe, et la place dans un coin de rue pour attirer des partenaires. Et si un *Limena* (un garçon ESDR plus âgé, meneur dans la rue) veut s'approcher de ses protégées, la plus âgée peut s'y opposer et parfois ils vont se chamailler. Parfois, elle pourra faire intervenir les policiers pour être protégées avec ses protégées contre les garçons les plus âgés (*Limena*) ».

Certaines filles, qui grandissent dans la rue, s'en sortent (s'insèrent socialement) en développant ce proxénétisme comme activité professionnelle principale : elles finissent par louer une habitation où elles vont vivre ensemble pour se livrer au travail de sexe. A ce propos, une enquêtée rencontrée à Bandalungwa a pu déclarer : « D'autres filles sont parties à Bandal Molaert pour chercher l'argent la nuit et moi j'ai refusé de partir faire ce travail ». Puis elle expose leur projet : « Nous comptons prendre une maison entre nous enfants de la rue ». Dans le milieu des filles dans la rue, les TSR ont signalé aussi des activités de lesbianisme entre filles en situation de rue, tout comme l'homosexualité parmi les garçons.

Une ESDR fille et mère dans la rue évoque le mal le plus grave qu'elles rencontrent dans la rue :

« Je dirais que pendant la nuit, les ESDR garçons de ce site, si pendant la journée ils t'avaient envoyée et que tu avais refusé, pendant la nuit, ils viendront vers toi pour te faire du mal. Ils peuvent te prendre et partir avec toi dans un groupe même de 10 personnes. Qu'est-ce que tu pourras faire ? Tu n'as nulle part où les accuser. Si tu vas porter plainte contre eux, on les arrêtera, puis les relâchera ».

Cette forme de viol collectif en représailles, avait été abordée lors de la première phase de l'étude : *sangana ou vaka*. La fille y échappera si les autres garçons savent qu'elle a son homme (son mari), car « S'ils savent que tu as un homme (un mari), ils ne te feront rien, car ton mari est leur ami », précise la fille. C'est ainsi que chaque fille se sentira sécurisée dans la rue si elle accepte d'être l'épouse d'un garçon sur le site où ils dorment ensemble. Et ils vivent en couple et engendrent dans cette situation de rue, sans être gênés par le regard des autres, car ce sont leurs affaires, dans lesquelles les autres ESDR ne doivent pas s'intéresser, sinon ce sera la source des disputes qui finissent par des bagarres et des blessures avec n'importe quel objet tranchant. C'est cela la cause des cicatrices des filles. C'est ce qu'explique cette ESDR qui a échangé avec l'enquêtrice au Rond-point Ngaba :

« Nous dormons là, dehors, en face, devant l'église des Saints des derniers jours, ensemble avec les autres ESDR filles avec leurs maris. [...]. Q/ Si vos hommes (vos maris) ont besoin de faire l'amour, ils le font seulement à cet endroit ou bien ils paient un autre endroit pour le faire ? R/ Pour ce besoin, mon homme paie un autre endroit. [...] Les autres le font seulement dans la rue, lorsque d'autres dorment. Même si nous voyons (regardons), ce sont leurs affaires. Ce sont leurs affaires. Si tu intervenais, ils risquent de te violenter, de te blesser. Le mieux est de ne pas s'en occuper car il s'agit de leurs affaires ».

Mais lorsque son homme la retrouvera avec un autre homme, elle sera sérieusement violentée pour cette infidélité. Le garçon lui causera des blessures au visage pour la défigurer et qu'elle ne soit plus courtisée par les hommes, comme le précise cette enquêtée : « si ton homme apprend que tu t'es engagée avec un autre homme, il te blesse ».

Parfois les policiers arrêtent ces couples de rue à cause de cet accouplement en pleine rue : « Ils nous pourchassent et nous arrêtent », commente une enquêtée. « En cas d'arrestation, les ESDR filles sont relâchées après deux jours. Mais les ESDR garçons sont gardés pendant plusieurs jours [...] et ne sont libérés que moyennant paiement des amendes. Dans ce cas, leurs amis se cotisent

pour réunir la somme exigée qu'ils paient à la police pour obtenir leur libération. D'autres qui se comportent mal vous arrêtent et vous violent ».

Ces cas de viols des filles en situation de rue par les policiers, qui ont été évoqués lors de la phase initiale de l'étude, ont été explicitement évoqués par une TSR lors de la phase finale, bien qu'ils aient donné lieu entre-temps à un plaidoyer auprès de la hiérarchie de la police pour qu'elle sensibilise les policiers à travers des causeries morales.

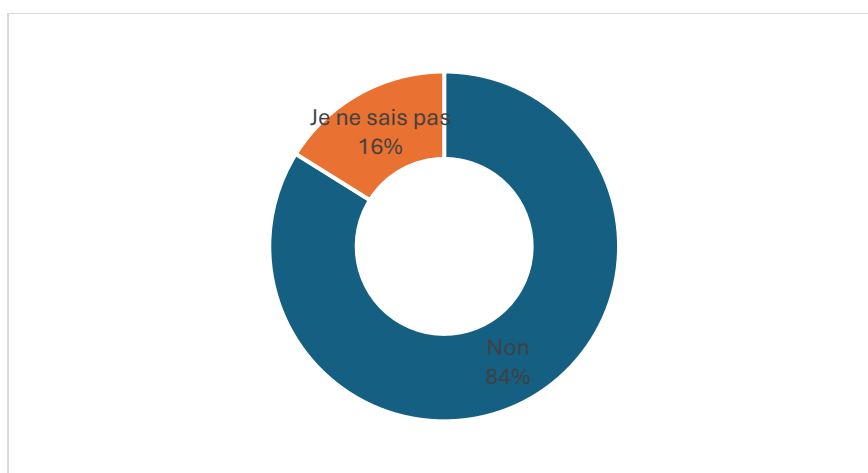
Une ESDR rencontrée par l'enquêtrice à Bandalungwa a exposé leur insécurité dans la rue, particulièrement la nuit, dont les filles sont plus victimes que les garçons. A la question de savoir « Entre une fille et un garçon, qui est beaucoup plus en insécurité dans la rue ? », elle répond : « C'est une fille ». Elle expose : « Les Yankés (les jeunes plus âgés) peuvent me menacer en route et la seule solution c'est de leur donner le corps. Parfois les policiers nous arrêtent et avant de nous libérer, ils doivent avoir les rapports sexuels avec nous. Ils ont fait ça avec l'une de mes amies qui sont à Molaert. Tous les policiers qui étaient dans la jeep ont fait ça à tour de rôle, en route à un endroit sombre ».

2° Les connaissances, attitudes et pratiques des TSR

a) Connaissances, attitudes et pratiques des TSR en général

Dans ce point, il s'agit d'examiner les perceptions des ESDR sur les connaissances, attitudes et pratiques des TSR. Lors de la phase initiale de l'étude, à la question du questionnaire de savoir si vous êtes en contact avec un.e TSR, 69% d'enquêtés avait répondu par l'affirmative contre 31% qui ont déclaré ne pas être en contact avec un.e TSR. Lors de cette deuxième phase, 84% d'enquêtés ont déclaré être en contact avec un.e TSR comme le renseigne le graphique 9 ci-dessous. Bien que 16% des répondants aient répondu par « je ne sais pas », on pourrait interpréter cette réponse comme une négation polie de la part d'un garçon âgé de moins de 14 ans. On peut retenir que plus d'ESDR sont tout de même en contact avec un.e TSR¹⁶.

Figure 9. Contact avec un ou une TSR des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés



¹⁶ Cependant, on ne saurait attribuer exclusivement au Programme le plus grand nombre d'ESDR en contact avec un.e TSR étant donné que l'étude n'a pas eu la même délimitation géographique que la zone d'intervention du Programme. Des questionnaires ont été administrés aussi auprès des ESDR du Rond-point Ngaba qui n'est pas couvert par le Programme.

Le contact d'un ESDR avec un.e TSR procure à ce dernier un sentiment de joie, qui se manifeste par l'assertion « je suis content » qui représente 64,5% des réponses des enquêtés, comme l'indique le Tableau 8 ci-dessous, auxquels on pourrait ajouter le fait qu'il se sent « rassuré » (3,2%) ou « en confiance » (3,2%).

Tableau 8. Sensation des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés lors de leur contact avec les TSR

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Je suis content	20	64,5%
Je pense à maman	3	9,7%
Je ne ressens rien	3	9,7%
Je suis rassuré	1	3.2%
J'ai peur	1	3.2%
En confiance	1	3.2%

La majorité des TSR étant de sexe féminin, le contact avec l'une d'elles amène certains ESDR à « penser à leur maman », probablement décédée ou dont il est simplement séparé et sans nouvelle, parfois sans pouvoir localiser là où elle se trouve actuellement. En effet, lors des entretiens réalisés avec les ESDR âgés de plus de 14 ans, certains ont déclaré vouloir retourner auprès de leurs mères, mais ils ne savent pas où elles vivent actuellement à la suite du déménagement intervenu après leur départ du toit parental. Une ESDR, qui a été chassée avec sa sœur aînée de la parcelle familiale où vivait leur mère à la suite du décès de leur oncle maternel dont on leur attribue la responsabilité en les désignant comme des sorcières, a pu livrer à l'enquêtrice :

« J'ai besoin de voir notre maman mais les membres de famille, qui pourraient nous renseigner, nous chassent en nous traitant de sorciers. Nous leur disons que même si nous sommes dans la rue, nous avons besoin de voir notre maman. Un problème qui pouvait surgir nécessitera la présence de la maman, car une maman n'abandonne pas ses enfants. Chaque fois que nous les approchons pour savoir là où se trouve notre maman, ils nous repoussent toujours, prétextant qu'ils ne savent pas là où elle se trouve ».

Puis, elle expose ses craintes dans la rue, qui lui font désirer le rétablissement du contact avec leur mère :

« Rester dans la rue est une mauvaise chose. C'est parce que je ne sais pas où se trouve notre maman. Personnellement, si je savais là où se trouve ma maman, peut-être je n'aurais pas pu me retrouver dans la rue. Parce qu'il m'arrive parfois de prier Dieu, parce que Dieu a aussi sa façon d'agir : il peut passer par un songe (rêve) pour te montrer l'endroit où se trouve votre maman. Par la suite, tu pourras voir quelqu'un t'approcher et te poser des questions du genre 'X, tu es l'enfant de telle personne, c'est ici où tu restes ! Votre maman vit actuellement à tel endroit, etc.'. Il m'arrive parfois de penser comme ça. Je prie seulement Dieu, pour qu'il m'aide seulement. Parce que dans la rue, il y a beaucoup de dangers. Vous pouvez dormir et des *Kuluna* surgiront et pourront vous agresser avec la machette, comme ils avaient agressé une de nos amies. Notre ami en question avait des conflits (rancunes) avec un autre groupe. Ces gens-là pouvaient aussi agresser quelqu'un d'autre, ou se saisir de toi et te faire ce qu'ils veulent, ils peuvent aussi te tuer, car

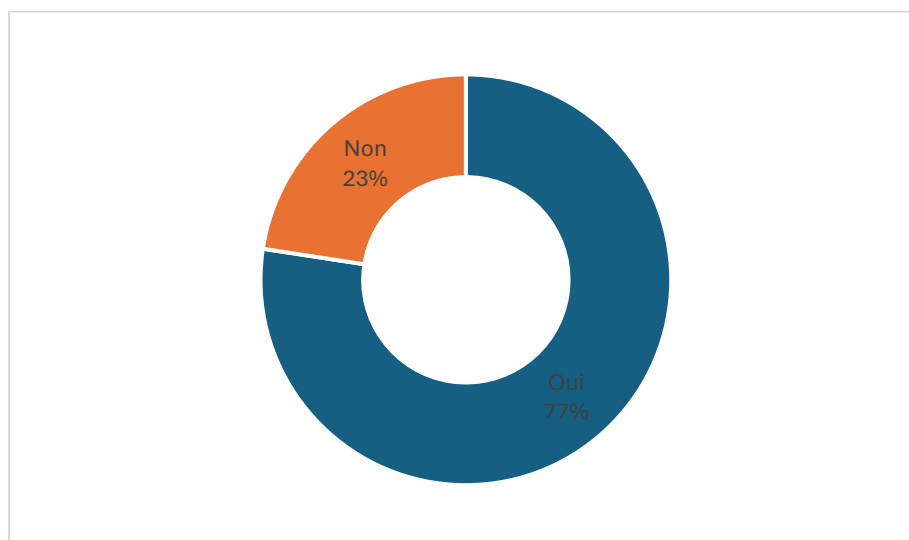
pendant la nuit beaucoup de choses peuvent arriver et personne ne peut intervenir en votre faveur. Quelqu'un peut te prendre et partir avec toi. Et même si quelqu'un passait par-là, il regardera mais il ne fera rien, car il se dira qu'il s'agit d'une affaire entre *phaseurs* dans laquelle on ne peut pas intervenir. Il va s'en aller sans pour autant savoir que tu es en danger. Il arrive assez souvent de voir quelqu'un passer alors que tu es en danger entre les mains des ESDR. Il passe en se disant que c'est entre eux les ESDR. Lorsqu'il pleut, par exemple, je me mets parfois à pleurer. Tous le savent, je pleure de temps en temps. Parce qu'il m'arrive de voir que les autres ESDR ont de bonnes familles, mais ils ont librement décidé de venir dans la rue. Mais moi, je dis seulement à Dieu qu'il puisse m'aider dans cette vie de la rue parce que personnellement, si je savais là où ma maman vit, peut-être je n'allais pas me retrouver dans la rue. Parce que je ne suis pas devenue ESDR par ma volonté, mais c'est plutôt à cause des souffrances que je me suis retrouvée dans la rue ».

b) Connaissance et fréquentation du Centre LIKEMO par les ESDR

Le centre de LIKEMO, qui est composé des deux premières de lettres en lingala des mots famille (LIBOTA), école (KELASI) et travail (MOSALA) est un centre d'accueil d'urgence de jour qui permet aux enfants en situation de rue, filles et garçons, d'y trouver un lieu de repos pour prendre une douche, un repas, de recevoir des soins de santé et de bénéficier de l'accompagnement des TSR, constitue une réponse à un certains nombre de besoins d'enfants en situation de rue. Le graphique 10 ci-dessous reprend des données quantitatives sur la connaissance du centre LIKEMO par les ESDR âgés de moins de 14 ans (population à laquelle l'enquête a été soumise). Il indique donc que 77% d'enquêtés connaissent ce centre, contre 23% qui ont déclaré ne pas le connaître, surtout des garçons rencontrés au Rond-point Ngaba.

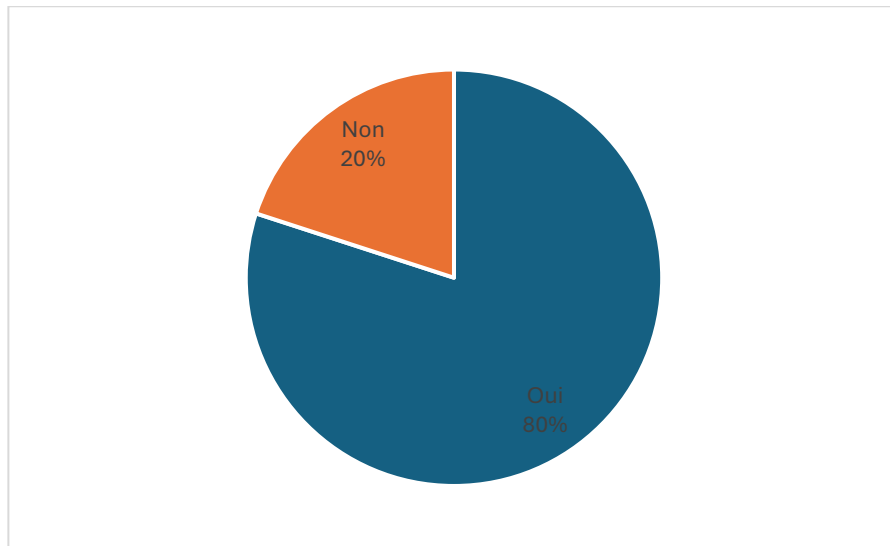
Lors d'un entretien réalisé avec une ESDR sur la connaissance de LIKEMO, elle a déclaré : « Je ne savais pas qu'on donne aussi des formations ici. C'est ma première fois d'entrer ici. Je ne fréquentais pas ici. Je me promenais dans la rue. C'est quand j'ai connu Chris [son compagnon], ... C'est lui qui m'avait amené ici ».

Figure 10. Connaissance du centre LIKEMO par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés



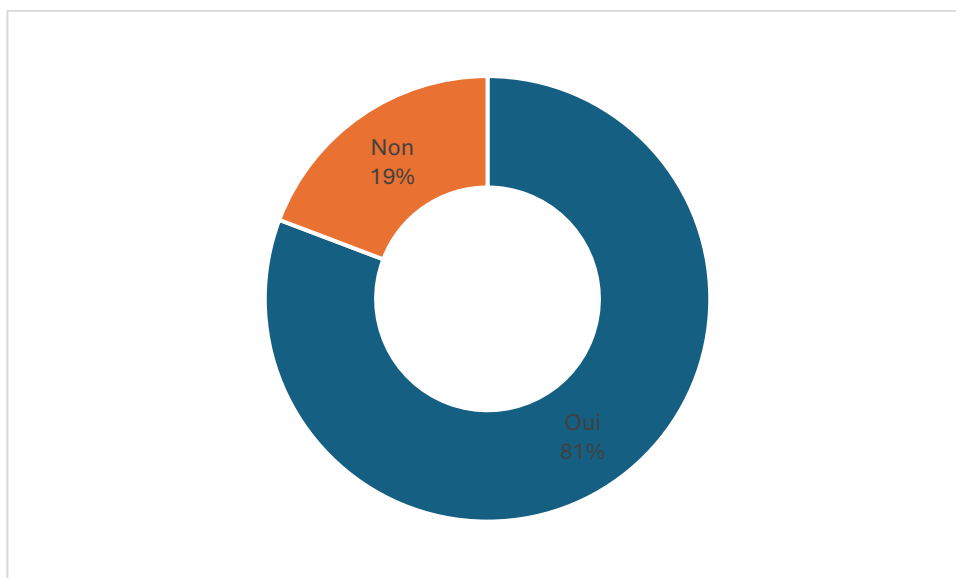
Le graphique 11 ci-dessous renseigne sur la fréquentation du centre LIKEMO par les ESDR et indique, de manière contradictoire avec les données précédentes sur la connaissance de ce centre, qu'il est probable que des ESDR fréquentent le centre LIKEMO à Bandalungwa sans en connaître le nom, car 80% d'enquêtés déclarent fréquenter ce centre, alors que 77% seulement ont déclaré le connaître.

Figure 11. Fréquentation du centre LIKEMO par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés



Il se dégage, tout de même, que ce centre est fréquenté par les ESDR qui s’y sentent en sécurité (81% d’enquêtés) comme l’indique le graphique 12 ci-dessous, pour des raisons suivantes, mentionnées par les enquêtés dans le tableau 9 ci-dessous : « Parce que j’y trouve à manger, parce que je peux me reposer tranquillement et parce que je peux recevoir des soins ».

Figure 12. Sentiment de sécurité au centre LIKEMO des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés



Cependant, 19% d'enquêtés qui ne se sentent pas en sécurité au centre LIKEMO donnent comme raisons majeures le fait « qu'on me gronde », l'absence d'hébergement et le fait d'être frappé par les autres ESDR, comme le renseigne le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9. Raisons majeures de sentiment de sécurité ou d'insécurité au centre LIKEMO par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés

Raisons majeures de sécurité	Raisons majeures de non-sécurité
▪ Parce que j'y trouve à manger ▪ Parce que je peux me reposer tranquillement ▪ Parce que je peux recevoir des soins	▪ Parce qu'on me gronde ▪ Pas d'hébergement ▪ Les autres ESDR me frappent

Il ressort des données qualitatives issues des entretiens réalisés avec les ESDR âgés de plus de 14 ans qu'ils peuvent manger, se reposer, prendre une bonne douche ou faire la lessive au centre LIKEMO. Ils repartent quand lorsque le centre ferme en fin de journée. Une des manifestations de la solidarité entre les ESDR, c'est de se communiquer des informations. Ces dernières circulent à grande vitesse parmi les ESDR, car ils sont très mobiles et passent d'un quartier à un autre, d'une commune à une autre. Ainsi, ils arrivent à parler entre eux des services que le centre LIKEMO leur offre. Certains ESDR arrivent alors à fréquenter ce centre.

Un enquêté fait état de la manière dont il est entré en contact avec le centre LIKEMO : « Certains enfants m'avaient parlé de ce centre, me disant qu'on y donne de la nourriture aux enfants et qu'on pouvait aussi se reposer. C'est pour cela que j'avais commencé à fréquenter ce centre et j'y viens toujours en cas de besoin ». En effet, pour s'alimenter, en dehors du centre LIKEMO, il se « promène seulement dans l'espoir de trouver quelque chose en mendiant auprès des passants ». Il explique : « Si je trouve quelque chose, ça va. Au cas contraire, je passe la nuit, affamé. Certains jours, dit-il, je viens ici au foyer (centre) le matin pour chercher de quoi manger. Malheureusement, nous ne venons pas ici tous les jours. Nous venons seulement les mardi, mercredi, jeudi et vendredi ». A la question de savoir, comment faites-vous pour vous alimenter les autres jours (lundi, samedi et dimanche), sa réponse est toute simple : « Je me débrouille ». Et lorsque l'enquêteur s'intéresse à la manière dont il se sent pendant qu'il est au centre LIKEMO, il déclare qu'il est parfois découragé :

« Je suis parfois découragé de venir dans ce centre LIKEMO. Je ne suis pas content de le fréquenter. Je suis découragé à cause des comportements que je vois dans ce centre : la façon dont certaines personnes se comportent. C'est le cas de la dame qui est à la réception. Elle ne me plaît pas (*Na sepelaka na ye té*) : cette dame est méchante. Quand tu lui poses même une petite question, elle dit non et te chasse (*ata eloko muke boye, alobi non pe abengani yo*). Quand tu viens lui faire rapport d'une situation (par exemple le cas d'une provocation par un autre enfant), elle te chasse. Elle n'est pas gentille. « *A za faux esprit* ». Les autres se comportent un peu bien ».

Il reconnaît, en effet, les services qu'il reçoit en fréquentant le centre LIKEMO : « Ici, on nous donne à manger, de l'eau pour se laver et lessiver et un endroit pour se reposer ». Mais à la question de savoir s'il est satisfait de l'aide qu'on apporte aux ESDR à LIKEMO, il déclare : « Non ». Nous avons déjà fait référence à la méfiance de certains ESDR envers les TSR dans le point consacré à la méthodologie. Il est évident que la question de la confiance entre les ESDR

et les TSR est très délicate et se construit à chaque interaction et dépend également d'un enfant à l'autre. Un enquêteur de l'équipe de coordination du programme a pu relever lors d'un entretien l'importance de la confiance dans la relation entre les TSR et les ESDR :

« Il faut partir sur une base solide de la confiance entre TSR et l'enfant. Mais il est difficile d'établir cette confiance et surtout de déterminer le *timing* pour l'installation de cette confiance. Ça dépend d'un enfant à l'autre. Ce n'est pas facile au regard de la durée du programme. Le manque de confiance est un sérieux problème parce qu'il conditionne le reste ».

Il est probable qu'un instant d'impatience d'un TSR ou qu'une élévation du ton de la voix par un TSR constitue un obstacle à l'établissement de la confiance envers un ESDR, qui est déjà stigmatisé et même exclu ou rejeté par sa propre famille et la communauté. C'est ainsi qu'un membre de l'équipe de coordination a pu relever avec pertinence dans un entretien qu'un TSR ne peut pas gronder un ESDR : « C'est une faute gravissime que de gronder un enfant, de le dénigrer. On ne doit pas dire de gros mots, des insultes. On peut gronder sans l'humilier mais pas l'insulter ou l'humilier. Il faut de la courtoisie. Et la coordonnatrice doit veiller à cela pendant la permanence ».

Une dimension de l'interaction entre un TSR et un ESDR susceptible de créer la méfiance dans cette relation est toute violation de ce qu'il convient de qualifier de secret professionnel. Cela fait référence à la révélation des confidences de sa vie que l'enfant a fait au TSR. Révéler cela à un autre TSR et que cela arrive à être connu par d'autres personnes est ressenti par l'enfant comme une exclusion, un rejet, et surtout le fait de lui rappeler en présence des autres enfants ou d'autres personnes son parcours ou son comportement antérieur comme : « tu es têtue ! c'est pourquoi tes parents t'ont chassé de la maison » ou une allusion semblable. Ainsi, au sujet de la formation que les ESDR reçoivent au centre LIKEMO, un enquêteur a pu déclarer :

« Je ne dirais pas qu'on nous forme ici. Moi, je sais que, avant de demander aux élèves de lire, l'enseignant commence par écrire au tableau ce que les élèves vont lire. S'ils ne parviennent pas à lire, l'enseignant va les corriger. Mais ici, l'enseignant demande à l'élève d'écrire au tableau. C'est quelle enseignante ça ? Et si tu ne parviens pas à écrire, elle se moque de toi et t'insulte. C'est comme un de nos amis qui ne s'applique pas bien. La TSR qui nous enseigne se moque souvent de lui. Si elle le trouve en situation de faute même en dehors de la classe, elle se moque de lui en disant : « quitte là, espèce hébétéée, bête. Est-ce que tu sais écrire ? (*longwa kuna, kizengi, niama ! Yo oyebi kokoma ?*). Elle poursuit en ces termes : « tu ne connais absolument rien ». Mais s'il ne connaît rien, il faut lui apprendre au lieu de se moquer lui ! (*O yebi ata eloko moko té. Mais soki ayebi té, lakisa ye au lieu o finga ye !*) ».

Parfois aussi la méfiance dans la relation entre TSR et ESDR résulte d'un déficit de communication, parce que la TSR ne veut pas dire à l'enfant qu'elle n'a pas de solution au problème qu'il lui pose, et fait une promesse du genre : on verra cela ou on va résoudre ce problème et fait attendre l'enfant. Un enquêteur évoque son projet de quitter un jour la rue qu'il a partagé avec une TSR, mais qui ne lui a fait aucun retour :

« Q/ Penses-tu quitter la rue un jour ?

R/ Bien sûr. Certains de nos vieux que nous avons trouvés ont déjà quitté la rue. Je pense aussi la quitter un jour.

Q/ T'arrive-t-il de parler de ton désir de quitter la rue avec les TSR de LIKEMO ?

R/ J'en ai parlé avec Mme X, une TSR de ce centre, mais aucune suite ».

En dehors du centre LIKEMO, les ESDR arrivent à fréquenter d'autres centres, qui n'offrent pas toujours les mêmes services.

3° Les mécanismes de protection des ESDR existants

À la question du questionnaire : connaissez-vous d'autres centres ou structures de protection des ESDR en dehors du Centre LIKEMO, 22% d'enquêtés ont répondu par la négative, contre 78% lors de la phase initiale de l'étude¹⁷. A la fin du programme, les données de la phase finale indiquent dans le graphique 13 ci-dessous que 90% d'enquêtés connaissent une structure qui s'occupe des ESDR autre que le centre LIKEMO. On peut considérer que les ESDR sont de plus en plus informés de l'existence des structures de protection d'enfants en situation difficile. Ces autres structures connues par les ESDR âgés de moins de 14 ans sont repris dans le tableau 10 ci-dessous.

Figure 13. Connaissance par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés d'une structure qui s'occupe des ESDR en dehors de LIKEMO.

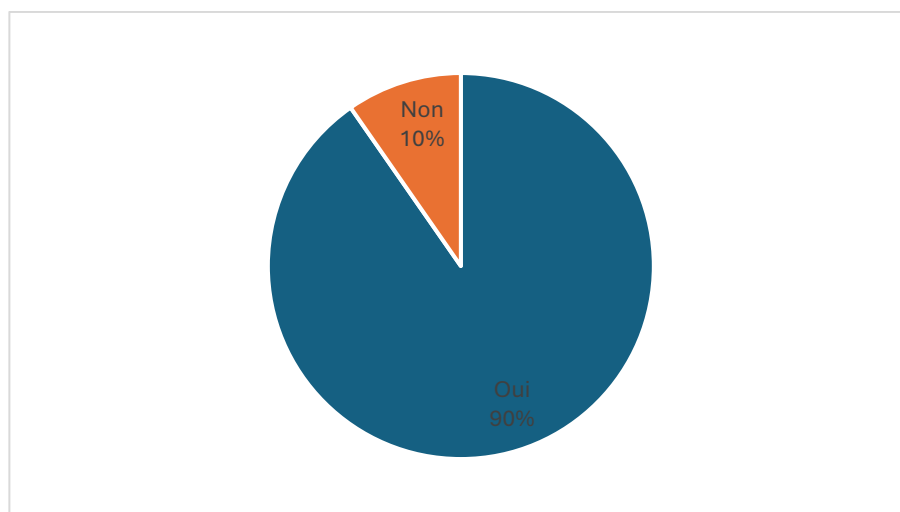


Tableau 10. Autres centres connus par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés en dehors de LIKEMO

Autres centres connus par les ESDR	
▪	Popokabaka
▪	Ndako ya biso (Selembao)
▪	Charité au Rond-point Ngaba,
▪	Jesus mon Papa (à Yolo)
▪	Poveda
▪	Centre Benita
▪	Chambetani Eballo (à Selembao)
▪	Mpudi
▪	ORPER

¹⁷ Depuis la phase initiale de l'étude, les données quantitatives n'étaient pas collectées en catégorisant les enquêtés par rapport à la question relative à leur connaissance sur l'existence des mécanismes de protection de l'enfant autre que le centre LIKEMO. Et les données obtenues ont été analysées de manière globale. Il ne paraît dès lors pas possible de distinguer les réponses par catégorie d'enfants (ceux qui fréquentent le centre LIKEMO, ceux qui sont en contact avec les TSR, ceux qui n'ont aucun contact avec les TSR).

A ces différentes structures, il faudrait ajouter le Mouvement intégré de secours aux enfants défavorisés, MISED, en sigle, dont le responsable fut un enfant en situation de la rue, actuellement âgé de 53 ans.

Un enquêté a cité aussi « le centre de Manika, vers Bandal Tshibangu, derrière le Supermarché *Kin Marché*. C'est un ancien de LIKEMO qui a ouvert son propre centre. Il s'appelle Mani ». Mais au sujet de la prise en charge offerte dans ce centre, « il a précisé qu'il y a un problème de fourniture d'eau (*Kuna nde, mayi ezalaka pasi fort*). Mais ils offrent aussi des repas ». La fourniture d'eau dans la ville de Kinshasa constitue un véritable problème pour plusieurs habitants de Kinshasa, qui ne disposent pas d'eau à la suite de la défaillance de la Regideso, l'entreprise publique de distribution d'eau. Ainsi, certaines structures de prise en charge d'enfants éprouvent des difficultés à offrir l'accès à l'eau aux enfants. Un enquêté, responsable d'un centre récemment ouvert dans la commune de Makala, non loin du Rond-point Ngaba, a pu exposer ses démarches auprès de cette entreprise de l'Etat comme un défi :

« Pour le moment, je mène des démarches pour le raccordement à la Regideso pour fournir de l'eau potable à ces ESDR. J'ai fourni tout ce que les agents de la Regideso m'ont exigé, notamment les frais de déplacement. Mais ils ne font rien jusqu'à ce jour. Je ne sais pas si ce n'est pas un autre défi qu'ils me lancent ».

Mécanismes de protection des ESDR en général

Lors de la phase initiale, les structures suivantes avaient été citées par les ESDR : Centre Mpudi (Matete), Popokabaka (Kasa-Vubu), Ndako ya biso (Selembao), la Charité (Mbudi à Ngaliema), AED qui signifie Aide à l'enfance défavorisée (Kintambo), Bana Kivuvu (Righini-Lemba), Centre de Righini (Righini-Lemba), Centre Poveda (Selembao), VTA qui signifie Vivre et travailler autrement (Mombele), ORPER qui signifie Œuvre de reclassement et de protection des enfants de la rue (Kasa-Vubu), Centre Yauma (Ngiri-Ngiri), etc. Et parmi les structures citées lors de cette phase finale de l'étude, s'ajoutent Charité au Rond-point Ngaba, Jesus mon Papa (à Yolo dans la commune de Kalamu), Centre Benita et Chambetani Ebalo (à Selembao).

Comme cela avait été également relevé lors de la phase initiale de l'étude, toutes ces structures sont privées, regroupées dans un réseau, le REEJER (Réseau des éducateurs des enfants et jeunes de la rue), dont le siège social est établi dans la commune de Kasa-Vubu. Une autre plate-forme des structures de prise en charge d'enfants, est évidemment le Comité d'appui au travail social de rue (CATSR). Mais ces structures éprouvent des difficultés financières et sont en quête de stabilité financière, d'autant plus qu'elles ne reçoivent pas de subvention de l'Etat. Les relations de ce dernier avec ces structures privées sont jugées déséquilibrées comme l'indique un enquêté de l'équipe de coordination du programme :

« Des réunions de coordination sont organisées par la Direction des interventions spéciales de protection de l'enfant (DISPE, une structure du Ministère des Affaires sociales -MINAS) ; mais comme c'est un service public, ces réunions sont en lien avec les politiques publiques de protection de l'enfant ; mais sont détachées des réalités et besoins des enfants. Par ailleurs, la DISPE est un partenaire technique et financier (PTF) du CATSR. Le CATSR attend d'elle la mise à disposition des fonds, la mise en contact avec les autres PTF. Mais rien de tel n'est fait. Quant à l'émargement du budget annexe, l'équipe note une stagnation ».

Un collègue de cet enquêté poursuit ainsi :

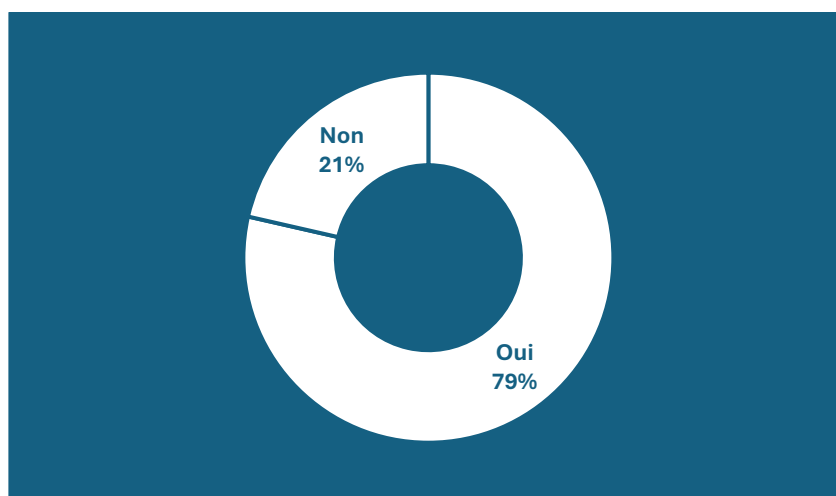
« En tant que structure de prise en charge d'enfants en situation de rue, nous sommes placés sous la tutelle du MINAS, mais les relations ne sont pas équilibrées. Le MINAS n'a respecté aucun engagement à part l'espace (concédé pour la construction du centre LIKEMO). Il cherche à tirer les dividendes du projet financé par les partenaires du Nord. La demande de faire émarger notre structure du budget annexe de l'Etat pour la prise en charge de la rémunération des travailleurs sociaux de rue par l'Etat n'a obtenu aucune suite favorable depuis près de 10 ans. Il ne fait rien en ce sens. C'est comme si ce que nous faisons auprès des enfants et de leurs familles n'intéresse pas l'Etat. Seuls les partenaires étrangers nous aident à accompagner les ESDR ».

Un autre responsable d'une structure de prise en charge d'enfants en situation de rue a pu commenter la défaillance de l'Etat dans l'appui des structures privées de prise en charge des ESDR :

« Je pense que les autorités ne font rien. Un ministre des Affaires sociales a pour rôle d'aider les ESDR. Mais ils ne font rien. Depuis la nuit des temps, ce sont des particuliers, comme le Père Franck¹⁸, qui prennent des initiatives louables pour les ESDR, et ce sont souvent des étrangers qui viennent aider les ESDR congolais. [...]. Je dirais que les autorités sont un peu négligentes de ce côté-là. Ils préfèrent attendre que les blancs puissent agir à leur place ».

L'Etat dispose dans chaque commune des centres de promotion sociale (CPS) dépendant de la Division urbaine des Affaires sociales. De même, il existe un service social au sein de chaque commune. Mais ces structures publiques n'offrent généralement pas aux ESDR les services qu'offrent les structures privées, faute de moyens et souvent du personnel qualifié. Ces dernières sont souvent dans une situation d'instabilité financière.

Figure 14. Sentiment de sécurité des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés dans les autres centres



Comparativement au centre LIKEMO, où les ESDR ont accès à l'eau pour se doucher, faire la lessive, les autres structures n'offrent que difficilement cet accès à l'eau. Or l'eau c'est la vie, dit-on. Mais les données quantitatives montrent que 79% des ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés éprouvent un sentiment de sécurité dans les autres centres, contre 21%, alors que lors de la première phase, 11% seulement avaient déclaré se sentir en sécurité. 67% avaient exprimé un sentiment d'insécurité, justifié par quelques raisons suivantes : l'existence de mauvais esprits

¹⁸ Père Franck Roelants fut le fondateur de l'Œuvre de reclassement et de protection des enfants de la rue (ORPER en sigle) en 1984. Il est décédé le 26 juillet 2001.

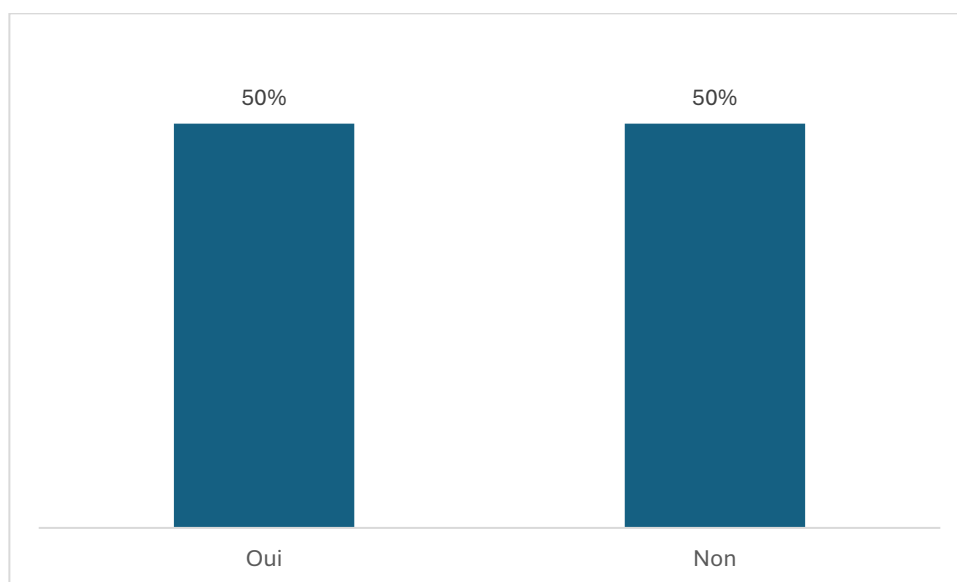
(2,2%) ; on ne prend pas en charge convenablement (nourriture insuffisante et on n'offre pas de formation), soit 2,2% ; il n'y a pas de prise en charge fiable (2,2%) ; on frappe les gens (2,2%).

Pour certains ESDR, certaines de ces structures existantes produisent plutôt un sentiment d'insécurité, soit parce que la nourriture y est insuffisante, soit encore parce qu'elles n'offrent pas de formation professionnelle et surtout l'hébergement aux ESDR.

Mécanismes de protection des ESDR filles

La figure 15 ci-dessous se rapporte à la connaissance par les ESDR d'autres centres ou structures de protection des filles. Il indique une connaissance mitigée 50% de réponses affirmatives et 50% de réponses négatives), alors que lors de la phase initiale de l'étude, 51% d'enquêtés avaient donné une réponse négative, 16% n'avaient pas donné d'avis et 33% connaissaient des centres ou structures de protection des filles.

Figure 15. Connaissance par les ESDR âgés de moins de 14 ans enquêtés d'autres centres ou structures de protection des filles.



Parmi les centres cités par les ESDR ci-dessus, très peu sont spécifiques aux filles. Certains sont mixtes (accueillent aussi bien les garçons que les filles). Il s'agit des mêmes centres cités lors de la première phase de l'étude, à savoir Yauma dans la commune de Bumbu, le centre de Pompage, le centre de 1^{ère} rue de Limete, Ndako ya biso (à Selembao non loin du Rond-point Ngaba), le centre Popokabaka, le centre de Righini.

Un responsable d'une structure de prise en charge des ESDR, lui-même ancien ESDR explique la particularité de la vie dans la rue pour les filles, susceptible d'avoir un impact sur leur fréquentation des centres :

« Lors de l'inauguration du centre, certaines jeunes filles ESDR étaient venues. Mais elles étaient très réservées. Elles ne voulaient pas faire voir leurs visages ni même se faire filmer. Ce sont des filles. Dans la rue, la fille est un peu spéciale par rapport aux ESDR garçons. Un ESDR garçon peut se comporter comme

il veut, dormir comme et quand il veut, sans se soucier de quoi que ce soit. Mais actuellement, j'observe que même les ESDR filles deviennent insouciantes : elles dorment comme et quand elles veulent. Jadis, les ESDR filles ne pouvaient pas s'exposer facilement comme ça ; dormir comme on les voit actuellement, à côté des ESDR garçons. Mais lorsqu'elle atteint l'âge de 13 ans ou 14 ans, et quand elle remarque des changements dictés par la puberté, quand elle comprend qu'elle pourrait attraper une grossesse, elle commence à comprendre qu'elle pourrait se servir de son corps pour trouver de l'argent (marchander son corps). Là, elle change de comportement, et devient de plus en plus regardant en se considérant comme une femme ».

On pourrait conclure ce point sur les perceptions des ESDR sur eux-mêmes en reprenant les propos des jeunes issus des entretiens :

« Je réponds au nom de K. Je suis venue pour parler des difficultés que nous avons ici dans la rue. Je suis avec mon enfant. Son papa n'est pas là. Nous vivons avec mon enfant ainsi que notre maman qui reste un peu plus bas là-bas aussi dans la rue. Nous sommes contents de vous voir parce que nous étions en train de vous chercher. Nous voulions d'abord aller même à l'orphelinat mais nous avons résolu d'attendre ici, pour que vous puissiez nous voir lors de votre passage ici au couloir où nous restons dans la rue. Même sous la pluie comme maintenant-là, si tu ne t'abrite pas ici, tu seras mouillée. Nous passons la nuit ici dans la rue, exposés au froid, nous-mêmes avec nos enfants. Aidez-nous, comme nous vous avons vus ici. Nous n'avons pas beaucoup à dire. Nous nous limitons là, aidez-nous, ayez pitié de nous ! (*Bosunga biso, boyokela biso mawa*). Que Dieu vous bénisse aussi, pour que vous ayez la possibilité de nous venir en aide. Seul Dieu qui nous protège. N'eût été Dieu, ça serait malheureux. Dieu seul nous protège ici dans la rue. Beaucoup de choses se passent pendant la nuit. Nous ne connaissons pas les gens qui se promènent pendant la nuit. Dieu seul nous protège dans la rue. (*Nzambe kaka mutu abatelaka biso. Soki Nzambe te, mawa. Nzambe kaka mutu abatelaka biso ndenge tovandaka na esika oyo. Butu eza makambu ebele. Bato batambolaka na butu, toyebi te. Nzambe kaka mutu a protégeaka biso na libanda*). C'est pourquoi nous vous disons merci d'être venus vous entretenir avec nous ici. Comme nous vous avons vus ici, nous vous soumettons nos préoccupations. Cela fait mal au cœur que de voir comment nous sommes dans la rue sous la pluie avec des enfants. Cela nous fait mal. C'est ce que nous vous soumettons. (*Motema ezo sala pasi, na ba bambula boye na bana libanda ; ezo sala biso pasi*) ».

Malgré cette souffrance et cette insécurité, ils se considèrent comme de bonnes personnes, même si le reste de la communauté les prend pour des personnes dangereuses comme l'expose cet enquête :

« Selon moi, nous ne sommes pas de mauvaises personnes. La rue est comme un cadre de recherche de survie pour nous et nos familles (*pona biso ba phaseurs, balabala eza esika toyaki koluka po tozwa, après tokende pe kobongisa ba famille na biso*). Nous qui sommes dans la rue, nous avons plus de chance que les enfants évoluant en famille. Dans la rue, vous pouvez ramasser une grosse somme d'argent qui permet de basculer dans la vie. Vous pouvez aussi rencontrer une personne de bonne volonté qui vous récupère et vous donne un nouveau départ dans la vie. Les gens ont un très mauvais langage vis-à-vis des ESDR. Ils nous appellent des *phaseurs*, ils se disent entre eux de se méfier des *phaseurs*, de protéger leurs sacs pour ne pas se faire voler. Même lorsque l'ESDR n'a pas l'intention de voler, l'opinion se méfie de lui, elle le tient pour une personne dangereuse ».

B. Les perceptions des acteurs sociaux sur la protection des ESDR

Les perceptions sur les ESDR portent aussi bien sur la protection, sur les discriminations que sur la participation. Elles proviennent des TSR, des familles et des membres des communautés rapprochées.

1° Les perceptions des TSR sur les ESDR

L'enquête révèle que les TSR du CATSR perçoivent favorablement les ESDR, tout en soulignant la souffrance de ces derniers liée à l'insécurité. Ils notent également que le désengagement de

l'État accentue la précarité de la rue et restreint leurs capacités d'action, confirmant ainsi les constats de la phase initiale de l'étude.

1. La persistance de l'insécurité vécue par les ESDR

Tout comme lors de la phase initiale de l'étude, les TSR constatent la persistance de l'insécurité pour les ESDR. Cette insécurité est globale dans la mesure où elle affecte l'ensemble des droits fondamentaux des ESDR, notamment le droit à l'alimentation, à l'habillement, au logement, aux soins de santé et à l'éducation. « Lorsqu'ils sont dans la rue, ils ne sont pas protégés. Parce que, même s'il pleut, ils n'ont pas d'endroit où ils vont cacher leurs histoires. S'ils tombent malades, ils n'ont pas de médicaments, [...] à tout moment, ils subissent des tortures avec les agents de l'ordre », estime un TSR pour qui, « ces enfants sont en sécurité lorsqu'ils sont ici, au centre [LIKEMO] et non pas dans la rue où il n'y a pas de sécurité ».

En réalité, la vocation d'accueil d'urgence du centre LIKEMO ne lui permet pas de garantir les cinq droits fondamentaux des ESDR. De surcroît, le manque de ressources limiterait cette couverture au regard de l'ampleur du phénomène, même si le centre en avait la mission. Par conséquent, les ESDR doivent pallier eux-mêmes à leurs besoins, entraînant ainsi une baisse de fréquentation du centre LIKEMO. Un TSR déclare que « [les ESDR] sont beaucoup plus préoccupés par la recherche de l'argent pour s'acheter des habits. Ils préfèrent souvent aller au grand marché, surtout en décembre, où ils peuvent gagner rapidement de l'argent par divers moyens (le vol de téléphones, etc.) pour payer leurs 'leaders' afin d'avoir une place sécurisée pour dormir, ou pour aider leurs familles et leurs compagnes », tandis que « les filles se prostituent pour trouver de quoi vivre », selon un autre TSR.

Selon les TSR, « Il se passe beaucoup de choses pendant la nuit » : face à cette insécurité constante qui s'aggrave, le besoin d'hébergement pour les ESDR est devenu une urgence, bien que l'hébergement ne s'inscrive pas dans la vocation du centre d'accueil d'urgence LIKEMO du CATSR, qui développe plutôt le travail social de rue. En effet, « Les ESDR plus âgés demandent de l'argent aux plus petits pour les héberger la nuit. Les plus âgés exploitent les petits pour leur garantir une place la nuit pour dormir ».¹⁹

L'hébergement de nuit sécurisé dans la rue, constitue une stratégie de captation de ressources financières des ESDR plus âgés auprès des plus jeunes. Ceux-ci sont obligés de consacrer leurs journées à la recherche de ce droit d'hébergement nocturne plutôt que de fréquenter le centre LIKEMO.

De plus, les TSR mettent en exergue le nonaccès aux soins de santé pour les ESDR, ce qui les rend vulnérables, particulièrement face aux infections et aux conditions de vie insalubres qui caractérisent leur quotidien. Néanmoins, ils notent la persistance des infections qu'ils mettent en corrélation avec une forte automédication et avec le non-respect des posologies, car les médicaments donnés à l'infirmerie à un ou une ESDR sont souvent partagés entre ESDR souffrants, par solidarité entre eux.

¹⁹ Ce point de vue rencontre les propos d'un ex-ESDR, promoteur d'une structure de prise en charge des ESDR, qui pense que : « le centre ne peut pas protéger l'ESDR pendant la journée. En effet, pendant la journée, l'ESDR peut être protégé par tout le monde (...) Or, c'est pendant la nuit qu'il convient de protéger l'ESDR car il y a beaucoup de dangers et d'intempéries »

« Ces enfants sont très solidaires », estime un TSR parce que « [l]eur façon de vivre dans la rue est similaire à la nôtre sous un toit, et je me demande si nous possédons (le même niveau) [autant] d'amour qu'eux. Ils s'aiment tellement qu'ils amènent eux-mêmes leurs amis blessés pour les faire soigner ». L'incapacité de l'infirmerie de LIKEMO à combler seule les besoins sanitaires des ESDR impose une collaboration avec le ministère des Affaires sociales et des centres référents afin de garantir une prise en charge sanitaire optimale aux ESDR.

Concernant les sources de cette insécurité, les TSR estiment qu'elles demeurent sensiblement les mêmes que celles identifiées lors de la phase initiale. Il s'agit principalement des familles, des agents de la Police nationale congolaise, d'autres ESDR et des membres des communautés rapprochées.

D'après les TSR, la famille, et plus particulièrement la famille décomposée, est la première source d'insécurité pour les ESDR. Elle constitue le point de départ du phénomène, à l'exception des familles vivant déjà dans la rue. Les enfants sont fréquemment victimes de maltraitance parentale, particulièrement au sein de familles décomposées ou désunies par le divorce ou la séparation de fait, la polygamie ou le remariage. Caractérisées par des violences de diverse nature et un abandon affectif lié à la précarité, ces dynamiques familiales complexes provoquent fréquemment l'éjection de l'enfant hors de l'orbite familiale.

Les agents de la PNC, cités en deuxième lieu, représentent une source majeure d'insécurité pour les ESDR, selon les TSR : « [les policiers] les pourchassent brutalement le jour, mais surtout pendant la nuit. Ils les arrêtent arbitrairement sous prétexte de vagabondage simplement parce qu'ils se retrouvent dans la rue bien qu'ils sachent que la rue constitue le domicile de ces enfants ». Quant aux filles, ce sont les abus sexuels qu'elles endurent de la part des policiers comme cela a déjà été mentionné précédemment.

Les ESDR plus âgés ou ayant une plus longue expérience de la rue représentent la troisième source d'insécurité pour les plus jeunes, sans distinction de genre. Au-delà des agressions physiques habituelles, les TSR notent que les jeunes garçons sont également de plus en plus exposés à des abus sexuels de la part de leurs aînés : « Entre les garçons, il y a maintenant l'homosexualité et c'est très dangereux. Les enfants de 12 ou 13 ans qui viennent dans la rue subissent ces actes venant des grands qui sont aussi dans la rue ».

Cette forme de violence reste souvent cachée par la victime qui choisit le silence plutôt que d'aborder un sujet tabou, par crainte de la honte ou d'éventuelles représailles. Il apparaît que la sensibilisation aux droits fondamentaux a conduit à une évolution des comportements des ESDR plus âgés qui optent de plus en plus pour des modes d'actions plus discrets pour imposer la loi de la rue. Cela dit, la violence physique est mobilisée pour briser la résistance des plus jeunes.

En ce qui concerne les filles ESDR, les TSR signalent également une orientation lesbienne. Mais les enquêtés signalent davantage les multiples abus dont elles sont victimes de la part des forces de l'ordre, des autres ESDR et même des communautés rapprochées : « Chez les filles, c'est souvent la Police ou les autres garçons un peu âgés qui abusent d'elles. Un groupe des garçons peut abuser d'une fille de 12 ou 13 ans. Même si elle crie, personne ne viendra la sauver. Et lorsque la Police intervient, elle aussi à son tour, va faire la même chose chez la fille victime de cet acte ».

D'après les TSR, le vécu de l'insécurité dans la rue est plus pénible pour les filles que pour les garçons, rejoignant ainsi le constat de la première phase de l'étude.

2. Persistance du phénomène ESDR face à la défaillance de l'Etat limitant l'intervention des TSR

Les TSR estiment que le phénomène ESDR à Kinshasa n'a pas évolué depuis la phase initiale. C'est une situation que l'inaction de l'État ne fait qu'aggraver. En raison de moyens très limités, les TSR sont dans l'incapacité de répondre aux besoins critiques (faim, affaiblissement) des ESDR, ce qui engendre un climat de méfiance, comme l'a illustré le constat fait lors du zonage à Kintambo-Magasin.

En effet, l'efficacité de l'intervention des TSR est aussi fonction des ressources matérielles et financières mises à leurs dispositions. Fort malheureusement, ces ressources sont souvent insuffisantes et ne leur permettent pas d'assurer un accompagnement efficace des ESDR, pour se rabattre sur des interventions ponctuelles. Cela limite sensiblement l'établissement d'une relation de confiance durable avec les ESDR.

Les TSR estiment que leurs moyens limités entravent la prise en charge efficace des ESDR, particulièrement en cas d'urgence. Cette contrainte budgétaire empêche LIKEMO de mettre en place une permanence nocturne nécessaire au sauvetage des ESDR en danger imminent, en raison des coûts du personnel et de la logistique alimentaire que cela implique.

Par ailleurs, cette phase finale de l'étude révèle les failles de la méthode de l'identification, la documentation, la médiation, la réinsertion sociale (IDMRS), base du travail social des TSR, en ce qui concerne la réinsertion par la réunification familiale. Selon eux, cette approche se heurte à des obstacles variés découlant du contexte familial de la plupart des ESDR : « Notre mission est que chaque enfant retrouve sa famille. Mais lorsque les conditions que LIKEMO (donne) [offre] à ces enfants sont plus favorables que chez eux en famille, les enfants préféreront rester ici que rentrer chez eux ».

En effet, la pauvreté des familles de la plupart des ESDR constitue un obstacle qu'il faudrait résoudre avant de réinsérer l'enfant. De nombreux ESDR s'accommodent mieux de la vie dans la rue. Certains se sont même transformés en « enfants nourriciers » en raison du soutien financier qu'ils apportent régulièrement à leurs familles. D'autres sont attirés par les conditions de vie offertes, par moments, dans les centres d'accueil. Pour ce genre d'ESDR, le retour en famille devient illusoire.

Les familles ne prennent plus en main l'éducation et l'entretien de leurs enfants. Un retour à la maison durable implique donc que ces familles remplissent certaines conditions. A défaut, « un enfant qui rentre en famille et ne mange pas pendant deux jours va préférer rentrer dans la rue pour enfin revenir au Centre », estime un TSR.

L'échec de la réunification familiale dépend également de l'ambiance au sein du foyer. Pour les familles disposant des conditions de vie acceptables mais dont les enfants repartent, les TSR expliquent ce phénomène exceptionnel par l'influence d'autres ESDR ou par des motifs d'ordre spirituel : « Nous avons aussi rencontré d'autres cas où les parents sont dans de bonnes conditions, mais l'enfant refuse de rester à la maison et dit qu'il aime rester avec ses amis dans la rue. Il y a d'autres cas qui sont liés à la spiritualité ». En réalité, l'influence des autres ESDR résulte fréquemment de l'absence des parents pendant la journée. Ces derniers, qui disposent de quelques moyens financiers, délèguent souvent l'éducation de leurs enfants à un personnel de maison, qui peine généralement à assumer cette responsabilité. Et certains enfants privés d'affection, la reçoivent malheureusement dans la rue de la part des autres ESDR.

Concernant les familles recomposées ou monoparentales, principaux facteurs du phénomène ESDR, les fugues résultent fréquemment de maltraitances et d'un déficit d'affection. « Même si le congélateur est plein des vivres mais lorsqu'il n'y a pas d'affection, l'enfant ne se sent pas en sécurité », selon un TSR qui partage l'expérience de l'échec de la réunification de l'enfant d'une famille pourtant nantie. En effet, renchérit-il,

« Le papa (Colonel) nous a montré même la maison, la cuisine et la provision dans le Congélateur, mais l'enfant préfère rester dans la rue. Son Papa lui a même demandé de partir rester avec ses amis au Centre la journée et rentrer à la maison le soir (...). La raison que l'enfant avait poussée était liée à la maltraitance par sa marâtre quand son père part au travail ».

Parfois, c'est un besoin de jouir de plus de liberté qui déclenche le départ de l'enfant du toit parental. « Un autre enfant a fui la maison à l'âge de 12 ans parce que son père le contrôlait quand il rentrait tard à la maison. Il a dit qu'il a besoin de liberté. Malgré tous les conseils que l'on peut prodiguer à cet enfant, il refuse de rentrer à la maison ».

Selon les TSR, un accompagnement parental est essentiel pour renforcer la sécurité des enfants. Ce soutien à la parentalité, un champ prioritaire en matière de politiques de familles, est indispensable pour le développement de l'enfant. Il dépend largement de la qualité de la relation parent-enfant et des pratiques éducatives que le parent mobilise (Dini & Repond, 2025 : 159). Il s'agit d'apprendre aux parents à être parents, en les aidant à instaurer un climat de confiance et à adopter des méthodes de correction appropriées pour le bien-être et l'intérêt supérieur de l'enfant. En effet, « Les parents ne sont pas outillés (...). Si le parent ne sait pas comment parler avec l'enfant, ça crée une sorte de frustration chez l'enfant ». Pour les TSR, la question de la réunification dépasse le cadre des ESDR pour concerner, en priorité, les parents et les familles.

En outre, la pression de l'entourage immédiat et le contexte du quartier peuvent entraver la réunification. Il est déconseillé de réintégrer l'enfant dans un milieu résidentiel qui lui est hostile.

« Nous avons rencontré ce cas dans la commune de Makala, lorsque l'enfant a présenté le besoin de rentrer en famille. Tout le quartier était contre l'enfant et a commencé à crier sur l'enfant, le taxant de sorcier parce qu'elle avait volé le pagne de sa maman et il a été arrêté à cause de ça. Ses frères l'ont pris et l'ont ramené dans un Centre ».

En définitive, estime un TSR :

« C'est un grand défi dans les pratiques de réunification, car le principe de remettre systématiquement l'enfant dans sa famille biologique peut avoir des limites selon le contexte. Le bien de l'enfant n'est pas toujours de retourner dans sa famille biologique ; il faut parfois trouver des mécanismes de substitution temporaires, car le temps permet aux gens de se transformer et aide à résoudre les problèmes ».

2° Les perceptions des familles sur la protection des ESDR

Tout comme lors de la phase initiale, trois catégories de familles devaient être considérées dans cette phase finale. Il s'agit des familles qui ont un lien de parentalité avec des ESDR et qui ont été sensibilisées par le CATSR dans le cadre de démarches préventives ou de réunification familiale, des familles sensibilisées par le CATSR qui n'ont pas de lien de parenté avec les ESDR, et des familles qui n'ont pas été sensibilisées par le CATSR et qui n'ont jamais eu de contact avec cette entité.

Il est à noter que la troisième catégorie de familles est la seule à avoir été atteinte durant cette ultime phase. Leurs perceptions sur les ESDR restent focalisées sur un sentiment de culpabilité face au départ de l'enfant et l'interpellation de l'Etat pour assurer une protection de cette catégorie de la population.

1. Le départ à la rue, une épreuve dévastatrice et culpabilisante

« C'était comme un coup d'arrêt lorsque nous avons compris que l'enfant était devenu un *phaseur* ».

Les familles d'ESDR décrivent le départ à la rue comme une épreuve traumatisante. Cette situation engendre chez les parents une angoisse extrême. Elle ravive en outre le sentiment de culpabilité des parents, ces derniers s'estimant défaillants pour n'avoir su protéger l'enfant des violences intrafamiliales, ni assurer son maintien au sein du domicile.

« Je pense que beaucoup de choses m'échappaient. J'avais beaucoup cru en ce que me disait mon épouse, sans trop critiquer. Je me mettais à blâmer ou à frapper l'enfant. Dans ces conditions, je pense que l'enfant ne savait plus sur qui compter. »

La pauvreté des ménages jette à la rue de nombreux enfants pris en charge par la parentèle (oncles, tantes), souvent à la suite de la perte de leurs géniteurs. En effet, déjà en situation de détresse économique, ces familles peinent à subvenir aux besoins de leur propre progéniture, faisant de ces enfants une charge additionnelle. Ce contexte engendre des violences (surtout morales) qui agissent comme catalyseurs du départ à la rue. Cela étant, les ESDR sont perçus par les acteurs interrogés comme traversant une souffrance ininterrompue. En effet, un enquêteur déclare que :

« Pour moi, ce sont des enfants qui souffrent et qui doivent être aidés. Lorsque je pense à mon neveu, je me dis qu'il souffre là où il se trouve. Il souffre d'abord de la disparition de son papa, il a souffert des comportements de mon épouse et de mon propre comportement à son égard, ils souffrent encore des conditions dans lesquelles il vit. Parce que ces enfants n'ont pas choisi de vivre dans la rue ».

L'expérience de la rue n'est que la conclusion d'un parcours de vie douloureux pour les ESDR. C'est la partie émergée de la souffrance réelle vécue en famille. De fait, loin de constituer un choix délibéré, la fugue découle fréquemment de la dégradation des conditions de vie en famille. Alors que le législateur érige le cadre familial en milieu idéal pour le développement de l'enfant²⁰, les violences subies en son sein entraînent des conséquences sévères et persistantes, affectant l'ensemble de ses sphères de vie. L'environnement familial devenant inadapté les pousse à choisir la rue, malgré les périls qui les y guettent.

En outre, le passage à la rue exacerbe davantage les tensions familiales, notamment lorsque le départ est perçu comme la conséquence des différends avec des membres du foyer (conjoint, parâtre, marâtre, etc.). Ce témoignage fait écho à cette situation :

« Le départ de mon neveu a causé beaucoup de problèmes au sein de ma famille. Les gens m'ont trouvé lâche, manipulable par ma femme. Ils m'ont condamné et depuis lors, le climat n'est plus bon surtout vis-à-vis de mon épouse ».

²⁰ Cfr Article 17 de la loi portant protection de l'enfant qui dispose que « Tout enfant a droit à un milieu familial, cadre idéal où ses besoins matériels, moraux et affectifs sont pris en compte pour son épanouissement ».

Par ailleurs, le départ à la rue engendre aussi un sentiment d'impuissance et d'inutilité, particulièrement lorsque les tentatives pour récupérer l'enfant échouent. Les parents savent que leur enfant vit difficilement, il souffre dans la rue.

Les témoignages recueillis indiquent que les familles mesurent l'ampleur de la détresse de leur enfant et, plus particulièrement, les risques vitaux auxquels il est exposé pour sa survie. Selon leurs dires, cette vulnérabilité est démultipliée par l'attitude des autorités policières qui, les assimilant à une menace, leur refusent toute protection. Un enquêteur déclare :

« Pour la police, les ESDR sont des enfants dangereux. Souvent, ils engagent des bras de fer avec la police. Ils donnent aussi des fils à retordre à la police. Certains parmi eux sont des grands voleurs au niveau des parkings, dans des marchés, etc. En tout cas, ce sont des mauvais enfants ».

Elles insistent, par ailleurs, sur le sentiment d'insécurité nocturne éprouvé par les ESDR. Un autre interrogé abonde dans ce sens en précisant que :

« La nuit, tout est calme, il fait aussi sombre. C'est à ce moment que beaucoup de criminels opèrent. Pendant la journée, vous pouvez craindre le regard des autres gens, et cela vous empêchera de faire n'importe quoi. Mais pendant la nuit, tout peut se passer. Surtout entre les ESDR, il y a aussi des abus : ils se battent beaucoup entre eux. Les ESDR plus âgés maltraitent aussi les plus jeunes. Ils prennent les filles de force et quand elles refusent, ils les blessent à l'aide de rasoir ».

Toutefois, tous les répondants s'accordent à dire que les filles en situation de rue sont les plus vulnérables parmi les ESDR. Ces propos d'un enquêteur illustrent parfaitement cet état de fait :

« C'est pire pour les filles parce qu'elles sont violées par les garçons plus âgés. Il suffit d'observer comment est-ce qu'elles se transforment une fois dans la rue. Vous verrez qu'il y a un développement rapide, presque anormal au niveau de la poitrine même des petites filles. Parfois, c'est au niveau de sa démarche que vous comprendrez qu'elle subit le viol, car vous verrez qu'elle boitille, ou qu'elle ne sait pas marcher correctement. Vous les verrez aussi avec des cicatrices au visage ou sur d'autres parties du corps ».

En plus, elles sont obligées de se prostituer pour survivre dans la rue. Elles sont perçues comme des personnes de mauvaise vie car,

« [u]ne prostituée est très mal vue dans notre société. C'est une personne qu'on ne peut pas fréquenter ouvertement. On a honte de se tenir même debout pendant la journée avec une fille reconnue comme une prostituée. Même si vous parlez d'autres choses, les gens penseront que vous cherchez à sortir avec elle, et du coup, ils vous taxeront de quelqu'un qui sort avec des putes » a déclaré un enquêteur.

Dans ces conditions, l'échec de toute tentative de récupération engendre un sentiment d'impuissance et d'inutilité. C'est pourquoi un participant affirme que « Ça a toujours été pénible pour moi de voir mon enfant dans la rue. », si bien qu'il s'en remet à l'État pour résoudre l'épineuse question des ESDR.

2. ESDR : L'État face à ses responsabilités

Selon les familles, les ESDR restent perçus de manière défavorable par la communauté. Cet extrait d'entretien avec un enquêteur confirme bien cet état des choses :

« Les ESDR sont toujours perçus comme des mauvais enfants, des enfants possédant des mauvais esprits de la rue parce qu'ils dorment dans la rue. Ce sont des enfants sans éducation, des bandits, des *Kuluna* ».

Les familles estiment que le regard négatif porté sur les ESDR découle de leur situation précaire. Tout en reconnaissant l'impact positif des structures privées et des partenaires techniques dans l'évolution des mentalités, elles signalent des poches de résistance résiduelles et sollicitent une plus grande implication de l'État.

La prise en charge des ESDR par l'État est marquée par une double défaillance tant au niveau de la prévention qu'à celui de la protection des enfants se trouvant dans la rue. En effet, la précarité, exacerbée par des politiques sociales faibles, alimente l'errance infantile. De plus, face à l'ampleur du phénomène, les actions étatiques restent parcellaires, déléguant de fait la protection de l'enfance aux acteurs internationaux. Tel est l'avis de ce répondant :

« L'Etat doit prendre ses responsabilités pour résoudre ce problème. Je vous ai dit qu'ici, c'est le centre qui aide ces enfants. Mais l'Etat ne fait rien. Au contraire, il maltraite ces enfants alors qu'il pouvait construire des bâtiments où il allait placer ces enfants en sécurité, où il allait les éduquer, les former et lutter pour qu'ils ne soient dans la rue où ils sont exposés à tous les dangers. L'Etat ne fait rien dans ce domaine ».

Un autre participant pense que « Tant que l'Etat sera absent, il n'aura pas de solution durable contre ce phénomène ».

3° L'ambivalence des perceptions des communautés rapprochées sur les ESDR

Tout comme cela a été affirmé lors de la phase initiale de l'étude, les perceptions des membres des communautés rapprochées sur les ESDR sont ambivalentes : les perceptions négatives, qui sont des stéréotypes, devancent toujours les perceptions positives ou de bienveillance. Un enquêté, chef de quartier a pu déclarer, en effet : « les ESDR sont parfois acceptés, et parfois rejetés par les autres membres de la communauté ». Cela traduit l'ambivalence des perceptions des communautés rapprochées sur les ESDR. La manière dont les ESDR sont perçus dans la société dépend des circonstances : « Certains ESDR sont perçus comme des bonnes personnes mais qui sont abandonnées par leurs familles. C'est pourquoi ils se retrouvent dans la rue » expose un chef de quartier enquêté. Mais d'autres sont perçus comme très dangereux. Ils sont carrément identifiés aux jeunes *Kuluna* : « Là, les gens se méfient d'eux. Ces derniers évitent d'ailleurs d'approcher les gens parce qu'ils sont mal intentionnés. Mais les autres, ceux qui sont bons n'hésitent pas à approcher les gens ».

A. Les perceptions négatives

1) « Les ESDR sont pareils aux *Kuluna* »

Les ESDR, surtout les plus âgés, sont assimilés aux jeunes dits *Kuluna*. Pour une préposée à l'Etat civil enquêtée, « ces enfants de la rue sont des *Kuluna* ». Elle expose une situation qu'elle attribue aux ESDR :

« Un jeune homme est venu de l'intérieur [du pays] pour vendre sa marchandise. Il a été blessé grièvement dernièrement par ces enfants parce qu'il ne voulait pas leur donner de l'argent qu'ils demandaient. Après l'avoir blessé, ils l'ont fouillé et récupéré les fonds (100 USD) rapportés par la vente de sa marchandise. Ils étaient au nombre de quatre. La police a arrêté un, mais il ne veut pas dénoncer ses amis. Ces enfants de la rue sont très nombreux. Ils sont hébergés par un Monsieur dans la commune de Makala, qui les encadre me semble-t-il. Ils vont chercher des fonds qu'ils apportent. Au lieu de mieux conseiller ces enfants, ils les incitent à commettre le mal pour lui apporter les gains. Des petits enfants qui pourraient débarquer chez et

vous demander de l'eau à boire. Lorsque vous leur donnez de l'eau fraîche, ils comprennent directement que vous avez un congélateur. Vous apprendrez par la suite qu'il y a eu vol à main armée pendant la nuit. Il s'agit-là d'un de leur mode opératoire. Ces enfants volent aussi des motos neuves qu'ils revendent à vil prix. Toute cela pour se trouver les moyens de survie ».

Les encadreurs, travailleurs sociaux ainsi que les structures de prise en charge des ESDR font aussi l'objet de ces perceptions négatives : ils sont perçus comme des complices ou des instigateurs des ESDR du fait de les accueillir, de leur donner de quoi manger ou même de les héberger. Un membre de l'équipe de coordination a pu faire état des perceptions du centre LIKEMO par les communautés rapprochées dans la commune de Bandalungwa :

« Il y a un changement de perception grâce aux sensibilisations organisées. Jadis, le centre était considéré comme un centre qui héberge les gangs (des *Kuluna*). Mais avec le temps et grâce aux sensibilisations, le CATSR leur dit que LIKEMO est là non pas pour encourager le mal mais pour aider les ESDR à sortir de la rue. L'ayant compris, certains critiques d'hier ont commencé à apporter des dons au centre pour les enfants ».

Un autre responsable d'un centre d'hébergement des ESDR dans la commune de Makala est également perçu négativement dans le quartier pour y avoir amené des ESDR de sorte que, déclare-t-il, « Une fille du quartier, fille d'un pasteur de surcroît, m'a dit qu'elle versera de l'huile brûlante sur moi pour avoir amené des *schegués* dans leur quartier, chose qui l'énervé. Et que si on l'arrêtait, elle irait en prison et finirait par en sortir. Mais moi j'aurai déjà subi les brûlures ».

Pour certains membres des communautés rapprochées, les ESDR sont de « mauvais enfants » qu'il est difficile de distinguer des *Kuluna* : « Ils sont tous ensemble avec les ESDR. Ils sont très nombreux et c'est difficile d'établir la différence entre eux », expose un enquêté, chef de quartier. Un aspect de leur mauvaise conduite qui fait qu'ils soient perçus comme de « mauvais enfants » est le fait qu'on les trouve en compagnie des filles qui se livrent à la prostitution, laquelle est perçue dans la communauté comme une immoralité au regard de la valorisation sociale du mariage pour la procréation en vue d'assurer la survie du groupe : « Vous les verrez en compagnie des ESDR filles, parfois de moins de 17 ans, qui se prostituent dans la rue. Pendant la nuit, ces filles transforment ce marché de Mfidi en hôtel de prostitution ». Et le fait que cette prostitution implique des filles âgées de moins de 17 ans, choque davantage la communauté. Ils sont alors perçus comme des « mauvais enfants », pour dire, des enfants de mauvaise vie.

2) « Ces mêmes enfants sont aussi des éclaireurs de la police »

Certaines perceptions des membres des communautés rapprochées mettent en évidence les collusions des ESDR avec des policiers : « Lorsque les *phaseurs* volent, ils se distribuent les butins avec les policiers. Ces mêmes enfants sont aussi des éclaireurs de la police. Lorsqu'ils voient un mouvement suspect, ils vont signaler cela à la police », déclare un enquêté, membre de la communauté rapprochée.

Cette perception est nuancée par un autre membre d'une communauté rapprochée qui précise la nature des rapports entre policiers et ESDR : en effet, à la question de l'enquêteur de savoir si les ESDR ne donnent-ils pas d'informations aux policiers ? Il a répondu : « A moins que l'ESDR lui-même décide de signaler un mouvement suspect à la police. Mais les policiers ne cherchent pas les informations auprès des ESDR. Les policiers ne les utilisent pas. Ils ne cherchent pas que les ESDR leur fournissent des renseignements sur telle ou telle situation ou personne ».

- 3) « Certains se sont révélés très dangereux et sont à la base de la criminalité et même de la guerre à l'Est de la RDC »

Les ESDR sont perçus comme des enfants difficiles, c'est vouloir dire des enfants qui ont un caractère difficile. Un enquêteur explique ce trait de caractère attribué aux ESDR : « L'un d'entre eux a, à la fin de sa formation, reçu un kit d'outils pour démarrer une activité. Il a préféré vendre ces outils ». Mais cela peut traduire aussi un déficit d'accompagnement de proximité à la fin de ladite formation.

C'est par rapport à cette perception et à leur parcours (n'avoir pas eu accès à une scolarité régulière) que « les gens se méfient de ces ESDR parce qu'ils ne savent pas comment ces ESDR ont été éduqués. Certains se sont révélés très dangereux par la suite ». Ils sont comparés à un serpent : « C'est comme un serpent : si tu le laisses dans ta maison, il finira par mordre tes enfants et même toi-même ». Aussi faut-il s'en éloigner. C'est au regard de cette perception basée sur la méfiance de la communauté à l'égard des ESDR que dans la commune de Makala, la communauté du quartier estime que le MISED devait installer le centre d'hébergement des ESDR bien loin de la commune de Makala comme à la Nsele : « Il fallait les amener un peu plus loin, du côté de Maluku ou N'sele, mais pas dans la commune de Makala ».

En conséquence de cette méfiance, les ESDR sont perçus comme « des bandits, des bombes à retardement. Car ces enfants qui vivent dans la rue sont très dangereux. Les guerres que vous voyez dans la partie Est du pays sont causées par des ESDR » déclare un enquêteur, parce qu'ils peuvent être facilement recrutés et peuvent suivre n'importe qui, qui leur promet un peu d'argent. Un chef de quartier enquêteur pense que les ESDR sont même à la base de l'amplification de la criminalité dans la ville :

« Si quelqu'un leur demandait de lui trouver une moto en contrepartie de 300 USD, ils vont confisquer la moto et la lui apporter. Ces enfants sont parfois utilisés pour commettre des actes criminels moyennant une somme d'argent ou, souvent, des promesses d'autres sommes d'argent plus importantes. Le cas des kidnappings et d'autres actes similaires sont souvent perpétrés par des réseaux qui recrutent ces ESDR en exploitant leur précarité. Cette précarité pousse les ESDR à la consommation du chanvre et du whisky de mauvaise qualité pour s'endormir en pensant oublier les problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est pourquoi ces enfants n'écotent plus personne. Si tu les récupères, tu dois disposer de beaucoup de moyens pour les encadrer ».

- 4) « Ces petites filles que vous voyez-là ne sont plus des femmes »

S'agissant des perceptions des membres de la communauté rapprochée à l'égard des filles, un agent de quartier expose :

« Une ESDR fille doit aimer un ESDR garçon plus âgé pour mieux vivre dans la rue. Au début, elle appartiendra à ce seul garçon. Mais lorsqu'elle va s'habituer, elle deviendra libre et pourra s'engager avec plusieurs garçons pour trouver les moyens de survie. En effet, une fois dans la rue, la fille doit se prostituer. Même les petites filles n'y échappent pas. Ces petites filles que vous voyez-là ne sont plus des femmes (« *bana oyo ozo mona ya mike ba za lisusu basi té*). Ne vous fiez pas à leur âge. Lorsqu'elles arrivent, elles sont violées parfois pendant toute une semaine par les ESDR garçons même très âgés. Par la suite, elle deviendra une fille libre et pourra utiliser son corps pour trouver des moyens de survie. Les ESDR filles vivent de la prostitution. Elles partagent les gains générés avec leurs copains ESDR garçons ».

Que pourrait bien signifier l'expression « ces petites filles que vous voyez-là ne sont plus des femmes » ? Cette expression renvoie à la perception d'une femme dans la communauté

congolaise : une femme ne doit pas s'exposer aux hommes. Elle doit préserver son sexe auquel on reconnaît une fonction sociale importante pour la survie et la perpétuation du groupe familial ou clanique, à savoir engendrer. Ainsi une femme qui livre son sexe en dehors de cette fonction procréatrice, se dévalorise, elle n'en est plus une. Elle est « abimée ». S'exprimant au sujet de sa fillette de six ans, abusée, son père avait pu déclarer : « la femme c'est d'abord son sexe » au point de considérer que sa fille abusée sexuellement est « abimée », ce qui représente une perte (Kienge-Kienge Intudi, 2011 : 307). Et il y a un âge pour faire jouer au sexe la fonction sociale liée à la procréation. La femme qui procrée est valorisée contrairement à celle qui livre son corps sans vouloir procréer. Ainsi, les petites filles, moins âgées, qui livre leur sexe hors de la fonction procréatrice, ne sont plus des femmes, même si elles n'ont pas encore l'âge d'assumer cette fonction. Elles sont déjà dévalorisées. En revanche, on voit que les ESDR filles qui deviennent mère dans la rue, se sentent valorisées de sorte que si elle passe au marché avec son enfant « personne ne pourrait deviner qu'elle vit dans la rue ». Elle est considérée plutôt comme une jeune maman et mérite toute la considération de la communauté.

Au sein des communautés rapprochées, les ESDR filles sont aussi perçues « comme des éclaireurs, elles servent d'appâts pour attirer les hommes » (les jeunes gens de la communauté) vers des tunnels où ils seront par la suite dépouillés par les ESDR garçons. En effet, un enquêteur expose : « les filles sont comme des éclaireurs. Elles servent d'appâts pour attirer les garçons ou les hommes. Quand un homme va l'approcher pour sortir avec elle, elle accepte et elle va te demander d'aller le faire dans un tunnel. Une fois là-bas, c'est alors que les ESDR garçons vont surgir pour te confisquer ce que tu possèdes ».

B. Les perceptions positives

1) « Ces ESDR sont vulnérables ; ils ne vivent pas en paix »

En contraste avec les perceptions négatives ci-dessus, des membres de la communauté perçoivent en même temps les ESDR comme des personnes vulnérables en considérant les raisons qui poussent les enfants à se retrouver dans la rue : la précarité de la famille « qui est au cœur de tout », les églises de réveil qui accusent les enfants de sorcellerie, et en fin des comptes, la défaillance de l'Etat, qui est constamment interpellé. En effet, un chef de quartier enquêteur expose sa perception du phénomène ESDR :

« Selon moi, plusieurs causes peuvent être à la base du phénomène ESDR, mais c'est la famille qui est au cœur de tout. Il appartient aux parents d'éduquer et d'entretenir leurs enfants. Si un parent ne parvient plus à assurer une bonne éducation à ses enfants, les choses peuvent dégénérer facilement. Le décès précoce des parents ou de l'un des parents biologiques est aussi une cause à ne pas négliger. En fait, un tel décès entraîne souvent l'abandon de l'enfant par les autres membres de la famille, qui se contentent de l'actif (parcelles, maisons, etc.) du patrimoine et refusent de prendre le passif y compris les enfants qui constituent une charge. Le remariage (tant après le décès d'un des parents qu'après divorce) conduit aussi certains enfants à la rue par manque de soutien affectif et matériel de la part du parâtre ou de la marâtre selon le cas. Le père de l'enfant peut facilement se débarrasser de son enfant par suite des pressions de son épouse (marâtre). Les églises surtout de réveil sont aussi à la base de ce phénomène par suite d'accusations de sorcellerie et des prophéties qui imputent aux enfants orphelins l'origine des maux qui accablent la famille. Dire à un couple que l'enfant qu'ils hébergent est un sorcier suffit pour les convaincre de le chasser du ménage, surtout si ces propos proviennent du pasteur. N'ayant nulle part où aller, l'enfant finit par se retrouver dans la rue malgré lui. La précarité des parents explique aussi ce phénomène. Les parents sont impayés ou mal rémunérés. Ils n'arrivent plus à assumer leurs charges d'entretien de leurs enfants. Les enfants commencent à se débrouiller comme ils peuvent. Certains enfants, même les filles, n'écoutent plus leurs parents. Ils peuvent sortir et rentrer quand ils veulent. Parfois, les enfants découchent sans qu'ils ne soient inquiétés par leurs parents. Les parents ont perdu tout pouvoir sur leurs enfants qui préfèrent carrément quitter la maison pour se retrouver dans la rue où ils trouvent à manger facilement ».

C'est pourquoi, cet enquêté pense qu'il faudrait d'abord que les parents soient correctement rémunérés pour pouvoir bien entretenir leurs enfants : « Ils vont bien les habiller, les nourrir, les soigner. Les parents vont ainsi bien éduquer leurs enfants. Il faut simplement améliorer les conditions de vie de la population. Il suffit que la vie sociale pour que ce phénomène diminue ». Faute de ce faire, beaucoup de parents envoient leurs enfants se débrouiller dans la rue parce qu'eux-mêmes ne parviennent pas à les satisfaire. Ces enfants sont protégés par leurs propres parents en cas de problèmes. Il estime qu'« un parent qui ne voit pas son enfant pendant la journée, mais qui est incapable de lui demander où était-il passé et d'où provient les effets qu'il détient est un complice. Il connaît et encourage ce que son enfant fait ». Aussi conclut-il que « la solution à tout cela est l'amélioration des conditions de vie, l'amélioration des salaires payés aux parents ». Car si les enfants a des repas suffisants en famille et s'ils sont bien entretenus, il leur sera difficile de se retrouver dans la rue, estime-t-il, même si le manque d'affection au sein des familles aisée ayant un congélateur rempli de vivres, peut aussi conduire des enfants issus de ces familles dans la rue.

C'est ainsi qu'un autre membre de la communauté rapprochée enquêté condamne et interpelle l'Etat :

« Mais c'est notre Etat que je condamne. Vous verrez le cas de certains fonctionnaires qui font parfois quatre mois sans être payés. Ils sont des parents et ont des charges familiales. Ils se trouvent dans l'incapacité de nourrir leurs enfants. Voilà pourquoi, il faudra aussi condamner l'Etat, l'obliger de rémunérer ses agents correctement pour leur permettre d'assumer les charges qu'ils ont. Ici, parfois, les gens font six mois sans être payés. Comment pourront-ils survivre avec leurs enfants ? Comment pourraient-ils payer leur loyer ? Il s'agit là des problèmes sociaux. Car, un enfant qui a déjà un esprit de la rue en lui, lorsqu'il fait une semaine sans manger, parce que son père n'a pas été payé, il risquera de quitter la maison pour se chercher de quoi se nourrir dans la rue. Ce sont là des problèmes à identifier pour chercher des pistes de solutions efficaces. Il faut faire des recommandations aux employeurs, y compris l'Etat, de bien payer leurs agents et de manière régulière. Si l'Etat comprenait cela, on aura un début de solution à ce phénomène ».

Evidemment ces considérations permettent de considérer la pertinence de l'article 69 de la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 qui dispose que « Les parents incapables d'assurer la survie de leur enfant bénéficient d'une assistance matérielle ou financière de l'Etat. Un arrêté interministériel des ministres ayant dans leurs attributions, la famille, l'enfant et les affaires sociales fixe les conditions d'intervention de l'Etat ». Des plaidoyers méritent donc d'être menés pour que cet arrêté interministériel soit adopté et mis en œuvre. Cette disposition légale responsabilise l'Etat. En revanche, au lieu de responsabilité l'Etat conformément à cette loi de protection de l'enfant, une proposition d'édit déposée à l'Assemblée provinciale de la ville de Kinshasa sur la protection de la population contre le banditisme entend responsabiliser les parents, qui vivent déjà dans la précarité. En effet, les articles 1 et 2 de cet édit dispose :

« Le présent édit a pour objet la protection des droits de la population kinoise contre le banditisme urbain. Il vise notamment à responsabiliser les parents ou tuteurs complices des enfants auteurs des actes de banditisme urbain et également de mettre en œuvre les mesures préventives contre le banditisme urbain (article 1^{er}).

« Le présent édit s'applique contre les auteurs des actes du banditisme urbain et leurs complices qui violent les droits et libertés de la population kinoise (article 2) ».

Il y a lieu de craindre que l'adoption et la mise en application de cet édit entraînent des actions policières dirigées plutôt contre les ESDR perçus par les autorités administratives locales comme des bandits.

2) « Ces ESDR sont de bonnes personnes »

Cette condamnation de l'Etat permet de percevoir les ESDR comme de « bonnes personnes », qui sont des victimes de l'activité des églises de réveil, face auxquelles l'Etat est aussi interpellé. Car pense-t-on, « les églises y sont pour beaucoup : ce sont les pasteurs qui traitent souvent ces enfants de sorciers ».

« Selon moi, expose un enquêté, c'est par manque de travail d'ailleurs que nous avons tous ces pasteurs et ces églises qui envahissent nos quartiers, et qui sont en réalité leurs boutiques. S'il y a des bons emplois, les gens n'iront plus en grand nombre et pendant des journées entières dans ces églises. Ces pasteurs sont des mendiants. Ils sont aussi des magiciens, des féticheurs. Tu verras dans un petit quartier près de 150 églises. Le pasteur sait bien qu'avec 50 fidèles, il vivra bien. Certaines femmes n'effectuent plus leurs travaux de ménages, préférant se vouer au service de l'église. Il leur arrive d'apporter des repas au pasteur tout en laissant leurs enfants affamés. [...] Il faut vraiment encadrer ces pasteurs, fixer les conditions à respecter pour ouvrir et tenir une église. Ces églises ne contribuent même pas au développement du quartier ni de leurs fidèles. Elles n'alimentent que les pasteurs et leurs familles ».

Il ressort de ces considérations des membres de la communauté rapprochée que le phénomène ESDR est lié à la défaillance de l'Etat et constitue un enjeu de la gouvernance. L'Etat est interpellé pour « prendre ses responsabilités en mains » :

« Il doit redynamiser les centres qui existaient autrefois. Il doit en construire d'autres qui devront récupérer les ESDR. Il doit les identifier, les enregistrer, les placer dans des centres pour les prendre en charge en les nourrissant, les soignant, les habillant, les formant, etc. une fois au centre, l'Etat doit d'abord chercher à savoir le motif qui a poussé chaque enfant dans la rue. Cela permettra à l'Etat d'attaquer le problème à la racine. Car il faut bien écouter l'enfant avant de comprendre son problème. Il ne faut surtout pas s'imposer. [...] Il faut plutôt associer l'enfant dans la démarche entreprise en sa faveur. L'écouter pour savoir quels sont ses besoins, ses ambitions, ses craintes, etc., le soutenir par rapport à ses besoins ».

3) « Ces ESDR sont en sécurité »

Certaines perceptions des communautés rapprochées contrastent avec l'insécurité que vivent les enfants que vivent les ESDR dans la rue, particulièrement la nuit. Elles nuancent cette insécurité en considérant que localement on peut affirmer qu'ils sont en sécurité. En effet, estime un enquêté, « nous apprenons et observons que c'est au début, lorsqu'un enfant arrive nouvellement [dans la rue] qu'il y a des problèmes de bleusailles. C'est pendant ce temps que les anciens demandent au nouvel arrivant d'aller quémander ou voler pour leur ramener de l'argent, etc. Avec le temps, les rapports deviennent normaux ». C'est pourquoi, d'ailleurs, ils dorment souvent à proximité des sous-commissariats de police.

Cependant, un autre membre de la communauté rapprochée, ancien ESDR recueilli dans la rue par ce qui est devenu ORPER (l'Œuvre de reclassement et de protection des enfants de la rue)

vers les années 1984, expose que « dans la rue, il n'y pas de sécurité. Qui pourrait sécuriser les enfants dans la rue ? Personne ne les sécurise ».

« Beaucoup d'intervenants ne font rien dans la rue, poursuit-il. Nous autres, nous avons fait quand-même quelque chose. Tel que je suis là, je peux donner un ordre aux ESDR dans la rue, et ils me suivront. Jadis, il y avait beaucoup de violences dans la rue. C'est nous qui avons fait pour que les choses puissent changer comme vous le constatez ces derniers temps. En fait, nous nous étions imposés dans tous les sites et nous avions interdit des actes de violence dans la rue. Et les ESDR ont suivi. Car, autrefois, il était clairement établi que lors de ta survenance dans la rue, il fallait subir le biseutage, tu devais être baptisé²¹. Lorsque nous nous sommes imposés à travers la structure que nous avons mise en place, les choses ont changé. La rue était très rude : quelqu'un pouvait se servir d'un caillou qu'il appelait « gâteau » pour de frapper violemment au point de casser la mâchoire. Quand nous avons compris que de tels actes étaient dangereux, nous avons entamé la sensibilisation pour les interdire. Actuellement, certains actes qui subsistent se font en cachette. Là où nous sommes ou nous passons, nous interdisons ces genres d'actes ».

Aussi conclut-il : « L'insécurité c'est simplement le sentiment des gens. La police est aussi une source d'insécurité pour les ESDR. Au lieu de protéger les ESDR, vous verrez que la Police les insécurise ». Puis il évoque son expérience comme ESDR :

« Quand nous fûmes des ESDR, nous ne dormions pas au même moment. Si nous sommes par exemple à neuf, six pouvaient dormir tandis que trois devaient les surveiller. S'ils sentaient un danger arriver, ils réveillaient ceux qui dormaient en disant « sukuma (réveillez-vous) ! ». Si tu entends « sukuma ! », même si tu étais dans un sommeil profond, tu devais te réveiller et commencer à fuir comme tu pouvais par crainte de l'insécurité. C'est pourquoi les ESDR sont toujours en groupe. Vous ne verrez jamais seul. Ils sont toujours en groupe pour s'assurer la sécurité. La présence des autres permettra de savoir ce qui pourrait arriver à l'un d'entre eux. L'ESDR ne se promène jamais de manière esseulée ; il est toujours en compagnie des autres, en groupe de quatre ou cinq personnes pour empêcher que l'un d'entre eux n'ait des problèmes. C'est de cette manière qu'ils se protègent ».

Mais les données du terrain révèlent que les ESDR plus âgés exercent aussi des menaces sur leurs cadets. Un ESDR plus âgé peut faire contracter des dettes aux plus petits (« *Mwana moko ya mukolo abandi kokotisa bango banyongo* », en exigeant à chaque enfant de lui apporter 1.000 FC chacun. Il pouvait se retrouver facilement avec 20.000 FC chaque jour. Les ESDR plus âgés qui agissent ainsi exploitent souvent la naïveté des plus petits. Mais ceux qui sont éveillés finissent par dénoncer ces comportements auprès des leaders du groupe.

« Donc, expose un enquêté, les aînés ont toujours un esprit de violence envers les plus petits. La rue est ainsi faite. La rue est un monde à part ; c'est comme la jungle : lorsque le lion est affamé, il s'abat sur tout autre animal qu'il croise sur son chemin. La gazelle qui passerait par-là constituera une proie du lion si elle ne fuyait pas. C'est cela la rue. Mais comme nous avons aussi appris aux enfants leurs droits, certains ESDR arrivent aussi à dénoncer et à résister face à certains abus. Les ESDR filles plus âgées envoient leurs cadets se prostituer pour leur apporter de l'argent. Nous interdisons toutes ces pratiques parce que ce n'est pas normal. [...] Il faut seulement une méthode pour les conscientiser dans le calme. Si vous procédez avec menaces ou avec brutalité, ces ESDR filles ne vous suivront pas. [...] En cas de refus d'apporter de l'argent exigé ou de se prostituer, les aînés les menacent de représailles quand ils se retrouveront en dehors du centre, dans la rue. Car, au centre, les ESDR peuvent bénéficier de la sécurité. Mais dans la rue, les choses se passent autrement. Personne n'interviendra pour sécuriser les plus petits. C'est à travers des campagnes de sensibilisation que nous apprenons aux ESDR leurs droits en tant qu'enfant. Ceux qui retiennent les

²¹ Lors de la bleusaille, les ESDR nouvellement arrivés subissant des blessures qui laissent des cicatrices comme l'explique un enquêté, ancien ESDR : « Vous verrez parfois quelqu'un blesser l'autre à l'aide d'une lame de rasoir. La rue est un monde sans loi. C'est nous qui avons fourni des efforts pour qu'il n'y ait plus beaucoup d'actes de violence. Mais comme nous ne sommes pas partout, car nous avons aussi d'autres tâches dont nous nous occupons, les ESDR en profitent pour traumatiser les plus petits ou les ESDR filles. Mais nous travaillons avec les leaders des groupes des ESDR. En notre absence, ces derniers essaient de mettre de l'ordre.

notions apprises en réclamant le respect. Ils s'en servent pour se protéger contre certains comportements abusifs ».

4) « Le problème des ESDR est complexe »

De tout ce qui précède, un enquêté, ancien ESDR, estime finalement que le problème des ESDR est complexe parce que chaque jour il y a des enfants qui arrivent dans la rue. Il interpelle l'Etat : « Il faudra que l'Etat se ressaisisse et prenne ses responsabilités en main. Sinon, ça sera difficile de résoudre ce problème ».

Il pense qu'il faudra d'abord mener des campagnes de sensibilisation pour le changement des mentalités. Que les gens cessent de considérer les ESDR comme des personnes dangereuses. Qu'ils puissent changer leur regard sur les ESDR, en les dénigrant comme des « *phaseurs* ». Un regard négatif crée de la méfiance. Les ESDR sont avant tout des enfants. Ce sont des circonstances de la vie qui ont fait qu'ils se retrouvent dans la rue. Ils ne l'ont pas souhaité. Il se pourrait que ces mêmes circonstances puissent aussi frapper leurs propres enfants. Nul ne saurait prédire l'avenir. Si les gens prennent cette conscience, ils pourront changer leur regard sur les ESDR et cela leur facilitera les choses. Les ESDR n'apprécient pas ce qualificatif. Imaginez que certains éducateurs et TSR utilisent aussi le concept « *phaseurs* » pour désigner les ESDR. C'est déplorable.

« Pour amener les gens à changer de regard sur les ESDR, je me dis qu'il faudrait peut-être passer par des témoignages personnels de certains anciens ESDR qui ont réussi leur vie. C'est-à-dire, je pourrais, par exemple, leur parler de mon propre parcours, anciennes photos à l'appui, pour voir comment je fus, sale, mal habillé, etc. En voyant tout cela, ils comprendront que ces ESDR peuvent aussi réussir leur vie. Même quand je passe des émissions à la télévision, j'évoque le fait que je fus dans la rue, mais je n'entre pas dans les détails. En leur disant que ce sont des circonstances de la vie qui ont fait que ces enfants se retrouvent là où ils sont, et que rien n'empêche qu'ils réussissent leur vie. Les gens comprendront et pourront regarder les ESDR autrement ».

IV. Les perceptions sur les discriminations à l'égard des ESDR

Ce point examine les discriminations subies par les ESDR telles que perçues par eux-mêmes (A) et par les autres acteurs sociaux (TSR et membres des communautés rapprochées) (B).

A. Perceptions des ESDR sur les discriminations subies par eux

Il s'agit d'examiner maintenant les perceptions des ESDR sur les discriminations qu'ils subissent. Autrement dit, il est question de passer en revue la manière dont les ESDR perçoivent les discriminations qu'ils subissent : les formes d'exclusion sociale (non-acceptation) ou de rejet ou encore de traitement différencié par le seul fait qu'ils sont en situation de rue.

Le tableau 11 ci-dessous reprend les perceptions sur les discriminations subies par les ESDR âgés de moins de 14 ans. Ils indiquent qu'ils n'ont pas accès à l'école (96,8%). L'accusation de sorcellerie représente 93,5%, suivie du nonaccès à la formation et à l'emploi (87,1%), le rejet par la famille (67,7%), le nonaccès aux lieux de culte (19,4%) ainsi qu'aux activités sportives et/ou culturelles (12,9%).

1° Discriminations subies par les garçons ESDR

Nous examinons les discriminations dont les ESDR garçons sont victimes, puis de celles subies par l'enfant portant un handicap, et par les ESDR filles.

Tableau 11. Formes d'exclusion sociale (non-acceptation) subies par les ESDR garçons

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Non accès à l'école	30/31	96,8%
Accusation de sorcellerie	29/31	93,5%
Non accès à la formation et à l'emploi	27/31	87,1%
Rejeté par la famille	21/31	67,7%
Non accès aux lieux de culte	6/31	19,4%
Non accès aux activités sportives et/ou culturelles	4/31	12,9%

Les données qualitatives issues des entretiens avec les ESDR âgés de plus de 15 ans indiquent que perceptions des enfants en situation de rue (ESDR) sur les discriminations qu'ils subissent révèlent un sentiment profond de déshumanisation et d'injustice. Ils se perçoivent comme une catégorie de personnes "sans valeur" aux yeux de la société, dont les droits fondamentaux sont systématiquement bafoués. Aussi un ESDR enquêté a-t-il pu déclarer : « Dans la rue, nos droits ne sont pas respectés. La vie est difficile : nous ne mangeons pas bien, nous ne dormons pas bien, nous sommes sans valeur ». Le nonaccès à l'école est ressenti comme la plus grande discrimination, en dépit de la gratuité scolaire, car, comme le rapporte un ESDR enquêté « seule l'inscription est gratuite. Tout le reste est payant ». Etant en situation de rue, les ESDR sont exclus de l'école à laquelle ils n'y ont pas accès, à cause de la pauvreté des parents, qui ne sont pas en mesure de supporter les frais scolaires. La gratuité ne couvre pas le kit scolaire, les uniformes, les frais de transport, la petite collation, etc.

Les ESDR enquêtés ont conscience que la société les réduit à des clichés criminels ou maléfiques. Cet étiquetage péjoratif est vécu comme une agression constante qui justifie leur mise au ban. Un ESDR a pu déclarer :

« Les membres des communautés rapprochées nous insultent et nous dénigrent. Certains nous chassent ou crachent sur nous lorsqu'on leur demande quelque chose. Ils nous chassent en disant que c'est une diversion que nous faisons dans le but de leur voler leurs biens. Ils nous traitent de *phaseurs*, des sorciers, des démons, etc. »

Ce traitement dénigrant est vécu par eux comme une généralisation abusive, car, précise-t-il « Effectivement, certains ESDR volent. Ils volent parfois des téléphones, de l'argent ou d'autres biens des passants dans les parkings de bus ou dans les marchés. Mais ce n'est pas tous les ESDR

qui volent ». Lors que ce traitement injuste est subi en famille, cela est ressenti très fortement comme un rejet : « les gens nous considèrent comme des voleurs. Même dans nos propres familles, nous sommes considérés comme des voleurs. Nous pouvons y aller même maintenant, en cas de perte de quelque chose, tout le monde vous désignera comme seul voleur. Ils diront que comme je suis *phaseur*, j'ai volé pour fuir et retourner dans la rue ». Le fait d'être passé par la rue ne devrait pas diminuer une personne, car les situations des ESDR sont toutes individuelles et on ne devrait pas généraliser la situation des tous les ESDR. En effet, explique un ESDR enquêté :

« Les ESDR se sont retrouvés dans la rue pour plusieurs raisons. Certains ne manquent de rien chez eux. C'est comme moi, je ne manquais pas à manger et il y avait le nécessaire. Mais la maltraitance de mon père et ma marâtre m'ont contraint de quitter la maison. Les enfants de rivaux paient souvent le prix. La marâtre va même t'accuser de sorcellerie ; elle va t'imputer des choses fausses, c'est ce qui nous pousse à venir dans la rue. D'autres ESDR ont fui la faim en famille « *bana misusu bakima likolo ya nzala* ». Une fois dans la rue, ils commencent à quémander et à se débrouiller au point de trouver de quoi manger mieux qu'en famille. Ils commencent aussi à trouver 500 FC, 1000 FC ; ils commencent aussi à s'acheter des vêtements et des babouches. Ils sont devenus capables de se prendre en charge. C'est trop tard de retourner en famille ».

Les ESDR font l'objet du mépris au sein de la communauté, de sorte que pour un ESDR rencontré à Kintambo Magasin, la perception globale des ESDR est négative. Il déclare en effet :

« Les gens nous trouvent comme des mauvais enfants qui ont abandonné leurs familles et qui se comportent mal [...]. Pour moi, je me perçois comme tout autre enfant. Je ne suis pas voyou. C'est à la suite du décès de mes parents que je me suis retrouvé dans la rue. Mes oncles qui m'hébergeaient ne s'occupaient pas bien de moi. C'est pourquoi j'avais résolu d'apprendre à conduire la moto. Je côtoyais des ESDR. Et quand j'étais venu faire réparer ma moto, comme je n'avais pas assez d'argent pour cela, j'ai passé la nuit dans la rue avec ces amis ESDR. Du coup, je suis resté. Mais si mes parents étaient en vie, je ne pense pas que j'allais vivre comme cela ».

Cet ESDR ne voudrait jamais que ses enfants soient dans la rue « parce que la rue n'est pas un bon endroit pour les enfants. La rue est très dangereuse ».

Ils sont aussi exclus des espaces publics et privés dans la mesure où ils déclarent percevoir un traitement différencié basé sur leur apparence physique. Ils comprennent que la propreté est le seul moyen de franchir les barrières sociales. C'est pourquoi, pour ne pas être exclus des stades, des supermarchés, des restaurants, des bars, des églises, dans le transport en commun, etc. ils font en sorte « d'être présentables et d'éviter des mauvais comportements ». Et être présentable, explique un ESDR enquêté, « c'est votre habillement, votre présentation. Certains ESDR sont sales, mal habillés, etc. Là, les gens vont vous chasser. Mais quand vous êtes propre, il n'y aura aucun problème ». Parfois l'acceptation dans un restaurant, même lorsque le jeune est présentable, est accompagnée d'une mise à l'écart, comme expose un ESDR : « Ils t'accepteront mais ils vont t'installer à l'écart, et ils vont te demander de quitter les lieux dès que tu finiras de prendre ton repas ». Cependant, il y a des bars où l'accès est simplement refusé « surtout quand leurs clients sont en train de consommer. Ils disent que c'est pour protéger leurs clients ». Dans le transport en commun, il suffit que le receveur perçoive le ticket avant de faire monter un ESDR. Toutefois, ce traitement n'est pas réservé à tous les passagers.

2° Les discriminations subies par un enfant vivant avec handicap

S'agissant des ESDR avec handicap, très peu de situations ont été signalées dans les matériaux empiriques. Un ancien ESDR a pu indiquer que les enfants portant un certain handicap font l'objet de la provocation de la part des autres enfants :

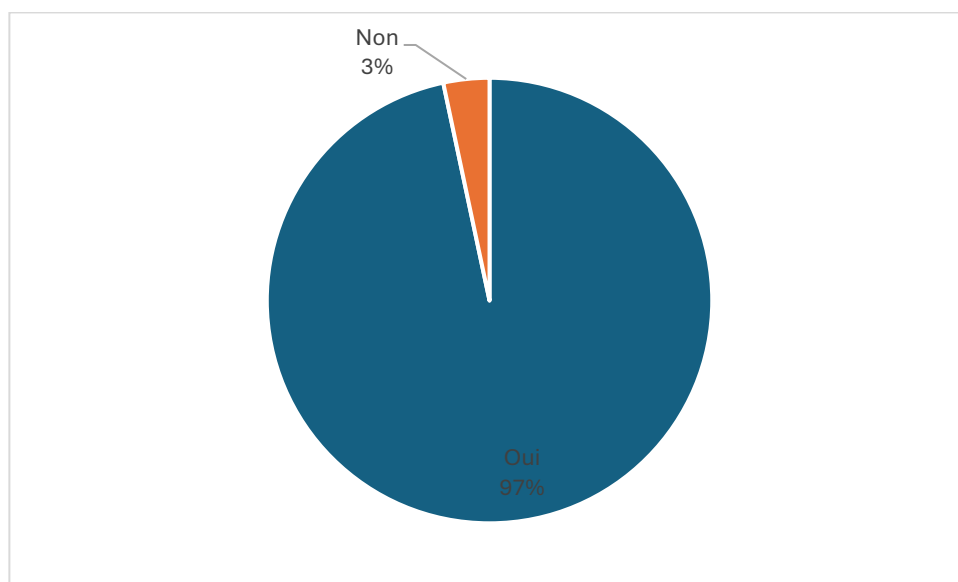
« Les autres le provoquaient toujours. Il avait une malformation au niveau de la jambe. Les autres l'avaient surnommé « LOKOLO » (la jambe). Ils ne le désignaient plus par son vrai nom. C'est comme ça que ça se passe dans la rue : on te surnomme en référence de ton défaut ou à ton handicap. Si tu es de teint clair, on t'appellera « LE BLANC » ; si tu es de teint sombre, « MWINDU » ; si tu es albinos, « NDUNDU » ou « LE BLANC ». Dans la rue, on t'identifie en se référant à ton handicap. Un autre était comme un hébété. Il avait été surnommé « EZWI ». Et c'est resté comme ça jusqu'à ce jour. C'est comme une étiquette collée à partir de ton handicap.

Il s'agit d'un étiquetage péjoratif qui ne laisse aucune alternative à l'enfant avec handicap : « Dans la rue, on accepte simplement le sobriquet. Surtout, il ne faut pas tenter de s'en énerver. Parce que ta colère ne changera rien. C'est lorsque tu l'acceptes sportivement que les enfants pourraient changer avec le temps et arrêter de te désigner par ce sobriquet. Si on te surnomme, et que tu réagis par la colère, là, ça reste et les autres vont davantage te provoquer » par ce sobriquet.

3° Les discriminations subies spécifiquement par les ESDR filles

Les perceptions des filles en situation de rue (ESDR) sur les discriminations qu'elles subissent révèlent une vulnérabilité accrue, où la stigmatisation liée à la rue s'entremêle à des formes spécifiques de violences sexistes et de pressions sociales liées à la maternité. Le graphique 17 ci-dessous renseigne sur l'existence des formes d'exclusion sociale spécifique aux ESDR filles (97% de réponses affirmatives contre 3% de réponses négatives).

Figure 16. Existence des formes d'exclusion sociale spécifique aux ESDR filles :



Si pour les ESDR garçons, les mépris, les humiliations et l'exclusion sont liées au seul fait de vivre dans la rue, les ESDR filles se perçoivent comme étant doublement discriminées par leur statut d'enfant en situation de rue et par leur genre. Elles sont victimes du mépris de la

communauté, de la violence des autorités de la police ou de la justice et l'insécurité permanente dans leur propre milieu de vie²². En effet, la menace la plus grave perçue par les filles dans la rue est celle des violences sexuelles, qu'elles proviennent des forces de l'ordre ou de leurs pairs masculins ou encore des passants (*baleki nzela*). Les abus subis par les ESDR filles de la part de la police ont été déjà mentionnés. Si certains policiers sont perçus comme protecteurs, d'autres sont vus comme des prédateurs et commettent des abus sexuels sur les filles ESDR. Et elles ne peuvent se plaindre nulle part de ces abus, car les autorités policières et judiciaires sont indifférentes aux plaintes portées par les ESDR : « Même si tu partais porter plainte à la police, on te dira que nous ne nous mêlons pas de vos affaires des *phaseurs*. Ils ne s'en occupent pas », précise une ESDR. Cela correspond, évidemment au déni du droit d'accès à la police judiciaire ou à la justice.

Les ESDR filles sont aussi victimes de stigmatisation sociale et d'un certain étiquetage péjoratif qui se traduit par le fait qu'elles subissent des insultes spécifiques qui visent leur moralité ou leur nature supposée "maléfique". En effet, elles ont conscience d'être perçues à travers des clichés humiliants : « Elles sont traitées de sorcières, des putes ». Une ESDR fille enquêtée rapporte que ces accusations de sorcellerie sont particulièrement douloureuses : « Cela me fait mal ». Elles ressentent aussi la honte et le mépris public à travers le regard des passants lorsqu'elle se déplace en groupe : « En cours de route, les gens vous regardent, ils crient sur vous... J'ai la honte » confie une autre ESDR.

Les ESDR filles déclarent subir la discrimination liée à la maternité et au genre. Pour les filles-mères en situation de rue, l'exclusion sociale s'accompagne d'une pression morale et de difficultés matérielles extrêmes. Elles doivent gérer les injonctions sociales sur la maternité : résister à la pression des paires pour avorter lorsqu'elles tombent enceinte : « Les amies te demandaient d'avorter... Elles me disaient que ma vie allait s'arrêter. Je leur ai dit que j'accepte de garder la grossesse parce que ma mère m'avait enfantée », rapporte une enquêtée. Elles ressentent également une pression sur leur conduite pour protéger son enfant (le tabou du "sanga") : « Si je ne me conduisais pas bien, l'enfant sera affecté » a confié une autre. Elles subissent le rejet familial des petits-enfants. En effet, la famille du garçon, auteur de la grossesse, peut accepter de reprendre leur fils mais rejeter la mère et l'enfant et les laisser dans la rue, comme l'explique une enquêtée : « Ils (les parents de l'auteur de la grossesse, son mari) étaient venus ici le chercher pour le ramener en famille tout en me laissant ici avec l'enfant... sa mère a refusé ».

B. Perceptions des autres acteurs sur les discriminations subies par les ESDR²³

Les perceptions des autres acteurs sociaux sur les discriminations subies par les ESDR comprennent les perceptions des TSR et celles des membres des communautés rapprochées.

²² https://notebooklm.google.com/notebook/78a495e0-f013-4e1d-8cb7-a96edddcc1c7?utm_source=gemini_notebook&utm_medium=referral. Le recours à l'IA pour cette partie a permis de repérer rapidement les extraits d'entretiens dans les matériaux empiriques avec les verbatim et a facilité la rédaction.

²³ https://notebooklm.google.com/notebook/78a495e0-f013-4e1d-8cb7-a96edddcc1c7?utm_source=gemini_notebook&utm_medium=referral. Le recours à l'IA pour cette partie a permis de repérer rapidement les extraits d'entretiens dans les matériaux empiriques avec les verbatim et a facilité la rédaction.

1° Les perceptions des TSR sur les discriminations à l'égard des ESDR

1. Les discriminations perçues par les TSR à l'égard des ESDR garçons

Les TSR perçoivent les discriminations à l'égard des ESDR garçons comme un phénomène multidimensionnel qui les prive de leur statut d'enfant pour les réduire à celui d'une menace sociale : « les enfants sont victimes d'exclusion sociale. La communauté ne les considère pas comme des enfants. Il y a la maltraitance des policiers au marché. Même dans les églises de réveil, dès qu'un enfant en situation de rue entre dans l'église, tout le monde surveille son sac par peur d'être volé » ont relevé les TSR. Une autre source d'exclusion et d'injustice subies par les ESDR est constituée par les unions matrimoniales recomposées : « Parfois on donne à manger à ceux qui vont à l'école mais pas à celui qui vient de la rue et qui a été réunifiée » et qui est l'enfant de l'un des parents.

Les ESDR subissent la déshumanisation et la stigmatisation communautaires par le fait du regard négatif que la société qui refuse de voir en eux des enfants vulnérables, les étiquetant systématiquement comme des criminels, des voleurs. Ainsi, « dans la rue, dès qu'on dit 'enfants de la rue', tout ce qu'ils font est vu négativement. S'il y a un vol, c'est forcément eux qu'on taxe ». Ils subissent ainsi la présomption de culpabilité.

« Et entre eux-mêmes dans la rue, il y a de la violence : les nouveaux sont 'baptisés', frappés, parfois jusqu'à être laissés à moitié morts. On en a reçu ici (à LIKEMO) pour des premiers soins. Bien que la loi existe, son application est défailante, laissant les enfants sans défense face aux tortures physiques et verbales. Parmi les garçons, il y a la question des premiers soins liés aux cicatrices. Ce sont des marques physiques, parfois le résultat de tortures subies dans la rue. C'est si grave que la famille pourrait ne plus reconnaître son propre enfant à son retour ; c'est une réalité très dure », ont indiqué les TSR lors d'un des entretiens collectifs.

Les TSR perçoivent la police non pas comme un organe de protection des ESDR, mais comme le principal auteur de traitements différenciés et violents à l'égard des ESDR garçons : Les violences subies par les garçons sont d'une extrême gravité. Lors des entretiens, les TSR ont mentionnés que « les policiers maltraitent les ESDR : des garçons sont violés par l'anus ». En effet, « lorsque l'enfant est dans la rue, l'Etat qui doit venir peut-être en protection, c'est lui-même qui torture encore ces enfants-là. Il les frappe, il les taxe de toutes sortes. Ils sont des sorciers, ils sont des voleurs... » ont-ils indiqué.

Les TSR observent également des formes d'exclusion plus subtiles, liées à la pauvreté extrême et à l'absence de soutien familial pour des besoins de base masculins, comme la honte de n'avoir pas été circoncis. L'absence de parents pour s'occuper de certains rites de passage crée une forme de discrimination interne et d'isolement social chez l'enfant. Un TSR explique : « le fait que l'enfant n'a pas été circoncis parce qu'il n'y a personne pour s'en occuper est à la base de honte qu'il éprouve de se laver avec les autres garçons. L'enfant est gêné dans son amour propre. Il est résigné et s'isole du groupe ». L'enfant souffre de l'absence de la circoncision et exprime cette souffrance à l'infirmière : « *Madame, ngai nanu bakati ngai té !* » (*Madame, moi on ne m'a pas encore coupé !*). Cette réalité est vécue comme une marque d'abandon familial et une source d'exclusion interne qui fragilise la place du garçon au sein des pairs. Il est complexé.

Les garçons sont fréquemment chassés sous prétexte qu'ils sont responsables des malheurs du foyer. L'accusation de sorcellerie constitue une discrimination et est à la base de l'exclusion de l'enfant dans sa propre famille. Un parent cité par un TSR a déclaré lors de la réunification familiale : « Je ne veux pas voir cet enfant ici (sorcier, cause de tous les maux) », malgré le besoin de l'enfant de retourner en famille. La mère d'un autre ESDR, remariée, disait au TSR : « je ne veux pas accueillir cet enfant sinon mon mariage sera dissout ».

2. Les discriminations perçues par les TSR à l'égard des filles ESDR

Qu'en est-il des discriminations subies par les ESDR filles ? Les travailleurs sociaux de rue (TSR) perçoivent les filles en situation de rue comme une catégorie subissant une vulnérabilité intersectionnelle, où la discrimination liée à leur statut de "*phaseur*" s'ajoute à une exclusion spécifique liée à leur genre. Pour les TSR, les filles font l'objet d'une négligence marquée et sont victimes de violences sexuelles systématiques, tant dans la sphère familiale qu'institutionnelle. Ainsi, dans leurs familles, les filles font l'objet de la maltraitance. Certaines font victimes de viol par le mari de leur mère ou les enfants de son oncle. D'autres sont accusées de sorcellerie sous l'influence des églises de réveil. On signale aussi leur exploitation économique : ce sont généralement les filles qui se chargent de la vente des histoires comme de l'eau, les légumes, les fruits. Elles ne sont pas privilégiées pour la scolarisation par rapport aux garçons. Elles sont aussi victimes de mariages forcés. Mais les TSR ont signalé un changement d'attitudes envers les filles dans les familles depuis qu'il y a une 1ère Ministre femme, qui préside le gouvernement. Mais les filles étaient plus maltraitées en famille que les garçons. Toutes ces formes de maltraitance ont fait que certaines se retrouvent dans la rue.

Les TSR ont relevé les violences institutionnelles et la prédation policière à l'égard des filles ESDR de sorte le viol est perçu comme un mode d'interaction. Leur perception à l'égard des forces de l'ordre est particulièrement critique concernant le traitement des filles, qui sont perçues comme des "objets" à disposition des agents. Ces cas d'abus sexuels souvent collectifs des policiers à l'égard des filles ESDR ont déjà été mentionnés. Les TSR mettent en évidence leur limitation par rapport à cette situation :

« Nous, on est en train de parler, mais c'est une goutte d'eau dans l'océan. La voix que nous donnons ne peut pas arriver là-dessus. Mais quand même, à un certain niveau, ils savent que la police fait ces histoires-là. C'est pour ça qu'il faut qu'on parle ».

3. Les discriminations perçues par les TSR à l'égard d'enfants vivant avec handicap

Les travailleurs sociaux de rue (TSR) perçoivent les enfants en situation de rue (ESDR) vivant avec un handicap comme une catégorie doublement vulnérable, subissant une exclusion à la fois de la part de la société, de leur famille et de leurs pairs au sein de la rue. Les enfants sourds-muets ou ayant une faible mobilité font souvent l'objet d'injures et de moquerie de la part des pairs et de la communauté. Ils subissent donc la stigmatisation et la maltraitance sociale.

Ils sont aussi exclus des activités collectives et sportives. En effet, le handicap physique ou sensoriel devient une barrière à la participation sociale, isolant l'enfant des dynamiques de groupe

qui sont pourtant essentielles à la survie dans la rue. Ils vivent une sorte de marginalisation ludique : « Même pour les activités sportives, ils sont exclus. Ils développent alors des stratégies de contournement, car ils ne font pas que subir ». En raison des moqueries et du rejet, les enfants handicapés développent souvent une attitude défensive que les autres perçoivent comme de l'agressivité, renforçant leur solitude. Les TSR notent que le sentiment d'être "mal aimé" génère une colère qui fait peur aux autres : « Ils sont très colériques : les autres ont peur. Ils sont mal aimés ».

Le handicap de l'enfant entraîne parfois le rejet familial et scolaire. Il est perçu par la famille comme une charge insupportable ou une honte, menant à l'expulsion de l'enfant. Une TSR a relevé le cas d'une élève épileptique : « L'école lui a dit de rester à la maison. Elle avait honte et sa famille l'avait rejetée à cause de sa maladie ».

Les TSR décrivent donc une réalité où l'enfant handicapé est souvent privé de toute forme d'affection et de protection, subissant des marques physiques et psychologiques profondes qui compliquent son intégration même au sein des structures d'accueil.

2° Les perceptions des membres des communautés rapprochées sur les discriminations à l'égard des ESDR

Les perceptions des membres des communautés rapprochées (autorités locales, policiers, commerçants et habitants) révèlent une stigmatisation systémique qui oscille entre la crainte d'une menace criminelle et une exploitation économique justifiée par la vulnérabilité de l'enfant. Cette discrimination se manifeste par un étiquetage péjoratif, une exclusion spatiale et une déshumanisation institutionnalisée. La communauté perçoit souvent les enfants en situation de rue (ESDR) non pas comme des sujets de droits, mais comme des délinquants ou des « bombes à retardement ».

On observe une criminalisation des ESDR et leur étiquetage social. Ils sont assimilés aux jeunes *Kuluna*, réduisant ainsi toute distinction entre ces deux catégories des jeunes, comme l'affirme un enquêteur, chef de quartier : « Dans ce quartier, il y a beaucoup de *phaseurs*. Ils créent beaucoup de problèmes. Ils sont comme des *Kuluna* ». Il ajoute que ces enfants sont perçus comme des « mauvais enfants ». Le rejet est ancré dans une méfiance viscérale. Un membre de la communauté compare l'ESDR à un animal dangereux comme un serpent, comme cela a déjà été mentionné. La communauté se méfie d'eux à l'apparence : la saleté du fait qu'ils n'ont pas la possibilité de prendre régulièrement une douche et le fait de porter des vêtements en lambeaux sont des vecteurs immédiats de rejet. Aussi un ancien ESDR a pu déclarer : « Quand nous étions des petits enfants dans la rue, nous étions aussi sales, mal habillés, etc. suscitant de la méfiance ».

Les membres de la communauté expriment souvent le désir de voir les ESDR physiquement isolés de la société "normale", provoquant leur exclusion spatiale ou géographique. C'est ainsi que les habitants s'opposent parfois à l'implantation de centres d'accueil dans leurs quartiers. Les ESDR ont interdits de côtoyer "les autres" enfants résidant dans leurs maisons (en famille), de sorte qu'il existe une barrière sociale stricte pour protéger les enfants "insérés". Un enquêteur explique : « Pour eux [les membres du quartier], les ESDR ne peuvent pas côtoyer leurs enfants ». Un responsable de quartier souligne cette méfiance : « Les gens se méfient de ces ESDR parce qu'ils ne savent pas comment ces ESDR ont été éduqués ».

Une autre forme de discrimination réside dans l'exploitation économique et la dévalorisation du travail des ESDR. Leur vulnérabilité est exploitée par la communauté qui les utilise comme une main-d'œuvre bon marché pour des tâches que les autres citoyens refuseraient. Ainsi, au marché, les vendeuses pratiquent la sous-rémunération systématique contre les ESDR : elles emploient les ESDR pour le nettoyage contre des sommes dérisoires. Un chef de quartier enquêté admet : « Ce sont les pauvres ESDR qui sont utilisés sans être bien rémunérés ». À la question de savoir s'il accepterait les 1000 FC payés aux enfants, il répond : « Jamais je ne pourrais accepter une telle somme d'argent. C'est insignifiant ». Les membres des communautés reconnaissent que cette pratique est abusive : « Les gens exploitent leur situation d'ESDR car ils savent qu'il n'y a personne pour le défendre ou pour réclamer ses droits ».

Les données qualitatives mentionnent aussi une forme de discriminations institutionnelles et des violences policières. La police, bien que membre de la communauté "protectrice", est perçue comme un agent majeur de discrimination et d'insécurité. Les policiers utilisent parfois le statut de l'enfant pour lui soutirer de l'argent ou l'incriminer faussement. Aussi un enquêté affirme-t-il : « Certains policiers mal intentionnés fomentent des histoires sur les ESDR pour justifier leur arrestation. Ils peuvent glisser du chanvre dans la poche d'un ESDR... le tout dans le but de lui soutirer des sous ». Il sera accusé de consommer du chanvre, ce qui constitue une infraction. Et l'enfant sera arrêté par après comme un enfant en conflit avec la loi.

Paradoxalement, certains policiers utilisent les enfants pour des actes illégaux, les incitant à la criminalité en en faisant un complice comme l'affirme un enquêté : « Certains policiers les incitent au vol. S'ils ont besoin d'un téléphone... ils se remettent à ces ESDR... et ces ESDR le leur ramènent ».

Les données qualitatives renseignent aussi sur la stigmatisation religieuse et les accusations de sorcellerie dont sont victimes les ESDR. En effet, les communautés rapprochées identifient les acteurs religieux comme des catalyseurs de l'exclusion familiale et sociale des ESDR : « Les églises sont souvent à la base de cette perception. Vous verrez souvent un prophète dire que tel enfant est sorcier... Cet enfant sera chassé du toit parental ». Les pasteurs sont accusés de jouer sur les « faibles d'esprit » pour intoxiquer les parents. Une fois l'accusation lancée, l'enfant perd son statut d'humain : « On dira qu'il est sorcier alors qu'il ne l'est pas ». Il est revêtu alors d'une étiquette indélébile : celle de sorcier.

Concernant les perceptions spécifiques au genre, il convient de relever deux formes de discriminations : d'une part, l'instrumentalisation et la criminalisation des ESDR filles, et d'autre part l'exploitation sexuelle et la prostitution. En effet, les filles sont souvent perçues non seulement comme des victimes, mais aussi comme des complices actives des activités criminelles des garçons (« *kuluna* »). Elles sont utilisées comme « éclaireurs » ou comme « appâts » pour piéger les passants, que les garçons pourront dépouiller, comme cela a déjà été mentionné.

Par ailleurs, la communauté rapprochée perçoit la rue comme un espace où l'ESDR fille perd son statut d'enfant pour devenir un objet sexuel. Le marché Mfidi à Ngaba par exemple, est décrit comme se transformant en « hôtel de prostitution » la nuit. Un enquêté affirme à ce sujet : « Vous verrez les ESDR garçons en compagnie des ESDR filles parfois de moins de 17 ans qui se prostituent dans la rue [...] Ce sont de mauvais enfants ». Elles sont victimes d'une perception dégradante, non plus comme des enfants, mais comme des « travailleuses du sexe ».

Concernant les discriminations spécifiques liées au handicap, il convient de mentionner que le handicap est perçu comme une étiquette qui supprime l'identité de l'enfant. Un enquêté explique

que dans la rue, l'enfant est réduit à sa malformation : « On te surnomme en référence de ton défaut ou ton handicap... Les autres l'avaient surnommé "LOKOLO" (la jambe) ».

Bref, la communauté rapprochée perçoit l'ESDR comme un « non-enfant », un être dont la présence est tolérée uniquement lorsqu'il est utile et invisible le reste du temps. Cette perception crée un cercle vicieux où « les ESDR développent aussi de la méfiance envers les gens qui les repoussent », ce qui alimente une nervosité et une agressivité de survie chez eux. Ces perceptions rendent nécessaires les activités de sensibilisation impliquant aussi les anciens ESDR ou les ESDR plus âgés. Cela favorisera également leur participation.

V. Les perceptions sur la participation des ESDR

A. Perceptions des ESDR sur leur participation

1° La participation des ESDR garçons

Les ESDR rencontrés sur le terrain font savoir qu'ils ont des talents et des compétences dans divers domaines, mais ils ne sont pas valorisés par les structures d'accueil ou par la communauté. Les entretiens réalisés avec eux révèlent une perception complexe de leur participation, oscillant entre la fierté de leur autonomie par le travail, la solidarité au sein de leur "famille" de rue, et une frustration face à une participation jugée superficielle ou exploiteuse au sein des structures d'aide. Il en est ainsi d'un enquêté âgé de 22 ans, rencontré à la Place Victoire, qui décrit leurs activités de survie :

« Parfois, nous volons des perruques et sacs pour dames, des téléphones, etc. Certains se débrouillent avec le cirage, la vente de cigarette, etc. Mais nous n'avons pas de boulot. Si je trouvais un emploi où on me paye même 100 \$US par mois, pourquoi vais-je encore voler ? Avec un tel salaire, je vais organiser autrement ma vie ; je prendrai conscience « *mémoire ekofungwama* ». Je pourrais utiliser 20\$US et épargner 80 \$US. C'est déjà beaucoup, cela me permettra de réaliser beaucoup de choses et je serai valorisé dans la société ».

Il fait savoir qu'il a un don des métiers : « Tel que vous me voyez, j'ai un don de métiers « *na za na don ya misala maboko* », mais aussi de jouer au football. Jouer au foot c'est mon métier. « *na don ya balle. Musala nanga, kobeta balle* ». Je joue bien au foot ; vous pouvez vous renseigner ici, tout le monde le sait.

« Je jouais autrefois dans une équipe. Je vous ai dit au début que je résidais au centre Popokabaka. On jouait dans une école sise à Dibaya. Un coach m'avait recruté et je jouais dans son équipe. Mais j'avais quitté de moi-même. J'ai aussi joué à l'école de foot « Ujana » à 20 mai. Son coach m'avait recruté au centre Popokabaka comme *phaseur*. Mais j'avais aussi fui cette école de foot moi-même [...] du moment où je ne suis pas dans les bonnes conditions en tant que ESDR. J'avais remarqué que le coach avait lâché l'équipe à un moment. Les choses n'évoluaient plus bien. C'est pourquoi j'avais fui parce qu'il fallait que je puisse me chercher en même temps les moyens de survie [...]. Les autres joueurs m'acceptaient très bien et ils m'encourageaient beaucoup. J'étais même le brassard (capitaine) de l'équipe bien que j'aie rencontré d'autres joueurs ».

Pour ces garçons, participer à la vie active n'est pas seulement une nécessité de survie, c'est aussi un moyen de se valoriser et de projeter un avenir. Ils participent dans le secteur économique (informel) en considérant la « débrouillardise » comme un mode de vie. Ils s'investissent dans de multiples "petits jobs" : cireurs, chargeurs de bus, vendeurs d'eau ou conducteurs de taxi-moto. Un enquêté perçoit la rue non pas uniquement comme un lieu de déchéance, mais comme un cadre de recherche de solutions pour pouvoir aider aussi sa famille : « *Pona biso ba phaseurs, balabala eza esika toyaki koluka po tozwa, après tokende pe kobongisa ba famille na biso* » (Pour nous les *phaseurs*, la rue est l'endroit où nous sommes venus chercher pour trouver ce qu'il faut pour arranger nos familles).

La recherche de l'autonomie financière caractérise la vie des ESDR. Ainsi, la participation par le gain d'argent est vue comme une école de la vie. Un enquêté souligne : « *Balabala elakisi nga makambu ebele, neti ndenge ya koluka mbongo, po vie eza mbongo* » (La rue m'a appris beaucoup de choses, comme la façon de chercher l'argent, car la vie c'est l'argent).

Ils participent aussi en apportant un soutien à leur famille par leurs activités génératrices de revenus dans la rue. En effet, malgré leur situation, certains participent activement aux besoins de leur famille restée à la cité. Un enquêté qui est conducteur de tricycle, affirme : « J'épargne une partie de ce que je gagne. Cela m'aide parfois à soutenir ma mère et mes frères ».

Les garçons sont très solidaires entre eux. Ils perçoivent leur participation à la communauté de la rue comme une appartenance à une famille de substitution très structurée (auto-organisation), comme l'illustre la base "Victoire *bomoko*" qui unit six bases différentes pour éviter les rivalités. Ils jouent le rôle de sécuriser les plus jeunes ou de les protéger, se voyant comme acteurs utiles à la société nocturne, et se comparant à des militaires : « *Bango bayebi que tozali ba soldats na butu* » (Ils [les jeunes en famille] savent que nous sommes les soldats de la nuit). Un enquêté explique leurs relations avec les autres jeunes qui sont en famille :

« *Basepelaka na biso po bayebi que tozali ba soldats na butu* (Ils se plaisent avec nous parce qu'ils savent que nous sommes les soldats de la nuit. Nous pouvons les sauver lorsque nous les rencontrons dans une embuscade. Et ils peuvent faire de même. Nous sommes au même diapason avec eux (*Tozalaka na bango même moral*). Il leur arrive aussi de nous aider quand nous leur demandons. Eux aussi peuvent nous voir avec un peu d'argent et ils nous demandent, nous leur donnons aussi. Nous vivons avec certains qui rentrent le soir dormir chez eux tandis que nous restons dans la rue. « *Tokoki pe kovanda na misusu na moyi, ti na butu, akoti palais* ».

Leur fraternité paraît indissoluble et leur participation au groupe est totale, tant dans les ressources que dans les risques : « *Toza déjà famille, plus que famille* ». Ils se cotisent pour libérer un membre arrêté ou pour organiser des obsèques.

« Vous nous voyez là. *Soki osimbi ye côté nga naza, na kolinga yango te. Soki osimbi nga, côté ye aza, akolinga yango té*. Si tu t'en prends à lui, je ne tolérerai pas, et vice versa. Donc to za déjà famille, plus que famille. Nous sommes déjà une famille et même plus. Il arrive qu'on se chamaille au point que quelqu'un penserait qu'on pourrait en venir aux mains. Mais on ne le fera pas. On se calmera et on continuera la vie ensemble, se partageant le *shimboki* (la cigarette), le repas, et le lieu où passer la nuit. Le tout ira dans le cadre familial. Et lorsque l'un d'entre nous est arrêté, les autres membres du groupe vont se cotiser pour réunir les fonds exigés comme amende pour sa libération ».

Pour ces garçons, participer signifie se battre pour leur dignité par le travail et la solidarité, tout en réclamant une participation plus authentique et respectueuse dans les projets qui les concernent. Ils sont disposés à apprendre plusieurs métiers : la mécanique, l'auto-école, l'élevage, la cordonnerie, la maroquinerie, quoique certaines formations professionnelles leur soient imposées par l'ONG ou par le centre. Certains jeunes ne pensent plus retourner en famille au stade où ils sont arrivés, ce qui serait une régression, comme le déclare un enquêté :

« Au stade où je suis, retourner là-bas en famille est une régression. Parce que je connais beaucoup de choses, la rue m'a appris énormément des choses. La rue m'a appris comment chercher de l'argent, car la vie c'est l'argent. Si tu as de l'argent, tu verras la beauté de la vie. Si tu en manques, tu vois l'enfer, mais si tu en as, tu vois le ciel. Dans la rue, je suis déjà habitué à chercher, à trouver de l'argent me permettant de me gérer. A la maison, ça ne sera pas le cas ».

Mais la participation de ces ESDR est entravée par le mépris et le regard de la communauté. Ils considèrent que le manque de considération est le principal obstacle à leur réinsertion : « *Soki mutu a considérer biso, tokotosa kaka, tokolanda ba normes naye* » (Si quelqu'un nous considère, nous allons simplement obéir et suivre ses normes). Le sentiment de manque de considération

ressenti par les ESDR donne l'impression que pour les ONG, les enfants de la rue ne valent rien à leurs yeux, ce qui rend inutile toute tentative de dialogue. Cela rend nécessaire les activités de sensibilisation pouvant impliquer les ESDR eux-mêmes et probablement le recrutement des anciens ESDR dans les activités d'accompagnement des ESDR.

Les garçons en situation de rue (ESDR) expriment un sentiment d'exploitation de la part des ONG et des centres d'accueil principalement parce qu'ils se sentent instrumentalisés pour attirer des financements sans en recevoir les bénéfices réels. Ils ont le sentiment qu'ils sont utilisés comme « vitrine » pour les donateurs dans ce sens que leur présence n'est sollicitée que pour justifier l'existence de l'ONG auprès des bailleurs de fonds. Ils dénoncent aussi une forme de « mise en scène » : ils sont sensibilisés par les TSR pour venir nombreux au centre uniquement lorsqu'il y a une activité ou que des visiteurs sont annoncés, afin de « montrer qu'ils s'occupent des enfants », affirme un enquêté. Ils considèrent aussi leur participation superficielle : ce qu'un enquêté qualifie de « trafic d'influence », car il déplore que les ONG organisent une ou deux activités pour lesquelles les jeunes sont convoqués devant les bailleurs de fonds, mais que cela s'arrête là une fois l'argent obtenu :

« Na lobi, ba ONG na biso, na ebandeli, bayaka bien lokola trafic d'influence kaka. Bako flatter bino na ebandeli. Bazo pesa bino ba promesses moko boye non accomplies. Ata ba centres pe ndenge moko : ba centres mingi-mingi bakoma ko créer kaka pona bana mike ». ("J'ai dit que nos ONG, au début ils viennent bien comme un trafic d'influence seulement. Ils vous flattent au début. Ils vous font certaines promesses non accomplies. Il en est de même des centres. Beaucoup de centres commencent à se créer uniquement pour des plus petits).

Il existe une forte méfiance basée sur un « détournement présumé des dons et des fonds » car les ESDR ne sont pas informés sur la destination finale de l'aide matérielle et financière. Un enquêté estime que des visiteurs apportent souvent des vivres ou des habits, mais que les enfants ne reçoivent rien : « nous ne savons pas où vont tous ces biens ».

Cet enquêté affirme explicitement que les ONG et les centres arrivent parfois à « détourner les fonds destinés aux projets pour les enfants ». Il cite le cas de projets présentés à des bailleurs pour lesquels les fonds ont été alloués, mais que les enfants n'ont jamais reçus, du moins ils n'ont jamais été informés. En vue d'une participation effective, ils revendiquent la réciprocité (donnant-donnant) : Les ESDR perçoivent leur relation avec les ONG comme étant à sens unique, où ils fournissent l'image de la précarité nécessaire à l'ONG sans obtenir de changement structurel dans leur vie. L'image de la « flèche aller sans flèche retour » est utilisée pour exprimer ce manque de bénéfice mutuel : « Jamais *ezalaka kaka biso tozo pesa* flèche aller, sans flèche retour. *Ekosimba té* ».

« Pona ngai (selon moi), ces gens des ONGs devaient privilégier la formation des ESDR. Ils devaient créer des activités pour donner l'emploi aux ESDR. Ces métiers pouvaient permettre aussi à l'ONG à réaliser des recettes. Ils peuvent bénéficier de nos prestations, et nous aussi, de leur soutien. « Eza lokola donner-donner. Jamais ezalaka kaka biso tozo pesa flèche aller, sans flèche retour. Ekosimba té ». C'est comme du « donnant-donnant ». Il ne faudra pas que ça soit seulement nous qui donnons, sans flèche retour. Ça ne marchera pas ».

Les ESDR enquêtés jugent l'aide qu'ils reçoivent déshumanisante ou insuffisante. La manière dont l'aide est administrée renforce le sentiment d'être un simple objet de travail plutôt qu'une

personne à aider. Un enquêté considère que recevoir un enfant le matin pour le mettre dehors à 17h, même sous la pluie, n'est pas de l'aide. Il estime que les centres ferment par simple respect de l'horaire, les laissant exposés aux dangers de la nuit (meurtres, arrestations) sans aucune pitié :

« Ils ne sont pas là pour aider les enfants. De quelle aide parlez-vous ? Je fus dans un centre. Les gens de ce centre étaient allés même chez nous et ils avaient échangé avec mes parents. J'étais hébergé au centre. Je pouvais rentrer rendre visite aux parents avec le transport fourni par le centre. Cette forme de l'aide consistant à recevoir l'enfant le matin pour le sortir à 17 heures n'en est pas une. Même sous la pluie, on relâche les enfants parce qu'il est temps²⁴.

Q/ Donc, la bonne aide consisterait à garder les enfants pendant qu'il pleut ?

R/ Même pas par rapport à la pluie, mais le simple fait de vous laisser dehors vous expose à plusieurs dangers. Vous me voyez peut-être en bonne forme pendant la journée ; mais vous ne savez pas ce qui m'arrivera durant la nuit, et vous me laissez partir dans la rue. Et si on me tuait, on me battait, on m'arrêterait et m'envoyait en prison, qu'allez-vous dire ? Beaucoup de nos amis sont d'ailleurs aux arrêts simplement parce que les policiers les ont trouvés en train de se promener dans la rue pendant la nuit, oubliant qu'ils n'ont que la rue comme cadre de vie. Ne voyez-vous pas qu'héberger les enfants les épargnerait de beaucoup de dangers ? C'est bien dommage !²⁵

De ce qui précède, il résulte que les ESDR expriment le sentiment d'être exploités car ils pensent que les responsables des centres « mangent l'argent avec leurs familles » grâce à la misère des enfants de la rue, sans que cela n'améliore réellement leur condition sociale, comme le rapporte un enquêté :

« (Ces ONG-là vous écouteront [enquêteurs] ; quelqu'un d'autre aussi vous écoutera. Mais lorsqu'on leur donnera l'argent du projet, tellement que nous ne sommes pas dans cette ONG, vous verrez qu'ils réaliseront une ou deux activités ; ils vous invitent en présence des gens qui ont financé le projet (bailleurs). Et ça s'arrête là. Ils mangent leur argent avec leurs familles)²⁶».

2° La participation des ESDR filles

L'analyse des témoignages des filles en situation de rue (ESDR) et de celles fréquentant les centres d'encadrement révèle une perception nuancée de leur participation, oscillant entre les stratégies de survie quotidienne, l'engagement dans des programmes de formation et une volonté affirmée de réintégration sociale.

Les ESDR filles participent aux activités de survie et d'autonomisation. Leur participation prend d'abord la forme d'activités économiques informelles pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Elles se livrent à la mendicité comme une stratégie collective, comme l'explique

²⁴ « Baza wana po basunga bana te. Basunga bana ndenge nini ? Nga nabandaki kovanda na centre moko, batu ya centre bakeyi epa na biso, basololi na ba parents. Nazo lala na centre heure moko nazongi pe na palais. Bapesi nga pe transport. Kosunga oyo yo okoti boye, après 17 heures, babimisi yo. Wana kosunga ? Mbula ezo beta kutu batali que l'heure ezokende, bobima ».

²⁵ « Ata kutu question ya mbula te, neti soki babimisi yo libanda, libanda eza na ba cas ebele ; yo ozomona nga naye na bamuoyi boye bien ; oyo eko komela nga na butu oyebi te, mais yo otiki nga kende. Soki na butu esali que babomi nga, babeti to bakanga nga nake prison, bokoloba nini ? baninga na biso mingi baza na prison po kaka nabandaki kotambola na butu na balabala. Omona te que soki bozo lalisa batu, ata mukolo yango atangamaki que okokende prison, et que oza nayo awa, eloko okokende prison te ? Oyo eza que olali boye, 15 heures, balamusi yo, 17 heure, babengani yo, bakangi centre, wana kosunga te. Aza mawa ! »

²⁶ Ba ONGs wana, bakoyoka na bango bino ; mutu mususu pe akoyokela bino. Mais heure bako pesa mbongo ya projet, tellement que toza na biso té na kati ya ONG, okomona bakosalisa mwa activité moko to pe mibale ; babengisi bino na batu oyo ba financer projet. Pe esuki wana. Balie mbongo na bango na ba familles na bango »

une enquêtée pour obtenir de quoi manger : « Lorsque nous nous réveillons le matin, nous quémardons auprès des passants : ‘achetez-moi de l’eau, achetez-moi du pain, s’il vous plaît’. En mendiant de la sorte, nous pourrions réunir 5000 FC qui nous permettront de préparer quelque chose que tout le groupe va prendre ».

Une autre forme de participation des ESDR filles est le refus des activités dégradantes liées au travail de sexe. Une fille mère enquêtée, née elle-même dans la rue, souligne une forme de participation sélective motivée par la maternité. Elle refuse de « se méconduire » (prostitution) pour protéger son enfant : « *soki natamboli mabé, mwana akobeba* » (si je me méconduis, l’enfant sera affecté). Elle préfère la mendicité, car elle considère que cela préserve mieux sa dignité de mère :

« En ce qui me concerne, parfois je quémard (heure moko na chokaka). Là, j’étais avec mon enfant. Parfois je quémardais. Pour les habits, les vendeuses des habits nous les donnent gratuitement. D’autres nous donnent aussi de l’argent pour nous aider et aider l’enfant. D’autres filles se débrouillent je ne sais pas de quelle manière qu’elles le font. Car, si je ne me conduisais pas bien, l’enfant sera affecté « *soki natamboli mabé, mwana akobeba* ». C’est pourquoi je préfère quémarder pour l’alimenter, pour lui acheter des habits que je lui ferai porter.

Q/ Tu as dit que si tu te conduisais mal, l’enfant sera affecté ?

R. Oui. L’enfant sera affecté parce que je ne lui ai pas noué le fil contre le sanga (*Mwana akobeba po nakanga ye sanga té*).

Q/ Comment on noue le sanga ?

R/ Mes camarades me disaient que je devais lui nouer le *sanga*. Elles savent là où on le fait. Moi, je n’en sais rien. Je leur ai répondu que je me conduisais correctement ».

La participation des ESDR filles prend aussi la forme de la solidarité communautaire : une enquêtrice décrit une participation basée sur l’entraide entre ESDR. Les garçons du site partagent parfois leurs gains pour l’enfant :

« Ils déchargent la marchandise des mamans de Lufu pendant la nuit. Lorsqu’ils effectuent ce travail, ces dames leur paient un peu d’argent le matin. Et vous verrez qu’ils vont se reposer, et la nuit, ils reviendront encore ici pour se débrouiller²⁷. S’ils trouvent un peu d’argent, ils me donnent quelque chose, un Pampers ou un habit, en disant : « prends, achète le Pampers ou l’habit pour l’enfant ; prends ce Pampers pour l’enfant ».

Q/ Ton enfant porte seulement le Pampers ?

R/ Oui. Il porte les Pampers parce qu’il n’y a pas d’endroit où étaler les couches après la lessive. Je préfère le Pampers car s’il le porte, je peux facilement l’en débarrasser après usage, et lui en faire porter un autre. Nous, les filles ESDR d’ici, nous n’utilisons que des Pampers ».

L’engagement dans la formation professionnelle (Couture et Esthétique) traduit une forme de participation des ESDR filles. La participation aux centres comme LIKEMO ou Ndako ya biso est perçue par les filles comme une passerelle vers une vie « normale » et un métier. L’apprentissage de la couture ou de l’esthétique devient un refuge et garantit un avenir. Une fille enquêtée, qui n’est pas en situation de rue, trouvée à LIKEMO, mais qui vit des difficultés financières, participe à l’atelier de couture pour éviter l’oisiveté : « Rester à la maison n’était pas bon pour moi... c’est pourquoi je suis venue apprendre ici ». L’espoir de réinsertion par l’apprentissage d’un métier amène une enquêtée, fille-mère et dont la mère est également dans la

²⁷ *Soki bazwi mbongo, okomona bakabeli mwana mwa pampers, mwa elamba. Ils disent : zwa pe sombela mwana elamba ; mwa pampers, K., zwa olatisa mwana.*

rue, à exprimer un désir profond de participer à une formation dès que son enfant sera plus grand : « J'aimerais que Dieu me bénisse, que je trouve un métier, la coupe et couture ou faire l'esthétique pouvant m'aider à vivre et à faire partir ma mère de la rue ». Elle attend avec impatience le moment promis par le centre pour commencer. La participation passe aussi par la transformation comportementale : La fille qui vient à LIKEMO apprendre la couture observe que sa sœur, qui est en situation de rue, en fréquentant le centre LIKEMO, change de comportement : « ici, elle devient disciplinée, mais à l'extérieur, elle insulte, elle fume, etc. ». Au centre, elles ne sont plus appelées « *phaseurs* » mais elles sont considérées comme des « enfants normaux »²⁸.

La participation des ESDR filles prend parfois la forme d'une participation spirituelle et de la perception de soi. En effet, malgré leur situation dans la rue, ces filles participent activement à une vie spirituelle qui influence leur perception d'elles-mêmes face au regard de la société. La prière apparaît comme un acte de résistance sociale. Une enquêtée, accusée de sorcellerie, défend sa pratique religieuse face aux moqueries des autres ESDR :

« Personnellement, je me perçois comme une personne créée par Dieu. Je me vois telle que Dieu m'a créée. La sorcellerie là, je me dis toujours que ceux qui l'avaient dit, c'est leur affaire. Dieu seul sait. Parce que je suis telle que ma maman m'avait enfantée ; je sais que je ne suis pas une sorcière. Mais les gens de ce monde sont devenus comme ça. Ils te traitent de sorcier lorsqu'ils te haïssent. Telle que je suis là, même si vous demandez aux autres ESDR, ils vous diront que je prie beaucoup. Parfois, ils s'étonnent de voir une ESDR comme moi beaucoup prier. Quand je me réveille le matin, je commence par prier. Et les autres ESDR me disent que toi qui est une ESDR, pourquoi tu pries comme ça dès le matin ? En réaction, je leur dis que le *phaseur* n'est pas le futur d'une personne ; ce qui arrive à une personne, ce sont les réalités de la vie. Parce qu'il n'y a que Dieu qui connaît le futur de quelqu'un. Personne d'autre ne saurait prédire ce que telle personne ou telle autre sera dans une année, deux ans, trois ans, etc. Aujourd'hui, je suis *phaseur*, les gens qui passent me voient en tant que *phaseur*, certains s'apitoient tandis que d'autres s'en moquent. Mais ils ne savent pas ce que je serai demain. Mon futur, seul Dieu le sait.

Q/ Qui est-ce que voudrait devenir dans ta vie ?

R/ Je dirais que si j'étudiais et que je terminais mes études, je ferais les humanités scientifiques.

Q/ Tu feras les humanités scientifiques pour devenir qui ? Quel travail aimerais-tu faire ?

R/ J'aimerais devenir un Médecin.

La participation se manifeste aussi à travers le refus de la fatalité. En effet, les ESDR filles se perçoivent comme des êtres humains dignes et non comme des « sorcières » (accusation souvent à l'origine de leur rupture familiale). Une enquêtée, fille-mère se voit comme une future « maman » normale : « *ndenge na bengaka mama na ngai "mama", ndenge ye pe (son bébé) a kobenga ngai* » (de la même manière que j'appelle ma mère "maman", mon enfant m'appellera aussi ainsi). L'entrée en parentalité apparaît ici comme une forme de participation et de réinsertion sociale à travers le statut de mère.

²⁸ Même si nous n'avons pas obtenu des données explicites concernant l'entrée en paternité, le degré de responsabilisation et de participation est semblable.

²⁹ Ce témoignage montre en fait que les interactions des ESDR avec les intervenants TSR constituent un levier potentiel d'évolution comportementale pour ces enfants comme conséquence de participer à des interactions respectueuses de la dignité de chaque personne. Toutefois, l'impact de ces interactions au niveau du centre sur les ESDR n'est pas systématique et peut varier selon la particularité de chaque enfant.

En considérant les relations avec les autorités et l'offre de sécurité, la participation se manifeste aussi par une forme de collaboration avec les forces de l'ordre pour assurer leur sécurité nocturne. Les ESDR filles participent à assurer une protection mutuelle avec la police. En effet, les filles signalent à la police l'arrivée de nouveaux ESDR potentiellement dangereux : « nous partons signaler la venue à la police en disant aux policiers que des nouveaux ESDR sont venus ». C'est une manière de prévenir la commission de certains faits criminels, que la police et la communauté risquera d'imputer aux ESDR. Elle précise qu'elles n'en souffrent pas parce qu'elles sont « à proximité du bureau de la police ». De la sorte, elles se sentent plus en sécurité. C'est pourquoi il s'agit d'une protection mutuelle.

En définitive, la participation des ESDR filles est perçue comme un outil de résilience. Si la rue impose une participation subie pour la survie (mendicité, vigilance sécuritaire), les centres de prise en charge offrent une participation choisie, porteuse d'une nouvelle identité sociale et d'un espoir de sortie définitive de la précarité.

On dirait que les ESDR, filles et garçons, sont très résilients et participent à la vie au sein de la communauté du quartier ou du marché où ils vivent. Le passage dans la rue apparaît ainsi comme une étape transitoire de la vie, qui ne suffirait pas à identifier une personne humaine, la vie de cette dernière étant complexe. Par ailleurs, la rue semble occupée dans le contexte actuel de la ville de Kinshasa par de nombreuses personnes qui s'y « débrouille ».

On observe une dilution des enfants en situation de rue dans une population de la rue, « les gens de la rue », d'autant plus que des familles se forment dans la rue et que l'on serait au quatrième degré de filiation des ESDR. Cette mutation du phénomène ESDR appelle à un changement de paradigme de l'intervention sociale de manière à chercher à assurer l'accompagnement pour la réinsertion professionnelle, du moins pour les ESDR âgés de plus de 14 ans, à travers particulièrement la formation et l'insertion professionnelles. En deçà de cet âge, il semble que la scolarisation et la réunification familiale restent prioritaires.

B. Perceptions des acteurs sociaux sur les ESDR

1° Perceptions des TSR sur la participation des ESDR

L'analyse des perceptions des TSR révèle que la participation des ESDR est un processus complexe, influencé par la confiance, les besoins de survie immédiats et les disparités de genre. Les entretiens réalisés montrent que les TSR perçoivent ces enfants non pas comme des sujets passifs, mais comme des acteurs résilients capables de s'impliquer activement si les conditions de sécurité et de confiance sont réunies. En effet, les ESDR sont ambitieux et résilients et qu'il faut simplement les mettre en confiance. On a pu observer qu'une fois cette confiance acquise, ils deviennent accueillants, ouverts et prêts à être réintégrés.

1. La confiance et l'écoute comme fondements de la participation des ESDR

Pour les TSR, la participation commence par l'établissement d'un lien de confiance solide. Sans cette base, l'enfant ne peut s'ouvrir ni s'impliquer dans les programmes proposés par le centre. Ils peuvent alors partager leurs souffrances « sans tabou » et « sans difficulté, sans peur » avec les

TSR qu'ils écoutent plus que quiconque : « Leurs souffrances, ils partagent avec nous, sans tabou. S'ils ont des problèmes, ils nous disent ça sans difficulté, sans peur. Et s'il y a des jeux, on joue ensemble avec eux ».

Cependant le plus grand défi de la participation des ESDR aux formations qu'on peut leur proposer est le fait qu'ils vivent au « taux du jour ». En effet, les TSR notent un intérêt réel des enfants pour les formations (couture, élevage, cordonnerie), mais leur participation est souvent entravée par la nécessité de survie quotidienne. Une enquêtée explique que les enfants « aiment trop les formations », mais que la régularité est difficile car ils vivent au « taux du jour ». S'ils passent une journée en formation sans gain financier, ils ne pourront pas manger le soir. Une enquêtée qui accompagne les ESDR notamment dans l'élevage met en évidence l'opposition entre l'apprentissage et le besoin immédiat comme suit :

« Quand ils viennent pour suivre la formation, c'est-à-dire qu'à la fin, ils doivent bénéficier d'un truc comme ça. Mais prendre toute une journée et sortir mains vides, ça ne marche pas. C'est difficile d'accompagner ce genre d'enfants dans le cadre de la formation. On peut commencer avec 30 ou 10, et à la fin finir avec 5 ou 4. Les autres désistent, pourquoi ? Parce qu'ils vivent au taux du jour. Quand ils sortent dehors, c'est pour chercher quelque chose à manger ».

La recherche d'argent pour faire face aux besoins immédiats (la vie au taux du jour) est un réel défi, en dépit du repas qui est offert au centre LIKEMO :

« Les enfants mangent au centre la journée et rentrent chez eux le soir, mais leur fréquentation reste irrégulière car ils ont des besoins financiers immédiats [...]. Ils sont beaucoup plus dans la recherche de l'argent pour s'acheter des habits. Ils préfèrent souvent aller au grand marché, surtout en décembre, où ils peuvent gagner rapidement de l'argent par divers moyens (le vol de téléphones, etc.) pour payer leurs « leaders » afin d'avoir une place sécurisée pour dormir, ou pour aider leurs familles et leurs compagnes. Les enfants qui apportent de l'argent dans leurs familles sont en majorité les enfants qui habitent les camps militaires. Une fois j'ai demandé à une maman que l'enfant n'a pas encore 18 ans, comment il peut ramener l'argent à la maison ? La maman a expliqué que le papa de l'enfant est militaire et peut faire 4 jours sans rien donner à la maison pour manger. Donc, l'enfant est obligé de sortir chercher l'argent pour ramener à la maison. Il y a même un enfant qui reste chez son camarade et la maman de l'ami les envoie aller voler pour ramener l'argent ».

La formation étant assurée à LIKEMO aussi bien aux ESDR et aux enfants venant des familles, une différence de discipline et d'assiduité a été soulignée lors des entretiens, dans ce sens que « Les ESDR sont plus difficiles à maîtriser. Certains présentent le vouloir de connaître le travail... mais les ESDR manquent de régularité » suite justement aux contraintes « du taux du jour ». « Parfois, ils dorment en atelier, car ils ont passé toute la nuit dehors », explique une enquêtée.

Les ESDR participent donc aux activités de formation professionnelle comme le rapporte une enquêtée :

« Les enfants en situation de rue ou vulnérables qui fréquentent LIKEMO viennent pour apprendre un métier, comme l'élevage de poules ou la coupe et couture. [...] bien qu'il soit difficile de garder les enfants sur une période de 6 à 8 mois, car ils n'arrivent pas à patienter jusqu'à la production pour percevoir les bénéfices. En revanche, la formation en cordonnerie fonctionne mieux pour les enfants vulnérables qui restent jusqu'au bout et reçoivent un kit d'autonomisation pour fabriquer des babouches ou des éventails ».

On constate également des disparités de genre dans la participation. En effet, les perceptions des TSR varient considérablement selon qu'il s'agit de filles ou de garçons, notamment en raison des risques spécifiques auxquels ils sont exposés.

La participation des filles rencontre le défi d'obtenir rapidement de l'argent pour se vêtir et se nourrir. Une enquêtée observe, en effet, une certaine « négligence » de la part des filles vis-à-vis des formations. Elle explique que beaucoup préfèrent se livrer à la prostitution pour obtenir de l'argent rapidement pour s'acheter des produits de beauté, se vêtir ou se nourrir : « Par rapport aux filles : il y a la négligence. Elles ne s'intéressent plus aux activités de formation. Elles se livrent plus à la prostitution pour avoir vite l'argent : beauté, se vêtir, se nourrir ».

Cependant, dans l'atelier de couture, elles constituent la majorité des apprenants : « La majorité sont des filles pour la couture [...]. On a eu le cas d'une fille née dans la rue qui dormait dans une église. On l'a réunifiée en famille et elle venait ici car elle étudiait à côté. Elle était régulière et aimait ce qu'elle faisait ».

Les garçons sont plus enclins à suivre des formations en élevage. Leur participation est parfois dictée par la hiérarchie de la rue, où ils sont poussés à voler pour « devenir responsables » au sein du groupe. Une enquêtée relève le cas d'un ESDR intelligent et qui s'adaptait très bien. Mais, poursuit-elle, « il est parti. Il vient rarement maintenant, il a un peu abandonné ». Les raisons de cet abandon n'ont, cependant, pas été explicitées.

2. L'ESDR comme acteur de sa propre protection et de la communauté

La participation des ESDR soulève la nécessité d'un changement de paradigme sur l'accompagnement : en tenant compte de son âge, l'ESDR ne doit plus être vu uniquement comme un bénéficiaire. Il développe une certaine « intelligence de la rue » et est généralement plus résilient et débrouillard que l'enfant qui vit en famille, de sorte qu'il convient de valoriser ces qualités dans l'accompagnement, et le regarder comme un participant actif à la sensibilisation. Ainsi, les ESDR, surtout les plus anciens, devraient devenir des acteurs de la sensibilisation au respect de leurs droits plutôt que d'être réduits à bénéficier de la sensibilisation réalisée par les TSR en leur faveur. Ils sont les mieux placés pour expliquer à la communauté leurs souffrances dans la rue et les raisons pour lesquelles ils sont dans la rue, leurs projets pour en sortir. Ce dialogue entre ESDR et le reste de la communauté paraît nécessaire pour un changement de regard de cette dernière sur les ESDR.

Une autre forme de la participation des ESDR réside dans les stratégies de défense qu'ils développent face à la menace ou au mépris de la communauté, qui regarde leur riposte comme de la violence. En effet, les TSR perçoivent l'agressivité des enfants (comme l'usage de pierres qu'ils lancent aux membres de la communauté qui les traitent de *phaseur*) non pas comme une simple violence, mais comme une « stratégie de défense » et une forme de participation à leur propre sécurité face à une communauté hostile :

« Ils réagissent aux moqueries ou à l'hostilité de la communauté en utilisant des pierres. C'est leur stratégie de défense pour se protéger face à la violence extérieure. N'oublions pas non plus la trahison d'une confiance. L'enfant vit cela comme une injustice profonde, un véritable rejet. Il finit par s'isoler et développe une grande méfiance. Malheureusement, les observateurs ne voient que son agressivité ou sa méfiance, sans comprendre que c'est une réponse aux traumatismes subis ».

Les ESDR attendent d'être traités avec respect et dignité par les autres membres de la communauté. D'où la nécessité de multiplier des activités de sensibilisation pour un changement de regard sur eux. Cela est de nature à favoriser leur participation au sein de la communauté.

La solidarité entre pairs constitue également une des modalités de participation des ESDR. En effet, les TSR notent une forte participation des enfants à l'entraide mutuelle. Par exemple, à l'infirmerie, les filles partagent leurs médicaments par solidarité :

« Pour les filles, les pathologies les plus fréquentes sont les IST. Les infections persistent parce qu'elles se partagent les médicaments entre elles. Les enfants sont solidaires entre elles en quelque sorte. Vous pouvez donner 10 comprimés de médicament à une fille, si son amie est malade, elle donne quelques comprimés à son amie ».

Ils s'apportent mutuellement au centre lorsqu'ils sont blessés. Une enquêtée se dit marquée par l'amour que les ESDR se manifestent mutuellement : « Ces enfants-là, la façon dont ils vivent dans la rue, c'est de la même façon que nous qui vivons dans la maison. Je ne sais pas si nous aussi on s'aime comme ça. Ils s'aiment tellement. Parfois même, c'est eux-mêmes qui apportent les enfants blessés ici ».

3. Obstacles majeurs à la participation des ESDR identifiés par les TSR

Les TSR ont pu identifier deux obstacles majeurs à la participation des ESDR : la trahison de la confiance et leur stigmatisation sociale. En effet, la trahison de la confiance ou la rupture du secret confié par l'ESDR à un TSR constitue un obstacle majeur à sa participation future. Si un TSR divulgue une information privée, l'enfant vit cela comme un « rejet » et une « injustice profonde », ce qui stoppe toute volonté de participer au programme.

Par ailleurs, le fait que la communauté ne les considère pas comme des enfants et les stigmatise (comme des « enfants sorciers », des voleurs...) réduit leur capacité à s'impliquer dans la vie collective des quartiers. En effet, l'accusation de sorcellerie envers les enfants en situation de rue (ESDR) entraîne des conséquences dévastatrices qui touchent à la fois leur sécurité physique, leur inclusion sociale et leurs chances de réintégration familiale comme l'expose une enquêtée : « Dans nos familles africaines, lorsqu'on taxe quelqu'un de sorcier, cela crée une peur réelle ; il faut donc savoir maîtriser le problème et accepter d'aider l'enfant malgré tout, car ce sont des situations que nous vivons aussi dans nos familles ». Elle propose un récit poignant de ce qui est arrivé dans sa propre famille :

« Par exemple, dans ma propre famille, les enfants de mon frère [...] ont été accusés de sorcellerie par presque tous les membres et se sont retrouvés à la rue. Comme je travaillais avec les enfants, j'ai demandé à mon grand frère de les accueillir chez lui après lui avoir tout expliqué. [...] Il a accueilli les enfants qui ont commencé à étudier à l'âge de 8 ans. Ils étaient intelligents et, arrivés aux humanités, ils ont bien évolué ; l'aîné a même acheté une voiture et, malgré les accusations passées, il dit à son père qu'il restera toujours son papa. Si nous n'avions pas eu cet esprit de préparer un autre membre de la famille pour accepter ces enfants, la situation serait bien différente aujourd'hui. C'est un grand défi dans les pratiques de réunification, car le principe de remettre systématiquement l'enfant dans sa famille biologique peut avoir des limites selon le contexte. Le bien de l'enfant n'est pas toujours de retourner dans sa famille biologique ; il faut parfois trouver des mécanismes de substitution temporaires, car le temps permet aux gens de se transformer et aide à résoudre les problèmes.

Cette exclusion sociale constitue donc un obstacle majeur à la participation des ESDR. Ce constat rend vraiment nécessaire et prioritaire les activités de sensibilisation impliquant les ESDR eux-mêmes.

On peut conclure que les TSR perçoivent la participation des ESDR comme volontaire mais fragile, car elle est constamment mise à l'épreuve par la précarité économique, les traumatismes

subis dans la rue et leur exclusion sociale. Pour eux, valoriser l'enfant et lui montrer qu'il est capable de réussir est la clé pour transformer cette participation en une réinsertion durable.

2° Perception des membres des communautés rapprochées sur la participation des ESDR

L'analyse des entretiens réalisés montre que les membres des communautés rapprochées perçoivent la participation des ESDR à travers un prisme paradoxal : ils sont à la fois des acteurs économiques indispensables pour certains petits métiers et des sujets dont il faut se méfier, souvent assimilés à la criminalité. Il conviendrait ainsi de développer des activités de sensibilisation pour que la communauté parvienne à les valoriser comme des acteurs économiques et que s'établissent une confiance mutuelle indispensable à la formation et à l'insertion professionnelles des ESDR.

1. La participation économique des ESDR : entre utilité et exploitation

Les ESDR participent activement à la vie économique informelle, notamment au Rond-point Ngaba et dans les marchés environnants. Ils occupent des fonctions de porteurs, de laveurs de véhicules, de cireurs ou d'agents de salubrité. L'utilité de ces activités réalisées par les ESDR ne fait l'ombre d'aucun doute. Car la communauté rapprochée (commerçants, vendeuses et passants) utilise leurs services. Aussi une enquêtée rapporte-t-elle : « Je vois certains [ESDR] aider les mamans ici au marché à vider leurs poubelles. D'autres transportent les colis des gens au niveau de l'arrêt des bus ». Un enquêté admire leur habileté :

« Ces enfants sont très habiles. Il y en a qui mendient. Vous les verrez surtout sur le trottoir, tendre la main lorsque vous passez. C'est souvent les plus jeunes. Ceux qui grandissent se débrouillent avec des petits coups de main. Il y en a qui font le porteur de colis dans les arrêts de bus, d'autres vendent de petits articles comme les papiers mouchoirs, la cigarette, le whisky, etc. Parfois, ils font le cirage. Ces petits que vous voyez vous cirer les chaussures sont parfois des ESDR. Les plus âgés sont des chargeurs de taxis, et parfois des receveurs ou même des chauffeurs. Ils vivent de ce qu'ils gagnent ».

Cependant, cette utilité paraît précaire étant donné que la rémunération qu'ils reçoivent fait qu'ils demeurent sous un régime de prier qu'on leur donne quelque chose, un petit rien (de précarité), car, souligne une enquêtée : « Les commerçants sont souvent chiches. Ils leur donnent juste ce qui peut leur permettre de trouver de quoi manger. Parfois, si c'est un *malewa* (restaurant populaire), il peut bénéficier d'un petit plat, et c'est tout ».

Cette participation économique est perçue comme une exploitation systématique, car ils sont jugés comme étant sous-payés. Les membres de la communauté reconnaissent que les tarifs sont dérisoires : « Les gens exploitent leur situation d'enfant en situation de rue car ils savent qu'il n'y a personne pour le défendre ou pour réclamer ses droits ». Un responsable du marché admet qu'une vendeuse peut leur donner seulement 1 000 FC (pour un travail pénible, comme celui de transporter des lourds colis).

Parmi les secteurs de métier ou d'activité où les anciens ESDR semblent mieux intégrés est celui du transport en commun où ils exercent comme « receveurs » ou « chargeurs » et parfois « chauffeur » des taxi-bus, dénommés « Esprit de mort ». La conduite du taxi-moto et tricycle est devenue un domaine d'anciens ESDR ou des jeunes dits *Kuluna* sortis de la violence.

2. La participation sociale et l'accès aux espaces publics

Si la participation économique est perçue comme utile mais donnant lieu à l'exploitation des ESDR, la participation à la vie sociale, quant à elle, est marquée par une forte discrimination et une exclusion de certains espaces. Leur accès à certains commerces est restreint. Ils ne sont pas généralement acceptés dans des restaurants ou hôtels, sauf s'il se font propres : « C'est difficile qu'ils soient acceptés comme clients dans ces endroits. [...] le propriétaire se dira que ce *schégué* va indisposer les autres clients », explique une enquêtée.

Cette participation sociale passe également par l'intégration des ESDR dans des espaces religieux, comme particulièrement les églises catholiques, car, souligne un enquêté, « les prêtres, les religieux et religieuses travaillent toujours en faveur de ces enfants défavorisés. Ils les encadrent et les soutiennent depuis des années ». Leur intégration dans les moyens de transport en commun est conditionnée par leur capacité à payer le coût du transport (le ticket). Néanmoins, il subsiste la barrière invisible de la méfiance :

« Il y a une certaine confiance mais c'est avec des réserves. [...] Parce qu'ils sont des ESDR, Les gens se disent que ces enfants sont avant tout des ESDR, ils sont perçus comme des mauvais enfants, des enfants possédant des mauvais esprits de la rue parce qu'ils dorment dans la rue. Ce sont des enfants sans éducation, des bandits, des *Kuluna* ».

3. L'ambivalence de la participation à la sécurité de leur quartier

Une perception frappante est le rôle ambivalent que la communauté leur attribue en matière de sécurité. Ils participent à celle-ci tantôt comme « éclaireurs », tantôt comme acteurs de protection spontanée. En effet, les ESDR participent à la vie du quartier comme informateurs, mais de manière ambivalente, comme l'explique un enquêté, chef de quartier : « Les ESDR sont des éclaireurs tant pour le bien que pour le mal ». Ils peuvent alerter la police s'ils voient un mouvement suspect grâce, notamment, à leur « sixième sens ». Cela traduit leurs collusions avec certains policiers. Mais ils peuvent aussi informer des malfaiteurs sur les opportunités de vol pour espérer recevoir une partie du butin.

Paradoxalement, ils sont parfois perçus comme des « acteurs de protection spontanée », plus efficaces que les policiers. Un enquêté rapporte une tentative d'enlèvement au Rond-point Ngaba qui a échoué grâce à l'intervention des ESDR :

« Dernièrement, il y avait une tentative d'enlèvement d'une personne ici au Rond-point Ngaba. Cette tentative a échoué grâce à l'intervention de ces ESDR. L'intervention de la police, avec des tirs de sommation, était inefficace. Ce sont les ESDR qui se sont interposés jusqu'à faire plier les malfrats. Je peux vous dire que ces ESDR sont des bonnes personnes ».

4. Perceptions spécifiques sur la participation des ESDR selon le genre et le handicap

Leur participation des ESDR filles est presque exclusivement perçue sous l'angle de la prostitution (travail du sexe), souvent considérée comme leur principale "activité génératrice de revenus".

Les filles *phaseurs* vivent de la prostitution. Nous les voyons ici sur l'avenue abritant l'hôtel « La montagne ». Elles utilisent leurs corps pour trouver les moyens de vie. Les filles ne se prostituent pas avec les garçons ESDR. C'est avec d'autres gens, des hommes qui ne sont pas dans la rue, des responsables comme vous (excusez-moi s'il vous plaît), qui viennent vers ces filles *schégues* ».

Par rapport au risque d'exploitation, ces filles savent défendre leurs droits de « passage » à l'égard des partenaires occasionnels (*baleki nzela*). Une enquêtée rapporte « qu'ils s'entendent avant de passer leurs rapports ». Elle poursuit :

« De toute façon, ces filles-là sont terribles. Il est arrivé une fois, ici au Rond-point Ngaba, où elles avaient ridiculisé un Monsieur qui avait couché avec une d'elles mais il n'avait pas payé comme convenu. Il fallait voir comment est-ce que ces filles *shégués* avaient maîtrisé le Monsieur. Elles lui ont tout dépouillé ».

Pour cette activité de leurs compagnes, leurs compagnons ne semblent pas s'y opposer mais veillent à intervenir en cas de problème, comme le précise l'enquêtée :

« J'entends que les ESDR garçons sont juste à côté, dans le noir, pour intervenir en cas de problème. De toute façon, il s'agit d'une activité génératrice de revenus pour les ESDR filles. Il semble même que pendant l'acte sexuel, les filles profitent pour tenter de soutirer de l'argent que leur partenaire occasionnel pourrait avoir dans ses poches. Les garçons ne s'y opposent pas ».

C'est probablement cette surveillance exercée par les garçons qui permet à certaines personnes d'affirmer que les filles « sont parfois utilisées comme 'appâts' pour attirer des victimes vers des guets-apens tendus par les garçons. Il semble que les filles attirent leurs partenaires occasionnels vers les tunnels où elles se sentent en sécurité pour être secourues en cas de résistance du partenaire à payer le prix convenu.

La participation des ESDR vivant avec handicap est freinée au sein de la communauté par la stigmatisation, « l'étiquette collée à partir de son handicap », qui constitue une forme d'exclusion sociale. Pourtant le handicap en soi ne constitue pas un obstacle à la participation de l'ESDR, qui peut mettre au service de la communauté ses talents.

5. Obstacles à une participation pleine et entière

Pour les membres des communautés rapprochées enquêtés, le principal obstacle perçu à une participation pleine et entière des ESDR filles et garçons est la stigmatisation liée aux préjugés de sorcellerie ou de criminalité ("*Kuluna*"). En effet, d'une part, il y a l'amalgame avec les *Kuluna* : « *Les ESDR sont pareils avec les Kuluna à la seule différence qu'ils passent la nuit dehors dans la rue tandis que les Kuluna sont encore dans leurs familles* ». Cet amalgame demeure un facteur de méfiance envers les ESDR et gêne la participation et l'acceptation des ESDR au sein de la communauté.

D'autre part, l'influence des églises de réveil est néfaste à la participation et à l'acceptation des ESDR. Un enquêté souligne que les pasteurs renforcent l'exclusion en les qualifiant de sorciers, ce qui brise tout lien de participation familiale ou communautaire.

Il y a lieu de considérer en définitive que si la communauté accepte la participation des ESDR pour des tâches subalternes et pénibles, qui sont, du reste, moins rémunérées, elle maintient une distance sociale stricte dictée par la peur et le mépris, qui limite ainsi toute réelle insertion citoyenne des ESDR. Seule l'intensification des activités de sensibilisation au sein des communautés rapprochées est susceptible de briser cette peur et cette méfiance, car, il est important de faire connaître les ESDR. On entretient toujours une certaine distance sociale avec des personnes que l'on ne connaît pas. Faire connaître ce que sont réellement les ESDR et comment ils survivent en situation de rue permettrait de changer de regard communautaire sur

eux. Mais qui ne peut mieux parler de soi que soi-même. D'où la nécessité de faire participer les ESDR dans ces activités de sensibilisation, en tenant compte de leur âge.

Conclusion

Il y a lieu de conclure que la phase finale de cette étude des perceptions sur les ESDR dans la ville de Kinshasa consolide les résultats de la phase initiale de cette étude. Les données recueillies établissent, d'une manière générale, la persistance de l'ambivalence des perceptions des ESDR directement liée à leur situation de rue, du seul fait de vivre dans la rue.

En effet, d'une part, la perception des ESDR comme figures dangereuses —proches du phénomène "*Kuluna*" ou de la sorcellerie— reste ancrée dans les familles et dans les communautés rapprochées. Ces représentations négatives perpétuent la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion sociale dont ils font l'objet. D'autre part, ces enfants sont perçus comme des personnes vulnérables en raison de leur précarité dans l'espace public et du déni de leurs droits fondamentaux (logement, alimentation, santé, habillement, éducation, formation et insertion professionnelle).

Les autorités policières et judiciaires demeurent indifférentes aux plaintes déposées par ces personnes concernant les discriminations et les violations de leurs droits. Leur accès à la justice est en pratique dénié, illustré par des propos méprisants du type « ce sont vos affaires entre schegués ou entre phaseurs, ça ne nous intéresse pas ». À cela s'ajoute une impossibilité financière de couvrir les frais de procédure.

Malgré ces mépris et ces discriminations, les ESDR ont une perception positive d'eux-mêmes, se considérant comme de bonnes personnes douées de créativité, d'ambitions et de projets pour leur avenir, que Dieu seul connaît. C'est d'autant plus vrai qu'ils/elles manifestent le désir d'apprendre un métier (mécanique, auto-école, coupe et couture, esthétique, etc.) et ils souhaitent que l'intervention à leur égard privilégie la formation professionnelle en fonction des besoins et des atouts de l'enfant. Parmi ces ESDR, il y en a qui participent déjà à la vie communautaire en rendant des services appréciables (salubrité, manutentionnaires, transporteurs des marchandises dans les marchés et parkings, chargeurs des taxis et taxis-bus, taxis-motos et tricycles, etc.). Toutefois, leur situation de rue entrave directement leur embauche et les expose à l'exploitation économique.

La situation de rue reste souvent transitoire, car de nombreux ESDR parviennent à se réinsérer socialement. Ils y parviennent via le mariage, pour les filles comme pour les garçons, ou par l'exercice d'activités professionnelles, et ce, malgré l'exploitation économique à laquelle ils font face.

L'étude, particulièrement dans sa phase finale, établit clairement qu'à Kinshasa, la rue n'est plus l'habitat des seuls enfants, au point qu'il serait commode de parler plus exactement des « populations occupant les rues » de Kinshasa. En effet, il existe une catégorie de la population de la ville, composée des familles entières, qui fréquentent intensément la rue, surtout la journée, notamment pour se chercher la survie, ou qui vivent dans la rue de manière permanente. On y trouve, évidemment des enfants, parfois nés eux-mêmes dans la rue des parents se trouvant déjà dans la rue, garçons et filles. Ces dernières portent parfois leurs bébés ou plus d'un enfant et considèrent les garçons comme leurs maris (*mobali na ngai*).

Cela dit, un changement de paradigme du travail social de rue s'impose, en ce qui concerne l'objectif de la réunification familiale, qui devient peu pertinent dans plusieurs situations

d'enfants, comme le montrent les cas d'échecs avec le retour dans la rue des enfants réunifiés ou des familles déjà dans la rue.

En conséquence, l'intervention auprès des ESDR gagnerait à se focaliser sur trois leviers principaux : intensifier les activités de sensibilisation sur la protection des droits fondamentaux des ESDR en y impliquant les ESDR eux-mêmes pour opérer un changement de regard communautaire sur eux ; dynamiser leur participation économique et sociale (en facilitant leur insertion professionnelle, en valorisant les services qu'ils rendent et en leur assurant une rétribution juste à travers l'organisation d'un syndicat des acteurs du secteur dit informel)³⁰ pour favoriser leur autonomisation ; et enfin, autonomiser les familles via la formation professionnelle et le soutien à l'entrepreneuriat (AGR, accompagnement) pour prévenir les départs, tout en assurant la réinsertion scolaire des enfants âgés de moins de 14 ans.

³⁰ Il pourrait s'agir des artisans comme les soudeurs, menuisiers, maçons, mécaniciens, peintres, etc.

Recommandations

Compte tenu des moyens très limités des structures de prise en charge, de l'insuffisance des TSR face à l'amplification du phénomène ESDR, qui a atteint le 4^{ème} degré de filiation, car les certaines filles ESDR nées dans la rue, sont devenues aussi mères dans la rue, il y a lieu de relever que l'hébergement, particulièrement la nuit, reste le besoin prioritaire des ESDR. Ce besoin ne devrait pas être assuré uniquement par les structures privées. Lors de cette phase finale de l'étude, il a été constaté, en effet, un changement de perception du phénomène par la communauté rapprochée, qui interpelle de plus en plus l'Etat à assurer un encadrement efficace des ESDR et leur hébergement, au moins nocturne, dans les centres, particulièrement en faveur des filles, surtout si elles portent un bébé, et des ESDR plus jeunes (moins de 14 ans). Outre l'hébergement de nuit en cas d'urgence ou de détresse, la scolarisation pendant la journée pour les ESDR âgés de moins de 14 ans et l'accompagnement de leurs familles identifiées pour rendre efficace leur réunification familiale, ainsi que la formation et l'insertion professionnelle pour les ESDR âgés d'au moins 15 ans répondent véritablement à la protection des ESDR.

En effet, une approche d'intervention positiviste par la recherche des causes (étiologie) de la présence de l'enfant dans la rue, a tendance à considérer que la réunification familiale est une panacée (l'enfant ne peut s'épanouir qu'au sein de sa famille) et que toute intervention devrait aboutir à la réunification familiale pour qu'elle soit considérée comme une réussite. Il y a plutôt lieu de considérer l'approche d'émancipation des jeunes par la facilitation de leur accès aux droits sociaux, économiques et culturels dont ils sont déficitaires dans une situation de rue en vue de prioriser leur autonomisation, notamment par la formation professionnelle.

De tout ce qui précède, l'étude formule les recommandations suivantes :

1° Examiner les modalités selon lesquelles le centre LIKEMO pourrait, dans la mesure du possible, assurer un accueil d'urgence la nuit en cas de détresse au bénéfice des ESDR.

2° Renforcer la scolarisation des ESDR âgés de moins de 14 ans ou leur alphabétisation pour les outiller dans le cas où ils devraient se réinsérer à travers certaines activités artisanales ou professionnelles sans pouvoir parcourir une scolarité normale. Comme la gratuité de l'enseignement primaire ne semble pas prendre en compte tous les besoins scolaires, il conviendrait de renforcer le kit de scolarité.

3° Concernant toujours la catégorie d'ESDR âgés de moins de 14 ans, il serait plus pertinent d'organiser des activités d'accompagnement de leurs familles identifiées, moyennant des activités génératrices de revenus ainsi que des activités de renforcement de capacités en entrepreneuriat de manière à garantir leur autonomisation et garantir l'efficacité de la réunification familiale des ESDR.

4° En revanche, concernant les ESDR âgés de plus de 14 ans, orienter leur protection vers la priorisation des activités de formation et d'insertion professionnelles en vue de préparer leur autonomisation, dans la mesure où la réinsertion scolaire ne serait plus envisageable.

5° Réorienter les stratégies d'intervention en faveur des enfants en situation de rue vers une approche individualisée et centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant, sans considérer la réunification familiale comme une solution systématique (une panacée), en privilégiant des alternatives adaptées à la situation de l'enfant et de sa famille, notamment la formation et

l'insertion professionnelles, lorsque le milieu familial ne garantit ni la protection, ni le bien-être, ni l'épanouissement de l'enfant.

6° Intensifier les activités de sensibilisation sur le respect des droits de l'enfant en situation de rue à l'égard des membres des communautés rapprochées (les policiers, les chefs de quartiers, les administrateurs des marchés, les leaders religieux, les agents des centres de promotion sociale, les responsables d'école et de structures de santé, etc.), à l'égard des familles et des ESDR plus âgés sur différents sites (particulièrement dans le district de Lukunga et de la Funa) en vue d'obtenir un changement de regard ou de perceptions sur les ESDR.

7° Impliquer dans ces activités de sensibilisation les ex ESDR qui se sont déjà autonomisés ou qui sont sortis de la rue en vue de partager leurs expériences de séjour dans la rue avec les autres ESDR.

8° Consolider le travail en réseau avec les différentes structures de prise en charge d'ESDR en favorisant la spécialité de chaque structure pour une intervention efficace auprès des ESDR. A cet effet, il importe de clarifier les relations entre la Coordination du CATSR en tant que plateforme des structures de protection d'ESDR et ses structures membres pour que les problèmes éventuels de leadership et de communication interne au CATSR ne gênent pas les activités de formation professionnelle et d'autonomisation des ESDR âgés d'au moins 15 ans.

9° Organiser la formation continue ou le renforcement des capacités des TSR en fonction des besoins exprimés par eux-mêmes, particulièrement, sur l'accompagnement psychosocial ou intervention criminologique, sur la mise à jour (actualisation) du travail social de rue, sur les soins de premiers secours, sur la protection de l'environnement, etc. afin de renforcer la professionnalisation et la redynamisation de l'approche d'intervention et d'accompagnement des ESDR lors des zonages pour favoriser la créativité et l'initiative chez les TSR de manière à éviter une certaine routine qui finit par créer la méfiance dans la relation entre les TSR et les ESDR.

10° Organiser également le renforcement des capacités à travers un stage en management ou en gestion des projets (*reporting* d'activités, etc.) du gestionnaire du programme pour faciliter la lisibilité des activités sur le terrain et mieux articuler le niveau opérationnel et celui de la gouvernance afin de rendre plus performante l'intervention auprès des ESDR.

11° Organiser des activités de plaidoyer auprès du Gouvernement (à travers les ministères des Affaires sociales et du Genre, Familles et Enfants) afin de :

- a) Rendre opérationnels les différents Centres de promotion sociale (CPS) pour y créer des centres d'hébergement nocturne des ESDR afin d'assurer leur protection contre l'insécurité et les intempéries pendant la nuit.
- b) Apporter un appui matériel et financier sous forme de subvention aux structures privées de prise en charge des ESDR, et d'assurer leur émargement du budget annexe de l'Etat pour garantir la rémunération des Travailleurs sociaux.
- c) Appliquer effectivement l'article 69 de la Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, par l'adoption de l'arrêté interministériel des ministres ayant dans leurs attributions la famille, l'enfant et les affaires sociales pour fixer les conditions

d'intervention matérielle et financière de l'Etat en faveur des parents vulnérables, qui sont incapables d'assurer la survie de leur enfant.

- d) Créer des institutions publiques à caractère social, prévues à l'article 64 de la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant pour organiser l'hébergement nocturne des ESDR pour assurer leur sécurité tout en veillant à la séparation selon le sexe.
- e) Exploiter la responsabilité sociétale des certaines entreprises brassicoles, de Télécommunication et d'agroalimentaire comme les boulangeries pour offrir des activités génératrices de revenus avec certaines facilités aux familles en précarité qui sont accompagnées par les structures de prise en charge d'enfants.

12° Organiser des actions de plaidoyer auprès du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique pour l'organisation de l'alphabétisation des ESDR à travers des groupes mobiles d'intervention sur les différents sites.

Bibliographie et webographie

- AGAPITOVA, N. et al. (2020), *L'entrepreneuriat social pour une croissance inclusive en République Démocratique du Congo*, Washington, DC: World Bank Group.
- AZIA DIMBU, F., (2012), « Facteurs explicatifs du phénomène enfants de la rue à Kinshasa », *La Recherche en éducation*, (7), 17-30.
- AZIA DIMBU, F., (2021), *Enfants de la rue à Kinshasa. Enfants d'avenir*, Paris, L'Harmattan.
- BEAUD, S. et al., (2003), *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.
- BISIAUX, R. (2012), « Sociologie de la pauvreté, une confrontation empirique : Delhi et Bogotá », *L'Économie politique*, 56(4), 63-83. <https://doi.org/10.3917/leco.056.0063>. Disponible sur <https://shs.cairn.info/revue-l-economie-politique-2012-4-page-63?lang=fr>
- BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS. (2025), *Etat des lieux. Vers un système de protection de l'enfant plus inclusif en RDC*, https://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2025/12/EDL_Complet_VF_web.pdf
- CREYEMEY, A., MORALÈS, J.-H., *Les jeunes filles, les jeunes femmes et la rue*, disponible sur <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2011-4-page-8.htm>, consulté le 6 février 2023.
- DALSACE, F. et al. (2011), *L'entreprise contre la pauvreté, Les essais*, Editions Fondation Jean-Jaures, Paris, 66 pages. https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/drupal_fjj/entr.pauvrete.pdf
- De BOEVE E., MAÏTA G., *Guide international sur la méthodologie du travail de rue*, Paris, L'Harmattan, coll. Educateurs et Préventions, 2010, <https://www.editions-harmattan.fr/livre-guide-international-sur-la-methodologie-du-travail-de-rue-maita-giraldi-edwin-de-boeve-9782296131026-32389.html> <https://dynamointernational.org/ressources>, consulté le 13 novembre 2023.
- De CHASSEY, A., (2011), *Éduquer dans la rue en Amérique latine. Paroles des professionnels*, Paris, Karthala.
- DELAHAYE, S.G., (2017), *Les enfants des rues de Calcuta. Développement des compétences, réseaux sociaux et emplois en Inde*, Paris, Karthala.
- DINI, S. ET REPOND, G. (2025), « Accompagner les parents : réflexion sur les normes de la parentalité », *Revue internationale de l'éducation familiale*, 55(1), 157-178. <https://doi.org/10.3917/rief.055.0157>. <https://shs.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2025-1-page-157?lang=fr>
- DYNAMO INTERNATIONAL, (2025), *Evaluation à mi-parcours du programme DGD 2022-2026 : « La protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et vulnérables »*. Rapport Evaluation à mi-parcours.
- DYNAMO INTERNATIONAL, (2025), *Evaluation à mi-parcours du Programme 2022-2026 « Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et vulnérables »*. Réponse managériale.
- GRETRY, L. et al., (2019), *Enfants en situation de rue à Kinshasa : protection, participation, santé sexuelle et reproductive*, Médecins du Monde, Enquête CAP.
- HÉRAULT, G., (1997), « Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique : invariants, paramètres et stratégies du changement », in G. HÉRAULT, P. ADESANMI, *Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique/ Youth, Street Culture and Urban Violence in Africa : Actes du symposium international d'Abidjan, 5-7 mai 1997* [en ligne]. Ibandan : IFRA-Nigeria, pp. 1-8, Disponible sur Internet : <https://books.openedition.org/ifra/840>, consulté le 6 février 2023.

- HERVEY MVELE, S. & MBARGA, A. (2025), « Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et développement local durable au Cameroun : entre légitimation et cosmétique », *Revue Organisations & territoires*, 34(1), 209–234.
<https://doi.org/10.1522/revueot.v34n1.1921>. <https://www.erudit.org/fr/revues/rot/2025-v34-n1-rot010124/1118781ar/>
- HUMAN RIGHTS WATCH, (2019), *Afrique : Des adolescentes enceintes et des jeunes mères privées d'éducation*, Disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2019/06/16/afrique-des-adolescentes-enceintes-et-des-jeunesmeres-privees-deducation>, consulté le 6 février 2023.
- KIENGE-KIENGE INTUDI, R., (2011), *Le contrôle policier de la « délinquance » des jeunes à Kinshasa. Une approche ethnographique en criminologie*, Kinshasa/Louvain-La-Neuve, Ed. Kazi/Academia-Bruylant.
- KIENGE-KIENGE INTUDI, R. (2021), *La justice pénale en République Démocratique du Congo. Un recueil des textes mis à jour au 31 décembre 2020*, vol. 1, Kinshasa, Presses universitaires de Kinshasa.
- KIENGE-KIENGE INTUDI, R. (2023), *Étude sur les Enfants en situation de rue à Kinshasa* (Rapport final), Dynamo international. <https://dynamointernational.org/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-final-Etude-sur-les-Enfants-en-situation-de-rue-a-Kinshasa.pdf>
- KIENGE-KIENGE INTUDI, R. (2026, avril), *Enfants dits de la rue, enfants dits sorciers et enfants dits Kuluna : 3 réalités inquiétantes?*, [communication]. 4^{ème} édition du symposium sur la famille. La protection et la stabilité de la famille en République démocratique du Congo : Mythe ou réalité ?, UCC, Kinshasa
- KIENGE-KIENGE INTUDI, R. et MBAYA, M., *Les mémoires d'un rescapé de rue*, (en cours d'écriture).
- LAZARUS, J. 2012), « Les enjeux de la sociologie de la pauvreté », *Ceriscope Pauvreté, Sciences Po - CERI*, pp.1-10. (hal-01044531, <https://sciencespo.hal.science/file/index/docid/1044531/filename/les-enjeux-de-la-sociologie-de-la-pauvrete.pdf>
- LEFÈVRE, S. et al. (2011), *La pauvreté. Quatre modèles sociaux en perspective*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- LIBOIS, J. (2018), « Précarisation du travail social. Digression sur la notion de précarité », *Le Sociographe*, 64(4), 85-94. <https://doi.org/10.3917/graph.064.0085>. <https://shs.cairn.info/revue-le-sociographe-2018-4-page-85?lang=fr>
- LUCCHINI, R. (1993), *Enfant de la rue. Identité, sociabilité, drogue*, Genève/Paris, Droz.
- LUPITSHI wa NUMBI, N., (2013), *Sortir de la rue. Les trajectoires des jeunes de Lubumbashi en RDC*, Paris, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- MARGUERAT, Y., (1997), « Rue sans issue : réflexions sur le devenir des enfants de la rue », in G. HÉRAULT, P. ADESANMI, *Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique / Youth, Street Culture and Urban Violence in Africa*, Actes du symposium international d'Abidjan, 5-7 mai 1997 / *Proceedings of the International Symposium held in Abidjan, 5-7 May, 1997* [en ligne], Ibadan, IFRA-Nigeria, pp. 383-396, (généré le 06 février 2023), disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/ifra/870>.
- MARIE, A., (1997), *L'insécurité urbaine : l'engrenage des violences*, in G. HÉRAULT, P. ADESANMI, *Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique/ Youth, Street Culture and Urban Violence in Africa* : Actes du symposium international d'Abidjan, 5-7 mai 1997 [en ligne]. Ibandan : IFRA-Nigeria, pp. 413-417, Disponible sur Internet : <https://books.openedition.org/ifra/840>, consulté le 6 février 2023.
- MASIALA-ma-SOLO, (2018), *Les enfants de personne en RDC*, Paris, L'Harmattan.

- MAZZOCHETTI, J., (2005), *L'adolescence en rupture : le placement au féminin. Une enquête de terrain*, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia.
- MULAMBA BADIBANGA, O., (2022), *Aperçu du phénomène filles-mères au sein des enfants de la rue à Kinshasa : Facteurs Déterminants*, Mémoire de Master en Écologie des Maladies Infectieuses, Aléas Naturels et Gestion des Risques (ECOM-ALGER), Faculté de Médecine, Université de Kinshasa.
- ONU, *Observation générale n° 21 sur les enfants en situation de rue*, Comité des droits de l'enfant de Genève, CRC/C/CG/21, 21 juin 2017, https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=22586, consulté le 13 novembre 2023.
- PIVOT, B., (2004), *Enfants des rues d'Afrique centrale*, Paris, Karthala.
- TESSIER, S. (1997), « De la violence domestique à la violence de l'espace public : des champs de réflexion séparés pour une réalité en continu », in G. HÉRAULT, P. ADESANMI, *Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique / Youth, Street Culture and Urban Violence in Africa*, Actes du symposium international d'Abidjan, 5-7 mai 1997 / *Proceedings of the International Symposium held in Abidjan, 5-7 May, 1997* [en ligne], Ibadan, IFRA-Nigeria, pp. 397-404, (généré le 06 février 2023), disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/ifra/870>.
- TESSIER, S. (dir.), (1995), *Langages et cultures des enfants de la rue*, Paris, Karthala.
- TSHIKALA K. BIAYA, (1997), « Kinshasa. Anomie, 'ambiance' et violence », in G. HÉRAULT, P. ADESANMI, *Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique / Youth, Street Culture and Urban Violence in Africa*, Actes du symposium international d'Abidjan, 5-7 mai 1997 / *Proceedings of the International Symposium held in Abidjan, 5-7 May, 1997* [en ligne], Ibadan, IFRA-Nigeria, pp. 329-378, (généré le 06 février 2023), disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/ifra/870>.
- XIBERRAS, M., (1998), *Les théories de l'exclusion*, Paris, Armand Colin.

Autres documents consultés

1. Leçons apprises 2022 – Dynamo International/CATSR (RDC)
2. Leçons apprises 2023 – Dynamo International/CATSR (RDC)
3. Leçons apprises 2024 – Dynamo International/CATSR (RDC)
4. La Convention relative aux droits de l'enfant.
5. La Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, *JORDC*, n° spécial, 12 janvier 2009.
6. La loi n° 16/010 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 015-2002 portant Code du travail.
7. Le cadre logique du Programme DGD 2022-2026 : « Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue (ESDR) en République démocratique du Congo (RDC) » - Dynamo International/CATSR.
8. Le cadre logique du Projet WBI 2022-2025 : « Insertion socio-professionnelle des jeunes en situations de rue en RDC ».

Annexes

Termes de références pour la conduite d'une étude auprès des enfants en situation de rue de Kinshasa³¹

Programme DGD 2022-2026

« Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et enfants vulnérables en RDC »

Projet WBI 2022-2025

« Insertion socio-professionnelle des jeunes en situations de rue en RDC »

I. Contexte de l'étude

1. Partenariat CATSR - Dynamo International

Le Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR) est une plate-forme d'organisations non gouvernementales (ONG) congolaises et de travailleurs·euses sociaux·ales de rue (TSR) œuvrant pour la valorisation du travail social de rue et la prise en charge de personnes vivant en situation difficile en République Démocratique du Congo (RDC). Le CATSR a pour mission de valoriser et promouvoir le travail social de rue, ainsi que de contribuer à élaborer des réponses structurelles et durables aux problématiques rencontrées sur le terrain et vécues par les populations les plus fragilisées, et plus spécifiquement les enfants en situation difficile.

Dynamo International (DI) est une ONG et un service d'aide à la jeunesse belge qui lutte, partout dans le monde, pour la défense des droits fondamentaux des personnes en situation d'exclusion sociale. L'action de Dynamo International est constituée autour de trois pôles : 1) Dynamo International Street Workers Network (DISWN) : Un réseau international de travailleur·euse·s sociaux·ales de rue se coordonnant et se mobilisant afin d'augmenter l'ampleur, l'efficacité, la durabilité et la qualité de leurs pratiques et de leurs actions ; 2) Coopération internationale : Le soutien à des projets de coopération et de solidarité internationale qui privilégient l'action en milieu ouvert au profit des enfants et des jeunes en difficulté, notamment ceux qui sont en situations de rue, et le renforcement du travail social de rue à un niveau local et régional ; 3) Dynamo International Mobilité : Un service d'accompagnement offrant une aide socio-éducative, en Belgique, pour tout jeune en difficulté, de 13 à 25 ans, utilisant la mobilité internationale comme un outil pédagogique et mobilisateur à destination individuelle ou collective.

Depuis 2006, le CATSR est membre de DISWN et partenaire de Dynamo International pour la mise en œuvre de projets de coopération au développement en RDC, dans les domaines de la protection sociale, de la lutte contre l'exclusion sociale, de la promotion des droits humains et de l'enfant en situation de rue en particulier. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie d'intervention pluriannuelle qui vise à soutenir le travail social de rue et plus particulièrement, la prise en considération des enfants en situation de rue en RDC et à l'échelle internationale.

2. Description du programme DGD 2022-2026

Les enfants en situation de rue échappent à la plupart des services et institutions d'aide sociale en RDC. Seuls, 7% des enfants en situation de rue ont accès à un service social de base qui consiste, pour la grande

³¹ Dans cette version des Termes de Référence, certaines informations administratives (budget, calendrier, modalités contractuelles et données personnelles) ont été retirées. Ces suppressions n'affectent pas la compréhension des objectifs, du mandat ni de la méthodologie de l'étude.

majorité des cas en un service d'hébergement uniquement. Les services sociaux de bases sont peu accessibles aux enfants en situation de rue et les travailleurs sociaux sont peu outillés, mal rémunérés et peu reconnus. Il est donc primordial de renforcer et de promouvoir le travail social de rue en RDC.

Partant d'un objectif global qui vise à ce que les enfants et jeunes en situation de rue (ESDR) jouissent pleinement de leurs droits et soient autonomes et harmonieusement insérés au niveau social, familial et professionnel, le Programme 2022-2026 de Dynamo International et du CATSR cofinancé par la DGD (Direction générale Coopération au Développement et Aide humanitaire) a pour objectif spécifique d'améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et vulnérables en RDC, ainsi que leur (ré)insertion scolaire, socio-professionnelle, familiale et communautaire.

En vue de construire des réponses structurelles et durables face aux problématiques vécues par les ESDR, le programme vise à atteindre les résultats suivants :

- Résultat 1 La population des zones d'intervention couvertes par le programme est conscientisée aux enjeux de la problématique des ESDR et adopte progressivement des représentations bienveillantes ainsi que des attitudes et pratiques protectrices des ESDR, filles comme garçons.
- Résultat 2 Les acteurs institutionnels publics et privés du secteur de la prévention et de la protection de l'enfance des zones d'intervention couvertes par le programme sont mieux informés et conscientisés aux problématiques des ESDR et collaborent afin d'apporter des réponses appropriées, améliorant ainsi l'efficacité des interventions de terrain.
- Résultat 3 Les intervenants sociaux de Kinshasa et Lubumbashi du secteur de la prévention et de la prise en charge des ESDR et de leurs familles (TSR, assistants sociaux, éducateurs des ONG, des administrations congolaises membres de la coordination EV, formateurs et étudiants) développent et améliorent la qualité de leurs interventions.
- Résultat 4 Les enfants en situations de rue sont réinséré·e·s au niveau socioprofessionnel, scolaire, familial et communautaire par le biais de l'accompagnement des TSR en ayant une attention particulière pour l'empowerment des filles et mères adolescentes en situations de rue.
- Résultat 0 Le CATSR gère le programme de manière efficace et efficiente, durable et participative, assure la durabilité des changements induits par le programme, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes dans une perspective de responsabilisation et d'autonomisation des équipes des zones d'intervention couvertes par le programme.

Parmi les stratégies appropriées permettant une autonomisation des ESDR, le programme poursuit le soutien du Centre d'Accueil d'Urgence à Kinshasa (CAU Likemo) et se propose de créer un nouveau Centre d'Accueil d'Urgence à Lubumbashi, en se focalisant sur une approche intégrée visant à la réinsertion scolaire, familiale et socio-professionnelle.

3. Description du projet WBI 2022-2025

Ce projet, soutenu par Wallonie-Bruxelles International, s'inscrit dans la continuité des activités partenariales entre Dynamo International et le Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR) visant à soutenir le travail social de rue au profit des enfants et jeunes en situations de rue en République Démocratique du Congo (RDC). Le projet vise à offrir aux jeunes, en particulier aux filles, des formations professionnelles, dans le but d'apprendre un métier et d'acquérir des compétences entrepreneuriales et de vie. L'accent est mis sur l'efficacité des formations en fonction des perspectives d'insertion

professionnelle. Les jeunes formé·e·s sont accompagné·e·s et soutenu·e·s tout au long de leur parcours de formation et appuyé·e·s pour la mise à l'emploi ou comme micro-entrepreneur·euse·s.

Ces jeunes formé·e·s et ayant acquis des compétences et des aptitudes entrepreneuriales seront mieux armé·e·s pour revendiquer leurs droits et accéder aux services existants. Le secteur privé, les employeurs et artisans, seront plus prêts à les engager et contribueront ainsi à leur auto-estime et intégration communautaire. Enfin, les jeunes formé·e·s à un métier, gagnant un revenu décent leur permettant de subvenir à leurs besoins et à améliorer leurs conditions de vie, contribueront à la croissance économique inclusive en RDC.

En dernier lieu, le projet vise à changer les perceptions de la société congolaise à l'égard des jeunes et des enfants en situations de rue (ESDR) pour que leurs droits soient garantis et leurs besoins satisfaits. Dans ce processus de changement, le projet vise le grand public, les différents acteurs de la sphère publique et privée.

Objectif spécifique Améliorer les perspectives d'insertion socio-professionnelle des jeunes en situations de rue de Kinshasa et Lubumbashi à travers la formation et la mise en place d'un processus d'accompagnement vers la mise à l'emploi et l'autocréation d'emploi.

Résultat 1 Les jeunes en situations de rue sont inséré·e·s au niveau socioprofessionnel et communautaire par le biais de l'accompagnement des travailleur·euse·s sociaux·ales de rue (TSR) en ayant une attention particulière pour l'empowerment des filles et mères adolescentes.

Résultat 2 Les intervenants sociaux tels que les travailleurs sociaux de rue (TSR), assistants sociaux, éducateurs des ONG, des administrations congolaises membres de la coordination EV, formateurs et étudiants dans le secteur de la prévention et la prise en charge des ESDR et leurs familles, développent et améliorent la qualité de leurs interventions.

Résultat 3 La société civile et les décideurs politiques s'engagent concrètement dans le renforcement du cadre politique et légal de la RDC en matière de protection des populations en situation de rue et de respect des droits Humains au niveau régional, national et international et la population est conscientisée aux enjeux de la problématique des ESDR.

I. Objectifs de l'étude

1. Objectif de l'étude

L'étude a pour objectif de mesurer l'impact du programme DGD et du projet WBI sur la perception que les ESDR ont d'eux-mêmes et de leur place au sein des communautés, ainsi que sur la perception que les familles et communautés rapprochées ont des ESDR.

Plus précisément, l'étude devra permettre de mesurer, d'analyser et de comparer, en début et en fin de programmation, les aspects suivants :

- **Protection** : le sentiment de sécurité et de protection des ESDR / les sources d'insécurité et de vulnérabilité des ESDR/ les sources d'insécurité et de vulnérabilité spécifiques aux ESDR filles/ les connaissances, attitudes et pratiques des TSR, des familles et communautés rapprochées en matière de droits et de protection des ESDR/ l'existence et la fiabilité des mécanismes de protection des ESDR mis en place par les TSR et au niveau des communautés/ l'existence et la fiabilité de mécanismes de protection spécifiquement adaptés aux filles ESDR;

- **Discriminations** : les souffrances des ESDR liées à d'éventuelles discriminations/ les stéréotypes et préjugés véhiculés par les familles et communautés rapprochées à l'égard des ESDR/ les mécanismes d'exclusion sociale des ESDR/ l'importance de la dimension du genre dans les mécanismes de discrimination des ESDR/ les stratégies de contournement des ESDR et leurs spécificités selon le genre ;
- **Participation** : les opportunités de participation à la vie communautaire et d'insertion socio-professionnelle des ESDR/ l'accès des ESDR à des outils de développement personnel et professionnel (soutien psycho-social, formations) / la prise en compte des opinions des ESDR sur les choix qui affectent leur vie/ le sentiment des ESDR de pouvoir agir sur leur propre vie, à différencier selon le genre.

2. Champ de l'étude

L'étude se concentrera sur les communes de Kinshasa où le CATSR est actif (Bandalungwa, Kintambo, Kasa-Vumbu, Kalamu, Selembao) et sera menée en deux temps, en début et en fin de programme, afin de pouvoir comparer les résultats de l'étude et ainsi tirer des conclusions sur les changements induits par le programme. Les critères de sélection des répondant·e·s et le calcul de l'échantillonnage seront définis par le consultant en consultation avec le Comité de pilotage.

3. Groupes cibles

- Les ESDR – Pour cette étude, trois catégories d'ESDR seront abordées distinctement :
 - Les ESDR accompagné·e·s par les TSR du CATSR qui fréquentent le Centre d'accueil d'urgence LIKEMO ;
 - Les ESDR accompagné·e·s par les TSR du CATSR à Kinshasa qui ne fréquentent pas le centre LIKEMO ;
 - Des ESDR avec lesquels le CATSR n'a a priori aucun lien, dans des zones d'activités économiques à définir par le consultant avec le Comité de Pilotage.
- Les TSR du CATSR à Kinshasa
- Les familles – Pour cette étude, trois catégories de familles seront considérées :
 - Les familles qui ont un lien de parentalité avec des ESDR et qui ont été sensibilisées par le CATSR dans le cadre de démarches préventives ou de réunification familiale ;
 - Les familles sensibilisées par le CATSR qui n'ont pas de lien de parenté avec les ESDR ;
 - Des familles qui n'ont pas été sensibilisées par le CATSR et qui n'ont jamais eu de contact avec eux.
- Les membres des communautés rapprochées – Pour cette étude, deux catégories de membres de la communauté seront considérées distinctement :
 - Les membres des communautés auprès desquels le CATSR a mené des démarches de sensibilisation ;
 - Les membres des communautés qui n'ont jamais eu de contact avec le CATSR.

I. Méthodologie

1. Méthodologie de collecte et d'analyse de données

La méthodologie de collecte de donnée pour cette étude devra utiliser une approche participative, inclusive, adaptée aux enfants et sensible au genre. Elle devra permettre de produire des informations quantitatives et qualitatives et une analyse approfondie. Le·la consultant·e devra entre autres utiliser les méthodes suivantes :

- Une revue des documents pertinents des programme DGD et projet WBI (proposition, cadre logique, théorie du changement, analyse des risques, outils de suivi-évaluation, etc.) et dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'action sociale en faveur des ESDR (études, statistiques, méthodologies d'intervention, etc.) ;
- Des méthodes quantitatives comprenant des questionnaires d'enquête adaptés au public cible, y compris sous forme d'enquête CAP (connaissances, attitudes et pratiques), permettant de renseigner les différents aspects sur lesquels porte l'étude. Le·la consultant·e sera responsable de tous les aspects de cette enquête, y compris la conception de l'échantillonnage, le développement des questionnaires, les travaux de collecte sur les terrains, la saisie, le nettoyage, le traitement et l'analyse des données ainsi que la protection des données et le rapportage. Il/elle formera les TSR sur la méthodologie d'utilisation de ces outils, afin qu'ils/elles puissent s'en servir ultérieurement. Cependant, dans le cadre de cette étude, seules les données récoltées par le/la consultant et son équipe d'enquêteurs seront considérées valables, afin de garantir l'objectivité et l'impartialité des données obtenues;
- Des méthodes qualitatives permettant une analyse approfondie de toutes les données collectées : entretiens semi-directifs, groupes de discussion et autres outils jugés pertinents ;
- Approche adaptée aux enfants : tous les outils utilisés avec les enfants devront être adaptés aux enfants selon leur tranche d'âge et respectueux des règles de confidentialité ;
- Approche sensible au genre : tous les outils utilisés devront adopter une approche sensible au genre et toutes les données récoltées devront être ventilées par sexe, âge, handicap.

La méthodologie et les outils développés et proposés par le consultant devront être validés par le Comité de pilotage composé de membres du CATSR et de Dynamo International. Les partenaires s'engagent à fournir toutes les données nécessaires aux consultants pour mener à bien le processus, sous réserve de disponibilité.

2. Pilotage de l'étude

Un Comité de pilotage composé du Coordinateur national du CATSR, des Chargés de Programme du CATSR et de DI et de membres de la direction de DI, sera responsable des aspects suivants : Validation des termes de référence ;

- Validation du choix du consultant ;
- Organisation de la réunion de cadrage ;
- Validation de la méthodologie, y compris le plan d'échantillonnage et les outils de collecte de données ;
- Validation du calendrier ;
- Participation aux ateliers de restitution ;
- Validation des rapports de l'étude.

Le CP mettra à disposition du·de la consultant·e toutes les données et documents relatifs au programme pertinent pouvant servir à l'étude.

L'équipe de coordination du CATSR à Kinshasa sera responsable de la coordination et de la facilitation de l'étude. Elle facilitera notamment l'organisation des réunions, les missions de terrain pendant leur déroulement et les contacts avec les autres parties prenantes.

II. Considérations éthiques

Le·la consultant·e s'engage à respecter et à protéger les droits des participant·e·s à la collecte et à l'analyse des données, conformément aux règles éthiques et aux normes internationales de protection de l'enfance et de protection des données. Le·la candidat·e devra inclure dans sa proposition des précisions sur la manière dont il·elle garantira l'éthique et la protection des enfants dans le processus de collecte et d'analyse des données, ainsi que sur la manière dont il·elle adoptera une approche sensible au genre. En particulier, le·la consultant·e devra expliquer comment une participation appropriée, sûre et non discriminatoire de toutes les parties prenantes sera assurée et comment une attention particulière sera accordée aux besoins des enfants et des autres groupes vulnérables. Le·la consultant·e expliquera également comment la confidentialité et l'anonymat des participant·e·s seront garantis. Tous les résultats, par exemple les rapports, documents, informations, etc. produits par cette étude seront traités comme la propriété du CATSR et de Dynamo International et par conséquent confidentiels. Les droits d'auteur reviennent à Dynamo International et au CATSR.

III. Livrables attendus et calendrier

1. Livrables attendus

Comme indiqué plus haut, cette étude se déroulera en deux phases, une phase initiale en début de programme (2022-2023) et une phase finale en fin de programme (2025-2026). Nous attendons du consultant les produits livrables mentionnés ci-dessous pour chacune des deux phases de l'évaluation d'impact.

- Rapport de démarrage comprenant la méthodologie détaillée, le plan d'échantillonnage, les dispositions éthiques, les outils de collecte de données, le plan de travail. Le rapport de démarrage devra être validé par le comité de pilotage.

Phase initiale :

- Présentation PowerPoint (phase initiale) synthétisant les informations clés (principaux résultats et conclusions) de l'étude (phase initiale), à présenter aux principales parties prenantes et personnes ayant participé à l'enquête lors d'un atelier de restitution.
- Rapport préliminaire de la phase initiale de l'étude : à soumettre en format électronique modifiable au Comité de pilotage pour validation.
- Rapport final de la phase initiale de l'étude d'un maximum de 50 pages tenant compte des commentaires du comité de pilotage et comprenant les sections suivantes :
 - Résumé exécutif présentant les principaux résultats et conclusions (max. 4 pages)
 - Une introduction présentant le contexte et objectifs de l'étude
 - Méthodologie utilisée et limites de l'étude
 - Analyse des principaux résultats
 - Conclusions et recommandations
 - Annexes : les TdR de l'évaluation et CV du consultant ; agenda de la recherche sur le terrain ; méthodologie de l'évaluation ; liste des documents et de la littérature consultés ; transcriptions et outils de collecte de données renseignés)

Phase finale :

- Présentation PowerPoint (phase finale) synthétisant les informations clés (principaux résultats et conclusions) de la phase finale de l'étude et comprenant une analyse comparée des résultats des

phases initiale et finale, à présenter aux principales parties prenantes et personnes ayant participé à l'enquête lors d'un atelier de restitution.

- Rapport préliminaire de la phase finale de l'étude, comprenant une analyse comparée des résultats des phases initiale et finale, à soumettre en format électronique modifiable au Comité de pilotage pour validation.
- Rapport final de l'étude d'un maximum de 50 pages tenant compte des commentaires du comité de pilotage et comprenant les sections suivantes :
 - Résumé exécutif présentant les principaux résultats et conclusions (max. 4 pages)
 - Une introduction présentant le contexte et objectifs de l'étude
 - Méthodologie utilisée et limites de l'étude
 - Analyse des principaux résultats
 - Conclusions et recommandations
 - Annexes (y compris les TdR de l'évaluation et CV du consultant ; agenda de la recherche sur le terrain ; méthodologie de l'évaluation ; liste des documents et de la littérature consultés ; transcriptions et outils de collecte de données renseignés)

Tous les produits devront être livrés en français.

2. Calendrier

Comme indiqué plus haut, l'évaluation se déroulera en deux phases, phase initiale et phase finale.

• Activités à prévoir

Dans son rapport de démarrage, le·la consultant·e proposera un calendrier d'exécution qui prendra en compte toutes les activités et tâches à réaliser suivantes :

- Une réunion de cadrage entre le comité de pilotage et le consultant enquêteur. Le contenu de cette réunion sera annexé aux TdR et pourra réorienter certains points de l'enquête. La réunion aura lieu en visio pour permettre la participation des équipes belges et congolaises ;
- Préparation de la consultance (revue documentaire, cadre logique, préparation de questionnaires d'entretien, etc...) ;
- Soumission du rapport de démarrage ;
- Validation par le Comité de pilotage des différents outils produits ;
- Collecte et analyse des données de la phase initiale (ligne de base) ;
- Organisation d'une restitution afin de valider les résultats de l'étude auprès des principales parties prenantes et personnes ayant participé à l'étude et incorporation des retours d'information ;
- Soumission du rapport préliminaire de la phase initiale de l'étude ;
- Soumission du rapport final de la phase initiale de l'étude ;
- Mise à jour et ajustement des outils méthodologiques pour la conduite de la phase finale de l'étude ;
- Collecte et analyse des données des données de la phase finale ;

- Organisation d'une restitution afin de valider les résultats de l'étude de la phase finale auprès des principales parties prenantes et personnes ayant participé à l'étude et incorporation des retours d'information ;
- Soumission du rapport préliminaire de la phase finale, comprenant une analyse comparée des résultats des phases initiale et finale ;
- Soumission du rapport final de l'étude.

IV. Profil du·de la consultant·e

Le·la consultant·e retenu·e devra avoir les qualifications suivantes :

- Maîtrise en sciences sociales, psychologie ou tout autre domaine pertinent ;
- Expérience avérée en matière de recherche, d'étude et d'évaluation de projets et programmes, d'études de base, d'études finales, d'évaluation d'impact, de préférence dans le domaine de la protection de l'enfance ou de l'action sociale en faveur de populations vulnérables ;
- Expérience avérée dans les techniques de collecte, traitement et analyse de données quantitatives et qualitatives ;
- Expérience dans l'utilisation de méthodes participatives et adaptées aux enfants ;
- Connaissances approfondies du domaine de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant, de l'approche genre et des questions liées aux violences basées sur le genre ;
- Une connaissance de la problématique des enfants en situation de rue et/ou du métier de travail social de rue serait appréciée ;
- Excellente capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication en français ;
- Excellente maîtrise du contexte socioéconomique et culturel de la zone d'intervention.

V. Budget

VI. Candidatures

1. Critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Points
Profil et expérience du·de la consultant·e	25%
Compréhension des termes de référence	20%
Méthodologie proposée	30%
Approche en matière d'éthique et protection de l'enfance	10%
Offre financière	25%